Bulletin Intérieur



DU PARTI SOCIALISTE S.F.I.O.

MENSUEL

JANVIER 1949

N° 38

SOMMAIRE

L'ACTION DU PARTI EN FRANCE

Conseil National des 29-30 Janvier-27 Février 3
Décisions du Comité Directeur 4
L'activité de nos élus 7

L'ACTION SOCIALISTE INTERNATIONALE

La Conférence du C.O.M.I.S.C.O. 16
Réunion du Sous-Comité permanent (Londres 6 janvier) 17
Le 60e anniversaire de l' *Arbeiter-Zeitung* 17
Lettre du C.O.M.I.S.C.O. au Parti Socialiste Italien 18
La répartition des voix socialistes aux Elections Présidentielles Américaines 18

LE PARTI ET L'UNION FRANÇAISE

Le problème de l'Indochine 19
Organisation du Parti en A.O.F. et A.E.F. 22
Constitution de la Fédération de la Côte d'Ivoire 22

PROPAGANDE ET EDUCATION SOCIALISTES

De Firminy à Lourches 23
Le problème scolaire 24
Défense de la laïcité 25
La question des colis expédiés par les P.G. 26
La question du Comité des commandants en chef 26
Le prix des loyers 27
Production et circulation des automobiles 28

DOCUMENTS

La question du minimum vital 31
Enquête sur les zones de salaires 40
Le niveau de vie des travailleurs soviétiques 42

LA VIE INTERIEUR DU PARTI

Entr'aide Ouvrière Française — Aide aux Foyers 45
A l'attention des locataires 45
La Commission des Anciens Combattants et Veuves de Guerre. 47
Femmes Socialistes. Des Commissions Fédérales Femmes partout 47
Jeunesses Socialistes. Rapports Conférence de Bagneux 48
Etudiants Socialistes 52
Commission Nationale des Conflits 53
Indisciplines Parlementaires 54
Aux Sections et Fédérations. Pour le *Populaire-Dimanche* 55

Cliché Jean-Jaurès

Le B. I. rend compte de l'activité du Parti, fournit des arguments et des documents aux militants. Il ne doit pas être communiqué à des étrangers au Parti.

Bulletin Intérieur

DU PARTI SOCIALISTE S.F.I.O.

Envoi gratuit à tous les secrétaires de sections, à tous les secrétaires et militants fédéraux et aux membres des organismes centraux.

N° 38

JANVIER 1949

ABONNEMENTS :
au « BULLETIN INTÉRIEUR » et « ARGUMENTS ET RIPOSTES »
Robert FOUQUART. 12, Cité Malesherbes - PARIS — C C. P. 5570-17

REDACTION :
Service du « BULLETIN INTÉRIEUR »
12, Cité Malesherbes - PARIS (9e)

APPEL

A TOUS LES CAMARADES QUI REÇOIVENT LE « BULLETIN INTERIEUR »

Depuis le début de l'année 1948, vous avez tous constaté une amélioration certaine dans la présentation et dans la rédaction du **Bulletin Intérieur** du Parti.

Le Secrétariat Général, **veut assurer à tous les Militants** de notre Parti, le **maximum d'informations** et **de documentation.**

Le **Bulletin Intérieur** du Parti doit être également le lien entre tous les Militants et le Parti.

Nous sommes résolus à poursuivre cet effort pour accomplir notre tâche et aucune difficulté ne nous rebutera.

Mais, **nos efforts** doivent nécessairement etre compensés par **les efforts de tous nos camarades.**

Nos tâches sont donc bien définies !

Nous donnons à ce bulletin, toujours **plus de valeur documentaire,** toujours **plus de dynamisme,** toujours **plus d'actualité.** Nous en faisons un Recueil vivant de **l'activité socialiste** en **France** et dans le **Monde** et vous...

VOUS TOUS, Militants Responsables qui recevez le bulletin et qui pouvez ainsi, mieux que tous les autres camarades, apprécier les résultats obtenus, **VOTRE DEVOIR** est d'**INTERVENIR** dans **VOS CONGRES,** dans **VOS SECTIONS** pour recueillir de nouveaux abonnements à ce bulletin.

CES NOUVEAUX ABONNEMENTS seront un **ENCOURAGEMENT PRECIEUX** et nous serons **TOUS FIERS LES UNS DES AUTRES !**

Secrétaires de Sections, Militants...

FAITES DES ABONNEMENTS NOMBREUX A

« Arguments & Ripostes » et au « Bulletin Intérieur »

ABONNEMENT : 250 FRS POUR UN AN.

CONSEIL NATIONAL

(Session d'information des 29 et 30 Janvier 1949)

Le Comité Directeur, dans sa séance du Mercredi 5 courant, a décidé que le prochain Conseil National se déroulerait en deux temps, comme le précédent. Ce processus, qui vise à apporter l'information la plus complète possible aux camarades avant les décisions à prendre, est toujours nécessaire dans la conjoncture politique actuelle.

A. — Une **session d'Information** se tiendra à PUTEAUX, Salle des Fêtes, rue Henri-Martin, les 29 et 30 janvier 1949 avec, **comme ordre du jour :**

1° Programme et tactique aux élections cantonales;

2° Examen de la situation politique générale.

N. B. : **UN VOTE INTERVIENDRA SEULEMENT EN CE QUI CONCERNE LE 1er POINT DE L'ORDRE DU JOUR.**

B. — **Le Conseil National proprement dit** se tiendra le Dimanche 27 Février. Une circulaire ultérieure en fixera le lieu et l'heure.

Sections et Fédérations pourront donc, une fois encore, se réunir entre les 2 assises et se prononcer, en toute connaissance de cause, sur la politique suivie par le Parti.

ORGANISATION DE LA CONFERENCE D'INFORMATION

PUTEAUX — Salle des Fêtes, Rue Henri-Martin
(Métro : Pont de Neuilly - Autobus : 144 - 158)

La 1re séance débutera à 10 heures précises, 29 et 30 JANVIER 1949.

I. — Représentation des Fédérations.

Il est recommandé à chaque Fédération d'envoyer le plus grand nombre possible de Camarades à la Conférence, **le maximum étant cependant strictement limité au nombre de délégués auquel chaque Fédération aura droit au Congrès 1949.**

II. — Frais de voyage.

La trésorerie centrale ne pourra prendre à sa charge que les frais d'un seul délégué. Les dépenses des autres camarades seront entièrement à la charge des Fédérations.

III. — Restaurant.

Comme par le passé, un restaurant à prix modique sera organisé à proximité de la Salle des séances.

LES DECISIONS DU COMITE DIRECTEUR

Réunion du 17 Novembre 1948

I. — COMMUNICATIONS DU SECRETARIAT.

1° Motion de la Fédération de l'Oise sur la réforme électorale. Sur la proposition de Guy MOLLET, le Comité Directeur renvoie la question devant les Commissions du Groupe Parlementaire et du Comité Directeur qui prendront contact avec Jules MOCH et WEILI-RAYNAL;

2° André FERRAT représentera le Parti à la Cérémonie commémorative à la mémoire d'Henri SELLIER, le 21 novembre à SURESNES. Daniel MAYER est désigné pour représenter le Comité Directeur et le Parti au transfert des cendres de Pierre VIENOT à MEZIERES;

3° **Commission de la Presse.**

Après avoir entendu un exposé d'André FERRAT, le Comité Directeur donne mandat aux Ministres Socialistes pour exposer la position du Parti au Président du Conseil et la soutenir au Conseil des Ministres;

4° **Problème de la Ruhr.**

Motion de la Fédération de l'Oise. — Le Comité Directeur adopte la proposition de Guy MOLLET de réaffirmer notre position en ce qui concerne la propriété, la gestion et la distribution;

5° **Lettre du C. N. R.**

Après échange de vues il est décidé de ne pas répondre à une lettre reçue du Conseil National de la Résistance.

II. — « LE POPULAIRE ».

Le Comité Directeur désigne Léon BLUM, VERDIER, NAEGELEN, Guy MOLLET, Daniel MAYER, FERRAT et ROSENFELD pour composer une Commission qui se réunira pour étudier la situation du journal.

***

Réunion du 24 Novembre 1948

I. — EXAMEN DES CAS RIVET ET POUYET.

Le Comité Directeur examine les nouvelles indisciplines de ces camarades et décide de leur faire un appel pour qu'ils se soumettent à la discipline du Parti et du Groupe Parlementaire.

II. — DELEGATIONS.

Le Comité Directeur désigne les représentants du Parti à la réunion de la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois, à la Conférence des Experts à Londres sur les Industries Nationalisées, au Comité Permanent pour l'étude d'une Fédération Européenne. Guy MOLLET, remplaçant Léon BLUM, souffrant, y défendra les thèses adoptées par le Parti sur la construction d'une Fédération Européenne.

III. — PROJET DE LOI ANDRE MARIE.

Le Comité Directeur décide la publication d'un communiqué marquant l'opposition du Parti au texte prévoyant des sanctions pour « entrave au jeu normal des institutions ». Le communiqué a été publié à l'issue de la réunion commune du Comité Directeur et du Groupe Parlementaire, le 25 novembre.

« Le Comité Directeur et le Groupe Parlementaire du Parti Socialiste réunis, le 25 novembre 1948, ont donné mandat à leurs représentants à la Commission de la Justice et de la Législation d'apporter leur collaboration à l'élaboration d'une législation réprimant les actes de sabotage délibérés du patrimoine national, mais de n'admettre aucun texte qui porterait la moindre atteinte aux libertés syndicales et à la tradition républicaine. »

IV. — CARTEL OFFENSIF DE LA DEMOCRATIE SOCIALE.

Guy MOLLET rend compte des réunons qui ont eu lieu avec les Partis démocratiques et les organisations syndicales.

Le Comité Directeur prend connaissance d'une note du Cartel inter-confédéral sur les salaires et les prix et se prononce :

1° Pour l'analyse et la critique éventulle de la position gouvernementale sur le minimum vital;

2° Pour le calcul et l'admission d'un nouveau minimum vital;

3° Pour répondre à la note du Cartel inter-confédéral.

V. — « LE POPULAIRE ».

Un large débat s'institue sur la situation de l'organe central du Parti. Sur proposition d'André FERRAT il est décidé, afin de maintenir l'organe quotidien du Parti, de réduire le format et d'adopter un certain nombre de modifications techniques en vue de comprimer ses frais au minimum.

Réunion du 1er Décembre 1948

I. — Charles LUSSY informe de C. D. que les Groupes de la majorité gouvernementale ont adopté vis-à-vis des projets de lois André MARIE, le point le vue soutenu par les Socialistes. En ce qui concerne la politique des salaires et des prix, sur proposition de LUSSY, le C. D. décide d'entendre, au cours de sa prochaine réunion, un exposé de Francis LEENHARDT, Président de la Commisison Economique de l'Assemblée.

II. — CAS POUYET.

Devant les actes d'indiscipline renouvelés de ce camarade, il est décidé, après un échange de vue, que le Secrétariat Général convoquera POUYET au siège du Parti, pour l'entendre.

III. — CONGRES DU P.S.L.I. A MILAN 23 - 26 JANVIER 1949.

Charles DUMAS et André FERRAT sont désignés en qualité de délégués du Parti.

IV. — « LE POPULAIRE ».

Conformément aux décisions prises, la situation du journal et sa nouvelle formule sont examinées de nouveau. Une Commission, chargée de mettre au point le projet de NAEGELEN, est composée comme suit : NAEGELEN, VERDIER, RENSENFELD, FERRAT, COMMIN, Daniel MAYER, BRUTELLE, Charles LUSSY.

V. — REPONSE A LA NOTE DU CARTEL INTERCONFEDERAL.

Pierre COMMIN donne lecture d'un projet de réponse qui est adopté par le C. D.

VI. — COMITE POUR L'ETUDE D'UNE FEDERATION EUROPEENNE.

Le Comité Directeur confirme le mandat donné à Guy MOLLET.

VII. — REUNION DU C.O.M.I.S.C.O. DES 3 ET 4 DECEMBRE.

a) **Admission.**

Le Comité Directeur approuve les propositions de la Commisison Internationale du Parti qui s'est prononcée :

— Pour l'admission du Parti Socialiste de l'INDE;
— Pour l'admission du Parti Socialiste arménien;
— Contre l'admission du Parti Socialiste de CHINE;
— Pour qu'aucune décision définitive ne soit prise en ce qui concerne le P. S. I. avant la réunion plénière du COMISCO;
— Avis favorable est donnée pour l'admission au COMISCO à titre consultatif des partis suivants :

Parti social démocrate tchèque.
Parti Socialiste polonais (ZAREMBA).
Parti roumain ((VOLNEA).
Parti hongrois (BAN).

Il est souligné que ces 2 derniers partis devront rechercher l'unification avec les groupes apparentés sous l'égide du COMISCO.

Par ailleurs, la délégation conserve toute latitude pour s'opposer à l'admission de certains partis émigrés.

Mandat est donné à la délégation de demander que le problème grec soit porté à l'ordre du jour du COMISCO.

b) **Centre de Documentation et d'Information pour les ETATS-UNIS d'EUROPE.**

La délégation proposera la tranformation du Central actuel en un Organisme permanent de liaison entre les Partis Socialistes des 5.

VIII. — COMITE INTERNATIONAL POUR LES ETATS-UNIS D'EUROPE.

La candidature de Marceau PIVERT est acceptée au Mouvement Socialiste pour les Etats-Unis d'Europe.

Le Comité Directeur décide, en outre, que ses 4 représentants seront COMMIN, FERRAT, PIETTE et ROSENFELD.

Une circulaire sera adressée aux Fédérations.

IX. — FRANCE D'OUTRE-MER.

O. ROSENFELD est désigné comme responsable du Comité Directeur.

*
**

Réunion du 8 Décembre 1948

I. — COMMUNICATIONS.

1° **Désignation d'un responsable adulte J. S.;**

Henri MALACRIDA est désigné;

2° **Liaison entre le Parti et les Ministres;**

3° **Comité d'Etude pour une Fédération Européenne.**

Le C. D. entend un exposé de Guy MOLLET qui est approuvé.
Un échange de vue a lieu sur le problème de la représentation du pays à l'Assemblée Européenne. Le C. D. souhaite qu'un certain nombre de membres de cette Assemblée soient choisis en dehors du Parlement.

II. — EXPOSE DE LEENHARDT SUR LE PROBLEME SALAIRES-PRIX.

Après avoir entendu un exposé très complet de Francis LEENHARDT, le C. D., après avoir remercié le rapporteur, procède à un échange de vue.

Réunion du 15 Décembre 1948

I. — PROJET DE BUDGET DU PARTI POUR 1949.

Le budget prévisionnel est adpoté.

II. — COMITE D'ETUDE POUR UNE FEDERATION EUROPENNE.

Après avoir entendu un exposé de Guy MOLLET, le C. D. unanime le félicite pour le travail accompli et les résultats obtenus.

III. — SITUATION ECONOMIQUE ET PROJETS FINANCIERS.

Le C. D. entend un compte rendu de Guy MOLLET sur la position du Président QUEILLE en ce qui concerne les problèmes économiques. Des précisions sont données visant la question d'INDOCHINE, et après avoir entendu un exposé de PINEAU, le C. D. marque sa volonté de faire maintenir les crédits d'investissements.

⁂

Réunion du 22 Décembre 1948

Cette réunion est entièrement consacrée à l'examen des conflits qui opposent les puissances coloniales à leurs ressortissants d'Outre-Mer, et en particulier aux problèmes d'INDOCHINE et d'INDONESIE.

⁂

Réunion du 29 Décembre 1948

I. — CONGRES DU P.S.O.L., LE 16 JANVIER 1949.

Guy MOLLET, FERRAT et JAQUET sont désignés comme délégués.

II. — CONFERENCE DES PARTIS SOCIALISTES DES 5 A BRUXELLES 14-15 JANVIER 1949.

Guy MOLLET, FERRAT et JAQUET sont désignés comme délégués.

III. — AFFAIRE RIVET.

Les actes d'indisciplines renouvelés de ce camarade sont examinés par le C. D.

Le C. D. examine les problèmes suivants :

a) reclassement des fonctionnaires;

b) projet de statut des entreprises nationalisées.

⁂

Réunion du 5 Janvier 1949

I. — CONSEIL INTERNATIONAL DU MOUVEMENT EUROPEEN.

Le C.D. approuve la participation de notre camarade RAMADIER et se félicite de lui voir confier la présidence de la session inaugurale.

II. — CONVOCATION DU CONSEIL NATIONAL.

Le Conseil National sera convoqué et se tiendra dans les mêmes conditions qu'à la précédente session. Session d'information : 29 et 30 janvier. Session de décisions : 27 février.

Le C. D. fixe l'ordre du jour suivant : *a*) programme et tactique pour les élections cantonales;

b) Examen de la situation politique général.

III. — AFFAIRES INTERNATIONALES.

Le C. D. précise la mission de la délégation du Parti à la Conférence de BRUXELLES les 14 et 15 janvier. Il entend le compte rendu de la réunion des Affaires internationales du Parti sur la question du Mouvement Socialiste Français pour les Etats-Unis d'Europe.

Le C. D. examine la situation des Groupes Socialistes d'entreprises. Il renvoie pour étude législative au Groupe Parlementaire l'examen des cas des anciens préfets et sous-préfets de la Résistance.

« La liberté, c'est l'enfant de la classe ouvrière, née sur un grabat de misère et de mine chétive encore, mais qui porte en soi une incomparable vitalité secrète, et dont le regard de flamme appelle la liberté d'un monde nouveau. »

Jean JAURES.

L'ACTIVITE DE NOS ELUS

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Activité du Groupe Parlementaire du 20 Août au 26 Septembre

ELECTIONS CANTONALES.

Le 24 août l'Assemblée Nationale reprit le débat sur les élections cantonales que rapportait notre camarade CORDONNIER. La position du Groupe était simple et claire : Les Conseils Généraux ont été intégralement renouvelés en 1945. Leur mandat est de 6 ans. Le renouvellement par moitié se comprenait lorsqu'existaient les Conseils d'arrondissement. Il ne se justifie plus maintenant que ces Conseils ont disparu. D'autre part la Constitution prévoit une organisation départementale nouvelle qui donne aux Présidents des Conseils Généraux des attributions très étendues. La loi organique nouvelle précisant ces attributions devrait être votée avant qu'on procède à de nouvelles élections cantonales.

LUSSY a exposé le point de vue du Groupe en combattant la question préalable posée par le R.P.F. qui voulait des élections cantonales avant le renouvellement du Conseil de la République. Nous avons obtenu que la durée du mandat reste fixée à 6 ans. Mais il a été finalement décidé que le premier renouvellement des Conseils Généraux aurait lieu 3 mois après la promulgation de la loi relative à l'organisation départementale.

LOYERS.

Le 15 août l'Assemblée Nationale a eu à examiner en 2e lecture la loi sur les loyers dont MINJOZ et NININE se sont efforcés d'améliorer le texte en limitant le droit de reprise et le Groupe s'est abstenu sur l'ensemble de la loi qui ne règle pas le problème général du logement, comporte des dispositions trop compliquées, sources de procès sans nombre, qui devront être révisées.

L'ensemble a été adopté par 269 voix contre 183.

CREDITS MILITAIRES.

Le 26 août l'Assemblée revoit en 2e lecture les crédits militaires pour 1948 rapportés par GUESDON. Sur le premier projet l'abattement est de 11 milliards. Il faut noter que ce chiffre est très près de celui proposé par CAPDEVILLE en juillet et que R. SCHUMANN n'avait pas cru devoir accepter.

DEMISSION DU GOUVERNEMENT MARIE.

Cependant de graves dissentiments se produisaient au sein du Gouvernement sur la politique économique et financière.

CRISE ANDRE MARIE.

Le projet gouvernemental tendant au redressement économique et financier (dénommé communément projet Paul REYNAUD) consistait essentiellement à fixer les limites respectives du pouvoir législatif et du pouvoir réglementaire pour prendre d'urgence les mesures nécessaires à l'assainissement des finances publiques, à l'augmentation de la production et des échanges et créer un climat de confiance.

Approuvé par 325 voix contre 215 le projet permettait aux Ministres des Finances et de l'Economie Nationale de préparer les textes de redressement.

Dans ce but, A. MARIE et P. REYNAUD assistés de D. MAYER eurent des entretiens avec le cartel interconfédéral de lutte contre la vie chère (C.G.T. - F.O. - C.F.T.C. - C.G.C.) afin d'entreprendre des mesures contre la vie chère et mettre fin aux abus des intermédiaires. De ces entretiens sortirent les décisions relatives à l'augmentation de la ration de pain accompagnée de l'amélioration de la qualité, à la surveillance du prix de la viande, à la réparation des injustices en matière de zônes des salaires, à la lutte pour la baisse, à la répression de la spéculation.

Ensuite fut reçue la C.G.C. qui, pour satisfaire les besoins vitaux de l'agriculture demandait un accroissement des importations (engrais, machines, céréales secondaires, etc...) une prime d'ensemencement de 2.300 francs à l'hectare, une augmentation du prix du lait, et promettait en échange la livraison totale du blé ainsi qu'une baisse de la viande.

De son côté la C.N.P., sans prendre aucun engagement pour la baisse des prix, demandait que des mesures soient prises pour augmenter la production et les exportations.

L'accueil favorable réservé par P. REYNAUD

aux demandes de la C.G.A. entraîna la rupture du Gouvernement avec le Cartel interconfédéral qui redoutait une nouvelle hausse des prix et constatait le 20 août que le Gouvernement ne s'orientait pas vers les mesures nécessaires.

Le Conseil du Gouvernement du 21 août, en présence de cette situation, fait le bilan des augmentations des prix agricoles (pain, lait), et constate que la liberté donnée à la viande n'a pas donné les résultats escomptés.

Le Groupe qui partage les mêmes inquiétudes que le Cartel Confédéral envisage une indemnité exceptionnelle immédiate pour faire face aux hausses nouvelles et augmenter le pouvoir d'achat. Par ses délégués au Gouvernement il pose énergiquement le problème : il faut choisir et défendre énergiquement le pouvoir d'achat ou rendre alors leur liberté aux salaires.

De longues délibérations se poursuivent âprement au sein du Gouvernement où nos camarades soutiennent la nécessité de lutter contre les prix et l'inflation avec une énergie qui détermina un élan de confiance dans l'efficacité du régime démocratique, et d'accorder avant les hausses récentes une compensation suffisante aux travailleurs.

Le 28 août A. MARIE envisage une indemnité mensuelle de 750 à 1.000 francs augmentée des frais de transports (500 frs) dans la région parisienne, une majoration des allocations familiales et un abattement sur l'impôt cédulaire au-dessous de 100.000 francs.

Au total l'indemnité mensuelle, sur laquelle P. REYNAUD reste irréductible, serait de l'ordre de 1.800 francs à Paris. Nous l'estimons insuffisante et devant le désaccord constaté au sein du Gouvernement, A. MARIE remet sa démission.

CRISE SCHUMANN.

Notre camarade RAMADIER d'abord pressenti recueille des Radicaux « un préjugé favorable » à sa personne. Mais, il sent bien que sur le programme économique l'accord sera difficile et il renonce à tenter la formation d'un gouvernement.

M. R. SCHUMANN, appelé ensuite, marque quelques hésitations mais au cours des entretiens que provoquent diverses missions d'information (LECOURT, A. MARIE) il accepte finalement, sur notre instance, de porter à 2.500 francs l'indemnité mensuelle de compensation.

Dans ces conditions nous acceptons de participer au Gouvernement qu'il se propose de constituer.

R. SCHUMANN est investi le 31 août.

Interpellé sur la composition et la politique de son gouvernement le 7 septembre, le gouvernement ne recueille que 289 voix contre 295 sur l'ordre du jour proposé par DE MENTHON, CUDENET et Ch. LUSSY.

Il n'est pas douteux que la présence de notre camarade PINEAU aux Finances avait effrayé les partisans du libéralisme.

Il faut noter que la majorité de 295 voix comprenait avec les 181 Communistes, 32 P. R. L., 22 U. D. S. R. (avec CAPITANT), 14 Radicaux (dont GIACCOBI, DALADIER, CHABAN DELMAS), 28 R. P. F. (LESPES, PAWLESKI), 9 Paysans (LAURENS, Guy PETIT), 7 représentants d'Outre-Mer apparentés au P. C.

GOUVERNEMENT QUEUILLE.

Il devenait indispensable de réaliser l'union des vrais républicains pour barrer la route à l'inflation, rechercher le maximum de justice sociale et défendre les institutions républicaines.

Le 10 septembre le Groupe constatait, après une série d'entretiens, son accord sur l'essentiel avec M. QUEILLE que le Président de la République avait chargé de constituer un Gouvernement.

L'investiture lui fut donnée le 11 septembre par 351 voix contre 196 et ce fut pour Ch. L U S S Y l'occasion de rappeler les revendications essentielles et constantes du Parti : maintien du pouvoir d'achat, action vigoureuse contre les prix, défense du franc, climat de paix.

Le 14 septembre l'interpellation sur la composition et la politique du Gouvernement fut renvoyée à la suite par 335 voix contre 229.

BUDGET.

L'Assemblée reprend alors l'examen du budget de 1948.

JOUVE rapporte le projet d'aide temporaire au cinéma français SEGELLE et DEIXONNE font adopter l'extension de la Sécurité Sociale aux étudiants.

Mais il s'agit ensuite de crérer des roussources nouvelles en vue de combler le déficit budgétaire évalué à 170 milliards.

Sur le projet déposé par le Gouvernement GUESDON apporte le 18 septembre le point de vue du Groupe. Il rappelle les interventions incessantes du socialiste (GAZIER le 24 juillet, Guy MOLLET le 31 août, LUSSY le 10 septembre) pour mettre au premier plan le problème des salaires et des prix, transférer à la classe ouvrière la plus grosse part de bénéfices résultant de l'augmentation de la production, assainir la monnaie afin de stabiliser le pouvoir d'achat. Certes les augmentations d'impôts proposées ne frappent pas particulièrement les gains des travailleurs. Mais il n'y a là qu'une amorce d'une réforme fiscale devenue indispensable pour une répartition plus équitable des charges.

GUYON, à son tour, insiste sur la nécessité de réprimer énergiquement les fraudes (qui peuvent être évaluées à 250 milliards par exercice) et de régler le problème des prix qui doivent être stabilisés par tous les moyens.

Après avoir repoussé par 412 voix contre 181 un contre projet communiste qui n'apportait que des solutions illusoires ou de pure fantaisie, l'ensemble du projet est adpoté le 19 septembre par 291 voix contre 251 — (Une fois de plus Communistes et R.P.F. ont encore conjugués leurs forces contre la majorité républicaine).

Le 20 septembre l'Assemblée Nationale adopte en 2e lecture la loi relative à l'élection du Conseil de la République et le statut des personnels de police rapporté par CORDONNIER.

Le 21 septembre, en réponse à l'interpellation sur les événements de GRENOBLE, Jules MOCH

fixe les responsabilités du R. P. F.. RAMADIER annonce le retrait du peloton affecté à la garde de De GAULLE, et LE BAIL proteste contre les menaces du Parti gaulliste à l'égard de l'Assemblée Nationale.

L'ordre du jour de confiance au Gouvernement est voté par 363 voix contre 181. Le même jour l'Assemblée Nationale unanime abroge le décret REGNIER du 30 mars 1935 qui perpétuait en Algérie un régime contraire à la Constitution comme au statut de l'Algérie.

Le 22 septembre au cours de l'interpellation renvoyée à la suite sur le procès de MADAGASCAR, PHILIP a élevé la protestation du Groupe contre les violences exercées sur les inculpés, contre les irrégularités de l'instruction et propose le dessaisissement de la Cour de MADAGASCAR.

Le même jour, la loi relative aux élections cantonales était revenue du Conseil de la République. Ch. LUSSY déposa, au nom du Groupe, une motion préjudiciable tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions utiles pour procéder aux élections aux Conseils Généraux dans le 1er semestre de 1949. Il rappelle la position du Groupe sur la question et la nécessité de voter au préalable la réforme départementale qui pourrait être réalisée dans les premiers mois de 1949. Notre motion préjudicielle ayant été repoussée par 319 voix contre 255, la loi fut finalement adoptée (par 304 voix contre 279) qui fixe à mars 1949 le renouvellement d'une moitié des Conseils Généraux. Remanié de nouveau par le Conseil de la République qui voulait des élections pour octobre 1948, le texte revient encore le 25 septembre devant l'Assemblée Nationale qui rejeta la proposition du Conseil de la République, reprise sous forme d'amendement par Jacques DUCLOS (299 voix contre 274) Communistes et Gaullistes une fois de plus d'accord.

L'Assemblée Nationale reconduit l'allocation temporaire aux vieux, vote en 2e lecture les voies et moyens du budget général de 1948, le 26 septembre, et interrompt sa session jusqu'au 16 novembre.

Télégramme des Déportés du Travail du Pas-de-Calais au Groupe Socialiste de l'Assemblée Nationale.

27 Arrastel P.D.C. 0450-(82) - 18-10, 40
Au nom des 9.000 déportés du travail du Pas-de-Calais, remercie le Groupe Parlementaire Socialiste pour sa prise de position en faveur du statut des déportés du travail stop Vous demande être mon interprète auprès des élus de votre parti pour les assurer de notre gratitude et leur demander de maintenir tant à l'Assemblée Nationale ou au Conseil de la République la position qu'ils ont prise depuis toujours pour la victoire finale.

DEBRAY, Président Départemental.

AU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

Le 2 décembre 1948, notre camarade GREGORY rapportait devant le Conseil, le projet de loi portant organisation de la Sécurité Sociale dans les mines.

Après avoir justifié la nécessité de relever le taux des prestations qui sont servies aux retraités par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, il démontrait qu'il était impossible de porter cette majoration au delà du taux de 25 %. Les représentants communistes, ajoutait-il, qui demandent une augmentation supérieure, oublient de dire que la grève récente qui vient d'avoir lieu a coûté à la Caisse Autonome 1 milliard 500 millions de déficit. Nous aurions pu, sans les incidences de cette grève, accorder une augmentation supérieure, mais les disponibilités actuelles ne nous le permettent pas. Que ceux qui viennent faire aujourd'hui de la démagogie n'oublient pas leurs responsabilités dans ce domaine.

VANRULLEN, affirmait ensuite que le Groupe Socialiste voterait le projet et à ce sujet, il répondait aux représentants communistes et ajoutait après avoir dénoncé l'action du Parti Communiste lors de la récente grève des mineurs : « Le Parti Socialiste ne peut permettre aux représentants communistes d'affirmer que le Parti Communiste est le défenseur des mineurs puisque ce dernier a tout fait pour aggraver leurs difficultés d'existance ».

Le Parti Communiste osait déclarer dans un tract distribué le 21 novembre dernier : « Les Mineurs d'Auchel ne se laisseront pas faire. Ils savent que nous tenons la victoire. La France n'a plus de charbon, nous tenons le bon bout ».

Ainsi donc le Parti Communiste qui prétend travailler pour la classe ouvrière se réjouissait de voir la misère s'installer au foyer des ouvriers par suite du manque de charbon et du chômage qui en est la conséquence.

Le Parti Socialiste ne s'associera jamais à une semblable politique.

Le projet rapporté par GREGORY était ensuite adopté.

Le 9 décembre 1948, DASSAUD rapportait au nom de la Commission du Travail, un avis favorable de cette Commission sur la convention internationale, assurant aux chômeurs involontaires des indemnités ou des allocations. La France, ajoutait-il, a fait un réel effort dans le domaine du chômage pour harmoniser sa réglementation avec les dispositions prévues dans cette convention.

OUSMANE SOCE, regrettait cependant que cette convention ne soit pas appliquée également dans les Territoires de l'Union Française. Les travailleurs qualifiés des territoires d'Outre-Mer doivent avoir les mêmes garanties sociales que les travailleurs métropolitains. L'Union Française ne doit politique mais aussi une construction sociale fondée politique mais ausi une construction sociale fondée sur l'égalité sociale.

Le 16 décembre, le Conseil était appelé à discuter sur une proposition de résolution du R. G. R. demandant que les membres du Conseil de la République s'appellent dorénavent « Sénateurs » et non plus « Conseillers de la République ».

SOUTHON, au nom du Groupe Socialiste, affirmait : « Le Groupe Socialiste votera contre cette proposition. Les auteurs de la proposition à défaut de pouvoir rétablir l'ancien Sénat, voudrait tout au moins rétablir le titre de Sénateur. Notre actuel Conseil de la République, n'a ni les fonctions, ni les pérogatives de l'ancien Sénat et reprendre dans ces conditions le titre de Sénateur, ce n'est purement et simplement une escroquerie morale que vous voulez commettre. Vous voulez par la bande réintrodire le Sénat dans nos institutions, ce Sénat qui a toujours été un obstacle à la volonté consciente et délibérée du suffrage universel et qui a été condamné par un référendum constitutionnel. Non le Sénat est mort; la Constitution de 1946 a creé un Conseil de la République et le pays a pu juger le travail effectué par les Conseillers de la République. Ce n'est pas en changeant le titre des membres de cette Assemblée que le Conseil jouira d'une autorité supérieure à celle qu'il a jusqu'ici acquise, bien au contraire.

Le 16 décembre 1948, le Conseil examinait le projet de loi portant simplification de la procédure de vote pour la discussion du budget.

COURRIERE, au nom du Groupe Socialiste, affirmait : « Nous avons tous reconnu que le budget devait être voté, équilibré, avant la date du 1er janvier. Il ne nous est pas possible avec les méthodes que l'on utilise couramment de voter le budget avant le 1er janvier. Nous savons qu'un budget équilibré est un moyen sûr d'éviter l'inflation. D'autre part, notre économie doit pouvoir continuer à bénéficier de l'Aide Marshall et il est absolument normal que les Français fassent l'effort nécessaire et que le Parlement accepte les disciplines qui s'imposent à lui.

La formule que l'on nous propose, tout en simplifiant largement la procédure d'examen, réserve d'une manière formelle les droits du Parlement, c'est-à-dire, voter l'impôt et lui donner une destination, contrôler l'usage des crédits accordés. C'est la raison pour laquelle le Groupe Socialiste acceptera de voter le texte.

Et dans sa conclusion, il ajoutait : « Ceux qui combattent ce projet, cest-à-dire, les membres du R. P. F. et les membres du Parti Communiste, oublient sans doute de se rappeler que cette méthode avait été utilisée par le Président du Gouvernement provisoire, le Général de GAULLE, et M. THOREZ était à ce moment là, membre du Gouvernement.

Ceux-là même qui ont accepté ces méthodes viennent nous dire aujourd'hui qu'elles constituent un danger permanent pour la démocratie. Il n'y a aucune raison pour que l'on utilise pas ces méthodes qui en réalité se sont révélées efficaces. »

Le 21 décembre 1948, le Conseil était appelé à statuer sur le cas de notre camarade BOULANGE, élu Conseiller de la République du Territoire de Belfort.

En effet, une demande d'invalidation avait été déposée par le Groupe M.R.P. contre notre camarade. Les électeurs de Belfort ayant commis la lourde erreur, selon le M.R.P. d'élire BOULANGE contre le candidat sortant M. R. P. DOREY, qui avait été battu. Quels étaient les faits reprochés à notre camarade ? Avait-il commis de lourdes fautes. La régularité des opérations électorales avait-elle été contestée ? Non ! On reprochait simplement à notre camarade d'avoir été élu le 7 novembre alors qu'il n'avait pas encore l'âge réglementaire fixé par la loi. Elu le 7 novembre, BOULANGE avait 35 ans le 23 novembre, c'est-à-dire, 15 jours après son élection.

M. PERNOT (P. R. L.), bien que n'appartenant pas au groupe M.R.P. utilisait néanmoins son talent oratoire pour appuyer la thèse de l'invalidation contre BOULANGE. Il développait sa thèse uniquement sur des principes juridiques et estimait que le Conseil, s'il acceptait de valider BOULANGE, commettrait une lourde erreur, car les conséquences de ce geste seraient, en réalité, une violation de la loi par les élus eux-mêmes. Cependant il devait lui-même reconnaître dans son exposé : « Il est à peine besoin de dire que la personnalité de M. BOULANGE est complètement hors de cause. Je ne reconnaîtrai qu'un seul défaut à M. BOULANGE, c'est sa jeunesse ».

M. de la GONTRIE, rapporteur du Bureau, qui avait conclu à la validation de BOULANGE, combattait la thèse de M. PERNOT dans des termes non moins éloquents. Il démontrait par des exemples précis que ce n'était pas la première fois qu'une Assemblée Parlementaire se trouvait en face d'un tel cas. M. BELMONT, citait-il, a été élu Sénéteur le 16 Octobre 1932. Il n'avait l'âge requis par la loi que le 22 Décembre 1932. Le Sénat a néanmoins validé M. BELMONT. Lorsque le 1er Bureau a examiné le cas de M. BOULANGE, ce dernier avait 35 ans. Il a donc conclu à la validation d'autant plus que les opérations électorales se sont déroulées normalement. Après avoir combattu point par point les arguments de M. PERNOT, il concluait en demandant au Conseil de valider BOULANGE.

Mais dans le vote final qui intervenait, les Socialistes se retrouvaient seuls en compagnie de quelques radicaux et BOULANGE était validé.

Ainsi donc dédaignant la volonté du Suffrage Universel un certain nombre de Groupes Politiques ont cru bon de faire un geste que l'on peut, pour le moins, qualifier de geste inélégant et d'invalider BOULANGE pour la seule raison de son jeune âge, alors que l'exemple cité plus haut prouvait que son cas n'était pas unique.

BOULANGE en définitif n'a pas été battu par un vote où des considérations techniques ont prévalues, mais par un vote ou au contraire des considérations d'ordre politique ont joué.

Le 29 décembre, à propos de la discussion de la loi des « maxima » des dépenses publiques pour 1949, COURRIERE définissait la position du Groupe Socialiste à l'égard du projet.

Nous ne comprenons pas la position d'un certain nombre d'hommes politiques, disait-il, en s'adressant tout d'abord aux représentants communistes et R.P.F. qui au cours de débats récents demandaient que l'on puisse étudier le budget d'une manière totale et détaillée, et qui viennent nous dire aujourd'hui qu'ils rejettent en bloc l'étude du budget.

Nous ne comprenons toujours pas que ces hommes qui prétendaient que le rôle du Parlement consistait à étudier le budget article par article, se refusent aujourd'hui à étudier le moindre détail de ce même budget.

C'est le rôle essentiel du Parlement que de voter un budget pour la nation. Les Parlementaires ont été élus pour cette tâche et vous refusez de jouer ce rôle. Nous tenons quant à nous à jouer le rôle pour lequel nos électeurs nous ont élus.

Bien sur nous sommes disposés à faire un certain nombre de réserves. C'est notre droit et aussi notre devoir.

Le Groupe Socialiste estime en effet, que l'excès de fiscalité risque d'entraîner une hausse des prix et l'équilibre budgétaire peut-être faussé par le fait même que l'augmentation des prix peut entraîner automatiquement une augmentation des salaires, qui, s'amplifiant sur le plan des fonctionnaires, risques d'entraîner une augmentation des dépenses publiques.

Le Groupe Socialiste ne voit pas également dans le projet la solution définitive pour arrêter l'inflation qui n'est pas uniquement une inflation monétaire. La Commission des Finances a adopté un amendement de M. MAROGER (R.P.F.) qui supprime les 100 milliards dont le Gouvernement a besoin pour financer l'équipement du pays. Les adversaires du Gouvernement en adoptant cet amendement ont atteint le but poursuivi dans l'ombre, c'est-à-dire, porter un coup mortel à la Sécurité Sociale et aux nationalisations.

Dans les nationalisation tout n'est pas parfait. Mais le peuple de France les a voulues. Si le Gouvernement entend faire quelque chose dans ce domaine, il faut qu'il le fasse démocratiquement. Autrement, ceux qui veulent les détruire verraient se dresser contre eux tout ce que le peuple compte de républicains et de démocrates.

Ce qui nous étonne le plus, c'est de voir la coalition Communiste - R.P.F. Ainsi donc les Communistes, qui se sont faits à la tribune, les défenseurs des Nationalisatons, deviennet les complices de ceux qui veulent les détruire. M. MAROGER, a parlé ce matin d'un certain vovage à Versailles. Nous comprenons très bien la manœuvre politique que l'on essaie de développer ici. Et là encore, nous sommes inquiets de voir les Communistes se rallier aux membres R.P.F. contre la Constitution. il faut que le peuple de Franse soit au courant de cette collusion.

Vous voulez mettre le Conseil de la République en opposition avec l'Assemblée Nationale, précisément avec l'espoir que vous irez à Versailles.

Que chacun prenne ses responsabilités. Le Groupe Socialiste estime pour sa part que son devoir est d'étudier le budget pour ne point priver la Nation des subsides dont elle a besoin.

Le Conseil était appelé ensuite à voter sur les conclusions défavorables de la majorité de la Commission des Finances repoussant l'examen du budget.

Il se produisait alors une volte-face sensationnelle de la part du R.P.F. Après avoir défendu les conclusions de la Commission des Finances, celui-ci dans le vote final qui intervenait, votait contre les mêmes conclusions. C'était là une victoire importante de la majorité républicaine du Conseil.

Le 30 décembre 1948, le Conseil examinait la loi portant fixation des maxima des dépenses publiques pour 1949.

Au cours de cette discussion, un certain nombre de nos camarades intervenaient.

DOUCOURE, attirait l'attention du Gouvernement sur le problème des investissements pour l'équipement des Territoires d'Outre-Mer. Les hommes d'Outre-Mer ne veulent pas être les derniers à bénéficier des efforts financiers qui sont demandés aujourd'hui au Pays. Il insistait plus particulièrement sur la nécessité d'améliorer le niveau sociale des peuples d'Outre-Mer. Il soulignait l'insuffisance des crédits prévus, insuffisance qui freine les possibilités de développement d'une vie économique normale et moderne.

OUSMANE SOCE, intervenait dans le même sens en précisant que : « L'équipement et la modernisation des Territoires d'Outre - Mer ne constituait pas une libéralité extérieure pour la France métropolitaine; ils font partie intégrante de la nécessité du redressement français ».

Abordant les problèmes techniques, GREGORY, soulignait l'importance que le Groupe Socialiste attache aux problèmes de la reconstruction, de la modernisation et de l'équipement du pays.

Le vieillissement de notre industrie, disait-il, provient de la carence capitaliste. Les capitalistes ont trahi leur devoir envers la nation, en ne faisant aucun investissement à long terme, pour satisfaire un désir immodéré de bénéfices. Il démontrait ensuite, que les crédits demandés par le Gouvernement pour les investissements étaient à peine suffisants pour permettre à la France de se rééquiper lentement.

Les Communistes qui proposent aujourd'hui des réductions sur ces crédits, iront dire ensuite aux ouvriers : « On ne vous donne pas de travail parce que nous n'obtenons pas de crédits du Gouvernement. C'est ce qu'on peut appeler de la belle démagogie ».

CHAMPEIX, définissait la position du Groupe Socialiste en matière de Défense National, à propos du vote des crédits militaires.

Nous pensons que la réorganisation de notre armée est conditionnée par la politique encore imprécise que la France entend mener sur le plan international et plus particulièrement sur le plan européen. Le problème militaire n'est plus un problème d'hommes. La science moderne a trouvé trop de moyens géniaux mais criminels pour qu'on puisse envisager le problème sous un autre angle de façon à ne pas gaspiller des sommes folles pour l'entretien d'une armée qui, en cas d'agression, serait impuissante. Le problème militaire, c'est également un problème industriel, car il n'y a plus dans notre monde moderne de puissances militaires, sans puissances industrielles.

MALECOT intervenait également à propos des articles 250 et 251 du projet concernant la réforme fiscale et insistait plus particulièrement sur les dispositions financières proposées par le Gouvernement en ce qui concerne les collectivités locales.

Ce que nous voulons, disait-il, ce n'est pas que l'état subventionne les collectivités. Nous voulons seulement qu'il leur laisse la liberté d'agir à leur guise sous le contrôle de l'autorité supérieure, qu'il leur assure les moyens financiers suffisants et que la tutelle formaliste, tatillonne, soit remplacée par un contrôle simple, rapide, direct.

Il faut que les collectivités puissent trouver des crédits pour équilibrer leur budget, d'où la nécessité de créer une Caisse Nationale des collectivités locales qui sera alimentée par le produit de l'actuelle taxe de transaction. Cette caisse serait non seulement une caisse d'équipement, mais une caisse de péréquation.

Nous prétendons que les collectivités locales ne doivent plus être des « mineurs » et l'Etat pourrait parfois s'inspirer des méthodes de gestion pratiquées par un grand nombre d'Assemblée départementales ou communales.

MERIC, insistait plus particulièrement sur le problème de la réforme fiscale.

Certes, le projet du Gouvernement apporte aux administrations et aux contribuables d'intéressantes simplifications.

Nous sommes d'accord pour aboutir à une détente des tarifs en vue d'atténuer la fraude mais à condition — ce qui n'est pas le cas — que cette opération ne se fasse pas sur le dos des petits et moyens contribuables. Le projet en effet prévoit que les pertes des recettes provenant de la baisse de certains taux seraient compensées par la suppression des abattements à la base. Nous ne pouvons accepter cela. Par ailleurs, la taxe proportionnelle de 18 % se traduira par une augmentation d'impôts pour tous les revenus allant de 60.000 à 200.000 francs. Par contre, au delà de 200.000 frs, la réduction d'impôts s'accroît dans la mesure où le revenu augmente ? Est-ce logique ?

Nous voulons également un renforcement du contrôle des Sociétés et l'institution du plan comptable pour pouvoir vérifier le montant du chiffre d'affaires et pour distinguer le « stock outil » du « stock spéculatif ».

Nous estimons impossible d'accepter les dispositions de l'article 4, qui prévoit que chaque chef de famille sera désormais imposé sous une cote unique tant pour ses revenus personnels que pour ceux de sa femme, ce qui aura pour effet de faire

payer davantage d'impôts aux salariés dont les conjoints exercent des activités séparées, aux ouvriers, aux fonctionnaires, aux employés.

Nous demandons au Gouvernemnt de nous faire très rapidement des propositions rectificatives, propositions qui tiendront compte de ces critiques.

Bernard CHOCHOY, insistait sur le financement de la reconstruction. Le Groupe Socialiste, accepte que le remboursement des sommes dues aux Sinistrés soit fait dans la proportion de moitié, aux moyens de titres mais nous tenons cependant à obtenir certaines garanties sur plusieurs points. Nous ne pouvons admettre que les sinistrés prioritaires qui ont bien souvent fait personnellement l'avance de sommes importantes pour la reconstruction d'immeubles d'habitation ou à usage commercial ou industriel, tombent sur le coup de la disposition précitée. Nous ne pouvons pas admettre non plus que les artisans, les entrepreneurs, qui attendent aujourd'hui le paiement des travaux qu'ils ont exécutés soient payés au moyen de titres; car ce n'est pas avec des titres que l'on se procure du ciment et des briques ? Il faut que le Gouvernement respecte les engagements qu'il a pris jusqu'ici en face de cette catégorie de gens particulièrement éprouvés, que constituent les sinistrés.

Nous demandons également le rétablissement de l'article 14 qui prévoit, dans le cas où le Gouvernement n'obtiendrait pas les 100 milliards prévus pour la reconstruction, au moyen de l'emprunt, qu'il pourra parfaire cette somme au moyen de l'impôt. Nous ne devons pas accepter que l'on puisse fermer des chantiers de reconstruction et s'il le faut nous aurons le courage de dire qu'il faut faire appel à l'impôt pour assurer la continuité de notre reconstruction. On ne reconstruira pas la France sans que chacun s'impose les sacrifices nécessaires, sacrifices qui doivent d'abord être demandés à ceux qui n'ont pas souffert de la guerre.

MADOUMIER, au nom du Groupe, demande au Conseil de bien vouloir supprimer un article, prévoyant que, pendant l'année 1949, les créations d'emplois et le recrutement de fonctionnaires dans les administrations publiques seraient interdits excepté si des suppressions d'emplois viennent compenser les créations et le recrutement envisagé.

Le Groupe Socialiste craint en effet que cette disposition frappe sérieusement des adinistrations dont nul ne conteste l'utilité.

Il démontrait en particulier que cette disposition arrêterait purement et simplement le recrutement des instituteurs alors que dans ce domaine, tout le monde est unanime à reconnaître que la France est loin d'avoir le personnel suffisant pour donner aux enfants une instruction convenable. Devant cette situation, allez-vous en plus briser la volonté de ceux qui se destinent à devenir les éducateurs de nos enfants ?

La majorité du Conseil se refusait néanmoins à suivre notre camarade MADOUMIER et son amendement, voté par les Socialistes, était repoussé.

A l'issue du débat, COURRIERE, devait déclarer : « Après une longue discussion sur le projet qui nous a été transmis, nous aurions pu penser nous trouver en présence d'un projet cohérent. Or, il n'en est rien. Qu'a fait la majorité composée de R.P.F. et Communistes du Conseil ? Elle a voté les dépenses mais où sont les recettes qui viendront compenser ces dépenses ? C'est vraiment un jeu facile que d'accepter les dépenses et de refuser les recettes. La majorité a notamment supprimé l'article 14 qui prévoyait quelques 100 milliards pour la reconstruction ? Le projet qui est soumis au vote est tout différent de celui que l'on nous a présenté et le Groupe Socialiste veut laisser le soin à cette majorité qui vient de s'affirmer, d'aller expliquer au pays et, aux sinistrés en particulier qui attendent depuis plus de 3 ans la reconstruction de leur foyer, l'effort qu'elle n'a pas fait pour que ces foyers puissent être reconstruits; le Groupe Socialiste ne peut que s'abstenir dans de telles conditions.

Le 31 décembre, Charles NAVEAU, intervenait et défendait un certain nombre d'amendements au projet portant modification du statut du fermage.

Bernard CHOCHOY et CANIVEZ, présentaient un certain nombre d'observation sur le projet prévoyant des mesures exceptionnelles pour remédier à la crise du logement (réquisitions) CARCASSONNE obtenait la prorogation de certains baux de locaux ou d'immeubles à usage commercial, industriel ou artisanal.

DENVERS apportait l'adhésion du Groupe Socialiste à un projet concernant le Conseil Supérieur des Transports.

Dans le projet prévoyant des avances aux houillères. M. PELLENC (R. G. R.) avait déposé sur l'article unique un amendement demandant une réduction du crédit demandé par le Gouvernement. Bernard CHOCHOY, devait signaler que cette réduction visait plus particulièrement le paiement des allocations familiales aux mineurs. Vous voulez leur disait-il, supprimer un certain nombre d'avantages indirects que constituent pour les mineurs les allocations familiales et aussi les allocations de charbon. C'est un geste qui demain peut apparaître comme une provocation à l'égard des mineurs. Certes, nous condamnons certaines agitations mais nous devons ramener et maintenir dans le pays minier un esprit de concorde et de paix et demain si vous refusiez d'accorder ces avantages aux mineurs, vous puniriez en même temps leur famille et leurs enfants. Voilà pourquoi nous ne pouvons vous suivre.

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

ACTIVITÉ DU GROUPE SOCIALISTE

●

Depuis la rentrée parlementaire de novembre, les Conseillers Socialistes de l'Union Française ont fait preuve d'une grande activité. Plusieurs Camarades sont intervenus en séance publique dans chaque débat important pour rapporter le point de vue socialiste.

Dans l'affaire de l'expulsion de LOMBARDO, Conseiller communiste de Madagascar, JULIEN intervient avec autorité dans la discussion pour réfuter les thèses du Gouvernement représenté en séance publique par COSTE-FLORET Ministre de la France d'Outre-Mer.

Lors de la discussion du rapport présenté par DUMAS sur la nécessité pour l'Assemblée de recevoir une documentation officielle sur la création, l'organisation et la mise en train de la Commission internationale dénommée « Commission du Pacifique - Sud » ALDUY fit une intervention fort remarquée pour réclamer du Gouvernement que l'Assemblée soit tenue au courant de toute l'activité diplomatique concernant l'Union Française.

ROSENFELD et TETAU intervinrent lors du débat en séance publique sur la suite donnée par l'Assemblée Nationale et par le Gouvernement aux propositions adoptées par l'Assemblée de l'Union Française. Ils insistèrent sur la nécessité pour le Gouvernement d'associer étroitement l'Assemblée de l'Union Française à toutes les questions qui concernent les territoires d'Outre-Mer.

Au sein des Commissions, les Commissaires socialistes participèrent activement à la discusion des propositions en cours d'examen.

Au Affaires Sociales, BEGARRA travailla sans arrêt à la rédaction du CODE DU TRAVAIL pour les territoires d'Outre-Mer. Ce travail fort important qui a nécessité de nombreuses séances d'études viendra dans quelques semaines en discussion en séance publique.

La Commission d'Instruction, animée par SAVARY, aidé de BEGARRA, eut à s'occuper des demandes d'immunité parlementaire de FERHAT ABAS, de SAVI de TOVE et de LOMBARDO.

Sur la proposition de RODENFELD, pour le Groupe la Commisison du Règlement fut amenée à examiner la possibilité d'accorder un poste de vice-président et de secrétaire aux représentants des territoires associés. Cette proposition fut adoptée en séance publique.

A la Commission des Affaires Politiques, le Groupe a soutenu la thèse défendu au Congrès en faveur des négociations avec tous les éléments représentatifs du Viet Nam.

A la Commission des Affaires Culturelles, à la suite de la discussion d'un projet défendu par le M.R.P., concernant la création de centres culturels dans les départements d'Outre-Mer, et ayant fait l'objet d'un contre-projet communiste, la Commission confia à LECHANI le soin de présenter un rapport de synthèse.

A la Commission de la Justice, à la suite d'une proposition présentée par ROSENFELD invitant l'Assemblée Nationale à adopter une loi tendant à compléter les articles 32 et 33 de la loi du 29 juillet 1881, modifiée par le décret-loi du 21 avril 1939, afin de rendre plus efficace la répression des discriminations raciales dans l'Union Française, proposition ayant fait l'objet d'un contre-projet communiste, notre Camarade JUNILLON fut désigné rapporteur par la Commission.

Au cours de sa première séance de janvier, le Groupe a renouvelé, à l'unanimité, sa confiance, à son Président ALDUY. Il a désigné la Commission Exécutive qui comprend les camarades suivants :

— DJIM MOMAR GUEYE.
— SOPPO PRISO.
— Mme MALROUX.
— BOURGAREL.
— BEGARRA.
— BIDET.
— LECHANI.
— ROSENFELD.
— DI OULD ZEIN.
— VIVIER.

Vice-Présidents :

— BEGARRA.
— DI OULD ZEIN.
— SOPPO PRISO.

Secrétaire Générale :

— Mme MALROUX.

Trésorier :

— BOURGAREL.

LISTES DES PROPOSITIONS DEPOSEES PAR LE GROUPE SOCIALISTE

N° 420. — **16 novembre 1948.**

Proposition tendant à inviter le Gouvernement à accorder une subvention de cinquante millions en vue de secourir les sinistrés d'Algérie victimes des dernières inondations, et, en particulier, ceux de Sainte-Barbe-du-Tlélat (Département d'Oran),

présentée par BEGARRA, BELABED, CHEKKAL DAHO, LECHANI, PIERI.

N° 426. — **24 novembre 1948.**

Proposition de résolution invitant l'Assemblée Nationale à adopter une loi tendant à compléter les articles 32 et 33 de la loi du 29 juillet 1881, modifiée par le décret-loi du 21 avril 1939, afin de rendre plus efficace la répression des discriminations raciales dans l'Union Française.

présentée par ROSENFELD,
et les membres du Groupe.

N° 442. — **1er décembre 1948.**

.Proposition de résolution tendant à inviter l'Assemblée de l'Union Française à créer une commission provisoire destinée à jeter les fondements d'une politique du cinéma à l'échelle de l'Union Française,

présentée par ..... ALDUY et Mme MALROUX.

N° 451. — **8 décembre 1948.**

Deuxième rapport fait au nom de la Commission des Affaires Economiques sur la demande d'avis de M. le Président du Conseil des Ministres sur le projet de décret, présenté par M. le Ministre de la France d'Outre-Mer relatif à la représentation des intérêts commerciaux industriels et agricoles au Cameroun,

présentée par ..... SAVARY.

N° 456. — **8 décembre 1948.**

Rapport fait au nom de la Commission des Affaires Extérieures sur la proposition de BIDET, ALDUY, ROSENFELD et des membres du Groupe Socialiste, tendant à obtenir du Gouvernement que l'Assemblée de l'Union Française : 1° Reçoive une documentation officielle sur la création, l'organisation et la mise en train de la Commisison internationale dénomée « Commision du Pacifique-Sud »; 2° Soit tenue au courant des travaux de celle-ci, sur lesquels l'Assemblée peut avoir, selon son rôle, à donner des avis,

présentée par ..... DUMAS.

N° 458. — **9 décembre 1948.**

Avis présenté au nom de la Commission de l'Agriculture, de l'Elevage, des Chasses, des Pêches et des Forêts, sur la demande d'avis sur le projet de décret présenté par M. le Ministre de la France d'Outre-Mer, relatif à la représentation des intérêts commerciaux, industriels et agricoles au Cameroun,

présentée par ..... EBEDE.

N° 470. — **15 décembre 1948.**

Rapport fait au nom de la Commission de l'Agriculture sur : 1° demande d'avis de M. le Président de l'Assemblée Nationale sur la proposition de loi de M. VALENTINO et des membres du Groupe Socialiste, députés, tendant à améliorer le ravitaillement des populations des départements créés par la loi du 19 mars 1946 par des mesures destinées à encourager la culture vivrières; 2° la proposition de résolution de CAZELLES, CAMPRASSE, BOURGAREL et des membres du Groupe Socialiste, Conseillers de l'Union Française, tendant à inviter l'Assemblée Nationale à prendre des mesures en vue d'améliorer le ravitaillement des populations des départements créés par la loi du 19 mars 1946 par des mesures destinées à encourager la culture vivrière,

présentée par ..... CAZELLES.

N° 471. — **16 décembre 1948.**

Proposition de résolution tendant à inviter la Commisison de l'Agriculture à désigner une mission chargée d'étudier en Afrique du Nord, l'installation, le fonctionnement et le développement des S.A.R. (Secteurs d'Amélioration rurale), en vue de l'extension ultérieure de ceux-ci en Afrique Noire,

présentée par ... CAZELLES, BEGARRA, PIERI, LECHANI, BELABED, ALDUY, CHEKKAL DAHO.

N° 487. — **23 décembre 1948.**

Proposition tendant à obtenir du Gouvernement que, pour qu'elle puisse efficacement remplir son rôle constitutionnel, l'Assemblée de l'Union Française soit : 1° officiellement informée de tout acte international en relation avec l'Union Française; 2° officiellement tenue au courant des travaux des organismes internationaux, permanents ou périodiques, lorsque ces travaux sont du domaine de l'Union Française.

présentée par .... BIDET, ALDUY, ROSENFELD.

N° 498. — **30 décembre 1948.**

Proposition tendant à transformer les centres municipaux d'Algérie en communes rurales,

présentée par . LECHANI, BEGARRA, BELABED, CHEKKAL DAHO, PIERI, DI OULD ZEIN.

L'Action Socialiste Internationale

LA CONFÉRENCE DU COMISCO

de Clacton (3 décembre 1948)

Présents : Allemagne (Ollenhauer et Nau), Belgique (Tiele mans), Bund (Riba), Canada (Mac Kenzie), Danemark (Carleson), Espagne (Llopis et Trifon Gomez), France (Brutelle et Jacquet), Grande-Bretagne (Morgan Phillips et Denis Healey), Hollande (Vorring et Bolle), Islande (Kristjansson), Italie (Treves et Lombardo), Suède (Björk), Trieste (Schiffrer).

⁂

1° RAPPORT D'ACTIVITE DEPUIS VIENNE.

Adopté sans discussion.
A noter que la dénomination de SILO est supprimée.
Il ne sera désormais question que du COMISCO.

2° FINANCES DU COMISCO.

La question sera réétudiée à la Conférence plénière. D'ici-là, chaque Parti est invité à verser 50 % de la cotisation de l'année précédente.

3° PROPOSITIONS D'ADMISSION.

L'adhésion du Parti *chinois* n'est pas acceptée. Il est décidé que le Secrétariat du COMISCO maintiendra par correspondance la liaison avec les éléments socialistes de Chine.

Le Parti Socialiste de l'*Inde* n'a demandé à être admis que comme observateur. Et il a posé la condition que le Parti Radical ne soit plus représenté au COMISCO. Le COMISCO décide la reconnaissance comme observateur du Parti Socialiste de l'Inde et la rupture avec le Parti Radical.

Le Parti *Arménien* a demandé d'entrer au COMISCO. Seule la délégation SFIO soutient ce point de vue. Il est décidé que la situation du Parti arménien sera réglée au cours de la discussion sur les rapports du COMISCO avec les Partis des Pays directement administrés par l'Union soviétique.

4° RAPPORT DE LA COMMISSION DES REFUGIES.

est adopté à l'unanimité. Au cours de la discussion, il faut signaler une intervention de LLOPIS très favorable à la France. LLOPIS remercie Jules MOCH et félicite la SFIO dans son ensemble pour sa compréhension et ses efforts.

La création de deux fonds centraux distincts — l'un pour l'aide politique, l'autre pour l'aide sociale — est retenue. La centralisation de l'aide sociale sera effectuée par le Scrétariat permanent de la Commission des Réfugiés en Suisse. La centralisation de l'aide politique sera effectuée par le sous-comité du COMISCO. Cette mesure prendra effet lorsqu'une décision définitive aura été prise à l'égard de l'ensemble des Partis émigrés, c'est-à-dire en avril 1949.

5° RELATIONS AVEC LES PARTIS EN EXIL.

a) Texte de la résolution votée concernant les mesures dont sont victimes les socialistes en *Bulgarie* et en *Pologne*..

b) Texte de la résolution concernant l'*Espagne*

c) Texte de la résolution concernant les relations avec les *Partis émigrés*

6° RELATIONS AVEC LES SOCIALISTES ITALIENS.

L'envoi d'une lettre au PSLI est décidée. Le COMISCO maintient pour l'instant la situation en ce qui concerne le PSI (suspension). Une lettre à cet égard sera adressée au PSLI. Tous les Partis frères sont invités à envoyer des délégués au Congrès du PSLI en janvier. Les délégués devront profiter de leur présence en Italie pour s'informer complètement de la situation du socialisme italien. (Voir plus loin le texte de la lettre adressée au PSI.)

7° SITUATION EN GRECE.

La délégation grecque n'a pu se rendre à la réunion du COMISCO. Après un échange de vues sur la situation du mouvement socialiste en Grèce, il est décidé que le Secrétariat du COMISCO devra rassembler le maximum d'informations sur cette question, et envoyer en Grèce une délégation du COMISCO chargée de s'informer sur place.

8° SITUATION A BERLIN.

Un texte est adopté pour encourager les sociaux-démocrates dans la lutte qu'ils mènent à Berlin. (Ce texte est déjà paru dans le *Popdœvie*.)

9° CENTRE DE PARIS.

La proposition de la SFIO tendant à transformer le Centre de Paris en un organisme de liaison permanent entre les Partis Socialistes des cinq Pays, sous le contrôle du COMISCO est retenue.

Il avait été décidé lors de la Conférence de Paris qu'un sous-comité des cinq fonctionnerait à Bruxelles. Ce sous-comité n'a jamais fonctionné jusqu'à présent. Les Belges sont donc chargés de convoquer les cinq Partis à Bruxelles pour étudier le fonctionnement de ce sous-comité permanent des cinq (1). Il n'y a d'objections d'aucune part pour l'installation de ce Centre à Paris.

(1) Cette réunion a été fixée aux 14 et 15 janvier.

RÉUNION DU SOUS-COMITÉ PERMANENT

(Londres 6 Janvier)

Louis LEVY, représentait le Parti.

Réfugiés : Une lettre sera adressée aux Partis leur demandant de participer au « Political Fund ».

Groupes hongrois et roumains : Conformément aux décisions de CLACTON, le Parti suisse est chargé d'opérer la médiation entre les groupes hongrois.

Le Parti français se voit confier la même mission en ce qui concerne les groupes roumains.

Question grecque : La délégation du C.O.M.I.S.C.O. sera composée des camarades Denis HEALEY et Victor LAROCK. Délégués aux Congrès du P.S.L.I. de Milan, ils partiront d'Italie par avion.

Prochaine Conférence internationale : Elle sera reportée d'avril en mai (du 13 au 16) vraisemblablement à Copenhague. Le renvoi a été demandée par le Labour Party en raison des élections cantonales britanniques qui ont normalement lieu dans le courant d'avril.

Admission du Parti sarrois : Par une lettre adressée au C. O. M. I. S. C. O., le Parti social-démocrate sarrois a sollicité son admission, au titre de formation indépendante. Une enquête sera entreprise par les soins du Sous-Comité permanent avant qu'une décision soit prise.

LES REFUGIES

Le Comité des Conférences Socialistes Internationales est d'avis que les Partis Socialistes des Pays de l'Europe Orientale, maintenant en exil, devraient être liés à la Conférence Internationale Socialiste par une organisation qui comprendrait les Partis Polonais, Tchèque, Hongrois, Roumain, Bulgare et Yougoslave.

Les partis socialistes exilés des pays administrés actuellement comme une partie intégrante de l'Union Soviétique ne peuvent pas être directement associés au COMISCO mais l'organisation de l'Europe Occidentale doit pouvoir entrer librement en relation avec eux.

Le COMISCO établira un Sous-Comité qui aura trois fonctions :

a) Tenter de réconcilier les groupes rivaux en HONGRIE et en ROUMANIE, et en cas d'insuccès choisir entre eux.

b) Aider aux partis ci-dessus mentionnés à former une organisation commune:

c) Faire des propositions concernant les rapports qui devraient exister entre le COMISCO et les partis de l'Europe orientale en exil.

La Conférence plénière décidera sur la base du rapport qui lui sera soumis par le Sous-Comité.

L'ESPAGNE

Le problème de l'ESPAGNE de FRANCO entre aujourd'hui dans une nouvelle phase. Depuis longtemps, on admet que le régime de FRANCO ne peut jouer aucun rôle dans le développement d'une Union Européenne et que cette union devra être l'affirmation de la démocratie contre toutes les formes du totalitarisme.

Mais à mesure que l'unité européenne se renforce, le régime de FRANCO apparaît *comme une menace grave* pour son succès. De plus en plus, les forces de la réaction et de la désintégration *en Europe* fixent leurs espoirs sur la survivance du facisme en Espagne. De plus en plus, les forces du progrès et de l'unité se trouvent frustées par le fait que FRANCO exclut de leurs rangs le Peuple Espagnol. Les événements récents prouvent que tant que le régime de FRANCO subsistera, l'Espagne restera une source de division dans le monde, et que ces divisions menacent les fondements même de l'Unité Européenne.

Pour cette raison, le COMISCO est d'avis que l'opposition au régime de FRANCO doit désormais prendre une forme positive. Le COMISCO demande instamment à tous les gouvernements de considérer l'abolition du régime de FRANCO comme un des problèmes primordiaux et des plus urgents à résoudre en vue de rendre possible l'unité européenne.

Il souligne en proclamant sa solidarité avec le P.S.O.E. qu'aucun changement de régime en Espagne n'est acceptable s'il ne permet pas aux partis démocratiques de fonctionner librement et au Peuple Espagnol d'exprimer librement sa volonté.

LE 60e ANNIVERSAIRE DE L'« ARBEITER - ZEITUNG »

Le Parti social-démocrate autrichien a célébré récemment le 60e anniversaire de la parution de son organe central *l'ARBEITER - ZEITUNG.*

A cette occasion, notre Camarade Léon BLUM a fait parvenir à la direction du quotidien socialiste autrichien un télégramme de félicitations.

Guy MOLLET, a, de son côté au nom du Parti et en son nom personnel, adressé aux Camarades autrichiens une lettre dont voici un extrait principal :

*Les liens qui nous ont unis dans le passé et nous unissent aujourd'hui encore au Parti socialiste autrichien, nous sont l'occasion de rendre hommage à l'effort soutenu par l'*ARBEITER - ZEITUNG, *dans la lutte du Prolétariat autrichien pour le Socialisme, lutte qui, nous le savons, s'est effectuée parfois dans des conditions particulièrement difficiles, à un moment où la classe ouvrière française était elle-même courbée sous le joug du facisme.*

La lettre du COMISCO au parti Socialiste Italien

(Tendance NENNI)

16 Décembre 1948.

Le C.O.M.I.S.C.O. au Comité Exécutif du Parti Socialiste Italien P.S.I.

Chers Camarades,

Depuis son Congrès de GENES, le P.S.I. n'a fourni aucun témoignage qui permettrait au COMISCO de prononcer la réintégration au sein de l'organisation socialiste internationale. La lettre du P. S. I. au COMISCO, en cherchant à justifier le Pacte d'Unité avec les Communistes, témoigne d'une totale incompréhension des incompatibilités fondamentales entre le Socialisme démocratique et le totalitarisme communiste. Plus que jamais, l'acuité grandissante de l'offensive lancée par le COMINFORM contre le monde socialiste rend impossible pour tout Parti Socialiste démocratique une collaboration avec tout ceux qui maintiendraient un lien formel avec un Parti Communiste.

L'attitude du Groupe parlementaire du P.S.I. et la déformation continuelle des problèmes internationaux dans l'AVANTI justifieraient pleinement pour le COMISCO, l'exclusion du P.S.I. des Conférences socialistes internationales. D'autre part le COMISCO ne peut pas ignorer le fait que des milliers de membres du P.S.I. ont exprimé à GENES leur désir de voir sauvegarder les liens avec le Socialisme International. On sait qu'un certain nombre de Fédérations de Province du P. S. I. se refusent à entériner les dispositions du Pacte d'Unité d'Action. En l'absence de toute action de la part du Comité Exécutif du P.S.I. des Socialistes éminents tels que ROMITA et SPINELLI ont pris l'initiative d'agir conformément à l'appel de la Conférence de Vienne. La décision du P.S.I. de prendre des mesures disciplinaires contre ROMITA et SPINELLI est considérée par le COMISCO comme profondément regrettable.

A moins que le P.S.I. ne fournisse pour la mi-mars, la preuve tangible de sa volonté de se joindre aux autres Socialistes démocrates d'Italie, sur la base d'un programme acceptable pour l'Internationale Socialiste, le COMISCO prendra alors une décision définitive. Si le P. S. I. poursuit la même politique que celle menée ces derniers mois, cette décision ne pourra être que son exclusion de l'Internationale Socialiste. Dans ce cas, le COMISCO lancera un appel à tous les véritables Socialistes du P.S.I. pour qu'ils rejoignent les rangs du Socialisme international, en se regroupant au sein d'un Parti socialiste italien qui puisse être accepté comme membre de la communauté socialiste internationale.

Signé : M.-C. BOLLE
Secrétaire du Sous-Comité Permanent,
et MORGAN Philips.

LA RÉPARTITION DES VOIX SOCIALISTES

aux Élections Présidentielles Américaines

ETATS	1948	1944
Alabama	NB	190
Arizona	NB	NB
Arkansas	1.037	438
Californie	3.459	3.923
Colorado	1.678	1.977
Connecticut	6.294	5.097
Delaware	250	154
Floride	16	7
Georgie	4	5
Idaho	332	282
Illinois	11.522	180
Indiana	2.179	2.223
Iowa	1.829	1.511
Kansas	2.807	1.613
Kentucky	1.284	535
Louisiane	1	7
ETATS	1948	1944
Maine	547	NB
Maryland	2.941	NB
Massachusetts (incomplète).	125	NB
Michigan	6.063	4.596
Minnesota	4.646	5.073
Mississippi	NB	5.073
Mississippi	NB	NB
Montana	630	1.296
Nebraska	NB	NB
Nevada	NB	NB
New Hampshire	86	46
New Jersey	10.521	3.358
New Mexico	317	NB
New York	40.879	10.553
Caroline du Nord	NB	NB
Dakota du Nord	1.052	943
ETATS	1948	1944
Ohio	NB	NB
Oklahoma	NB	NB
Oregon	5.055	3.785
Pensylvanie	11.325	11.721
Rhode Island	401	NB
Caroline du Sud	1	NB
Dakota du Sud	NB	NB
Tennessee	1.288	892
Texas	874	594
Utah	17	340
Vermont	585	NB
Virginie	726	417
Washington	3.534	3.824
Virginie de l'Ouest	NB	NB
Wisconsin	12.547	13.205
Wyoming	153	NB
w	139.697	80.518

NB. — Pas de candidats.
— Candidat non officiellement reconnu.

LE PARTI et l'Union Française

LE PROBLÈME DE L'INDOCHINE

A) Bref historique des événements,

B) Situation militaire,

C) Conclusions.

A) BREF HISTORIQUE DES EVENEMENTS.

1) Le 6 mars le Gouvernement Français et HO-CHI-MINH ont signé une « Convention Préliminaire ». Le Gouvernement Français reconnaissait la République du Viet-Nam « comme un état libre ayant son Gouvernement, son parlement, son armée et ses finances, faisant partie de la Fédération Indochinoise et de l'Union Française (Article 1, Alinéa 1) ». En ce qui concerne la réunion des trois « Ky », le Gouvernement Français s'engage à entériner les décisions prises par la population consultée par référendum » (article 1, alinéa 2). Il s'agissait de la Cochinchine. Des négociations ultérieures étaient prévues à HANOI, à SAIGON ou à PARIS. Elles devaient porter « notamment sur les relations diplomatiques du Viet-Nam avec les Etats Etrangers, le statut futur de l'Indochine, les intérêts économiques et culturels français au Viet-Nam ». (Article 3, alinéa 2.)

Cette convention a permis aux troupes du Général LECLERC d'occuper sans combat, certaines positions stratégiques dans un pays qui à la suite de l'occupation japonaise et de la trahison de Vichy, s'était proclamé indépendant.

Pour le Haut-Commissaire l'amiral THIERRY d'ARGENLIEU pour son administration et pour les milieux colonialistes ce n'était qu'une ruse de guerre. Par contre le Général LECLERC, en honnête soldat, a pris la convention au sérieux, voyant en elle le seul moyen de maintenir la présence française en Indochine. Aussi pour soustraire la future conférence à l'ambiance locale a-t-il insisté pour que la conférence se tienne en France. Il a obtenu gain de cause, mais l'Amiral s'est débarrassé de lui.

2) La Conférence Franco-Vietnamienne a eu lieu à FONTAINEBLEAU. Mais au moment où la Délégation Vietnamienne et HO CHI MINH lui-même étaient en route pour PARIS, le Haut-Commissaire a proclamé « l'indépendance » de la COCHINCHINE et a « reconnu » un gouvernement provisoire à SAIGON composé de fantoches. C'était une violation flagrante de la Convention du 6 mars en ce qui concerne la réunion des trois « Ky ». Le Gouvernement Français ne confirma pas la décision du Haut Commissaire, mais ne la désavoua pas non plus.

La Conférence s'est donc ouverte dans une atmosphère très tendue aggravée encore par le fait que la Délégation Française est aussitôt revenue sur la reconnaissance de « l'indépendance » du Viet-Nam, sous prétexte que le mot n'était pas dans la Convention.

3) Poursuivant sa politique de sabotage de la Convention et de la Conférence, le Haut Commissaire a réuni, le 1er août 1946, à DALAT, une conférence de tous les Etats Indochinois y compris la Cochinchine, mais sans inviter le Gouvernement Vietnamien, pour fonder la « Fédération Indochinoise » comme une entité économique et politique. Or, la question de la Fédération était encore en discussion entre Français et Vietnamiens. Ces derniers voulaient que le Viet-Nam fasse partie de l'Union Française directement, la Fédération Indochinoise ne devant être qu'un organisme régional de coordination et de coopération économique des Etats de l'INDOCHINE.

Une fois de plus, le Gouvernement BIDAULT n'osa ni confirmer la décision de l'Amiral d'ARGENLIEU ni la désavouer. La délégation vietnamienne a alors quitté la Conférence de Fontainebleau.

4) Marius MOUTET désireux de sauver la Paix, et HO CHI MINH redoutant de rentrer les mains vides, un *modus vivendi* fut toutefois signé à Paris le 14 septembre 1946. Ce document confirmait et complétait sur certains points la Convention du 6 mars. Il devait préparer les accords définitifs. Il donnait notamment satisfaction au Viet-Nam en ce qui concerne la Fédération Indochinoise.

5) Le Haut-Commissaire, une partie de l'Administration, une fraction du Commandement, et les milieux colonialistes ont aussitôt recommencé le sabotage des accords. De leur côté, les éléments extrémistes du Viet Minh, mécontents des concessions faites par HO CHI MINH, agissaient dans le même sens. De là, les incidents de novembre et les événements sanglants du 19 décembre 1946. Les aventuriers des deux camps rendirent ainsi la guerre inévitable.

6) Le Gouvernement Léon BLUM a envoyé, fin décembre, Marius MOUTET en Indochine pour une mission d'information. d'ARGENLIEU, qui avait précédé MOUTET, l'a compromis aussitôt aux yeux des Vietnamiens en le faisant recevoir par le Gouvernements fantoche de la Cochinchine. Il s'est arrangé aussi pour que le message de HO-CHI-MINH à MOUTET ne lui parvienne qu'après son retour en France.

7) En février 47, le Gouvernement a déclaré à l'Assemblée Nationale que la France ne traitera jamais avec HO-CHI-MINH. Cette déclaration a rendu la situation inextricable.

8) BOLLAERT, envoyé en Indochine après le rappel de l'amiral a essayé d'entrer en rapport avec HO-CHI-MINH par l'entremise de MUS. Celui-ci a rencontré GIAM, ministre des Affaires Etrangères, socialiste. BOLLAERT a mis comme conditions préalable à toute négociation la libération des otages, ce qui pouvait se justifier. Mais le Commandement Militaire a ajouté une autre condition *sine qua non :* de désarmement complet de l'armée vientnamienne et la remise de toutes les armes. La mission de MUS a échoué, puisque l'armée vietnamienne n'ayant pas été vaincue, ne pouvait pas accepter une capitulation. A partir de ce moment l'influence des éléments communistes du Vietminh s'est accrue de jour en jour.

9) En septembre 1947, BOLLAERT a prononcé un discours adressé « à toutes les Familles spirituelles du Vietnam » dans lequel il a défini la position de la FRANCE. Ce texte lui avait été imposé de PARIS. Son projet de discours beaucoup plus libéral et libéraliste avait rencontré, en effet, une vive opposition du Gouvernement et, en particulier de BIDAULT et de DELBOS.

Le discours prononcé était vague, de beaucoup en deça des accords du 6 mars et du *modus vivendi* du 14 septembre 1946. Il avait encore un autre défaut. Une phrase malencontreuse a fait croire aux Vietnamiens qu'il ne s'agissait pas d'une base de discussion, mais d'un ultimatum, d'un texte qu'il fallait accepter en bloc. Les négociations n'ont donc pas pu s'engager. Devant le Groupe Socialiste, BOLLAERT a lui-même reconnu l'erreur commise.

10) BOLLAERT a alors entrepris de longues négociations avec BAO-d'AI, qui ne représente rien, et qui vit à HONG-KONG pour aboutir à l'accord du 5 juin 1948 avec le Général XUAN, promu par le Haut-Commissaire Chef du Gouvernement provisoire du Viet Nam. Naturellement aux yeux des Vietnamiens le Général XUAN, général de l'armée française, et président du Gouvernement fantoche de COCHINCHINE, n'est qu'une créature de la FRANCE. Les éléments vietnamiens qui sont derrière lui sont des « collaborateurs » ou des « protégés » français. Et bien que l'accord du 5 juin emploie le mot « indépendance » et qu'il soit plus précis en ce qui concerne la réunion des trois « Ky » son effet est nul.

Dans cette voie il n'y a pas d'issue.

B) SITUATION MILITAIRE.

Après deux années de guerre, très coûteuse en francs et en vies humaines, la décision militaire n'est pas obtenue. En dehors des grands centres urbains et de quelques postes avancés, tout le Pays reste en révolte. Dans la brousse, c'est le maquis. Après le passage d'un convoi, les forces vietnamiennes reviennent. Souvent même elles attaquent les convois. Elles se vengent sauvagement sur les villageois après le départ des Français. Le régime intérieur, auparavant déjà assez autoritaire, est devenu terroriste. L'influence des communistes augmente. Si jusqu'à présent MOSCOU n'est pas intervenu directement, il faut s'attendre à ce que l'action du Kominform asiatique devienne plus énergique en raison du recul communiste en Europe. BOLLAERT a déclaré au Groupe socialiste que depuis l'affaire TITO le Kominform est devenu très actif en ASIE.

Les troupes françaises — comme toutes les troupes d'occupation, surtout dans les colonies — sont complètement démoralisées. Une grande partie de l'administration civile et militaire est corrompue. Les milieux colonialistes n'ont rien compris et rêvent encore du rétablissement de la situation d'avant-guerre et notamment du retour du travail forcé.

Economiquement, l'INDOCHINE se ruine.

C) CONCLUSIONS.

Si l'on veut reconquérir l'INDOCHINE, il faut y envoyer au moins 500.000 hommes avec un matériel approprié. Et encore, ne pourra-t-on pas « pacifier » définitivement ce Pays de 22 millions d'habitants.

Il faut donc faire la Paix.

Pour faire la paix, il faut traiter non pas avec des fantoches, mais avec ceux qui détiennent les armes.

Mais pour traiter, il faut savoir ce que l'on est décidé à offrir.

Pour ma part, je ne vois que le programme suivant qui soit susceptible d'être accepté par le Vietnam.

1° Reconnaître l'indépendance du Viet-Nam, comme Etat Libre, ayant son Gouvernement, son Parlement, son Armée et ses Finances;

2° Obtenir du Viet-Nam l'adhésion à l'Union Française comme Etat Associé, représenté au Haut Conseil de l'Union, et éventuellement, s'il le désire, à l'Assemblée de l'Union Française;

3° Reconnaître au Viet-Nam le droit d'avoir sa propre représentation consulaire et diplomatique dans les Pays voisins, étant entendu que pour les autres Pays la France, représentant les intérêts de l'Union Française, représentera aussi les intérêts du Viet-Nam;

4° Spécifier que l'armée nationale vietnamienne aura comme instructeurs des militaires français et pour matériel, le matériel français;

Obtenir des bases militaires et aéro-navales pour les forces françaises chargées de défendre, en collaboration avec l'armée vietnamienne, l'Union Française dans la Région. Etablir la collaboration des Etats-Majors;

5° Remettre en vigueur l'article 2 du *modus vivendi* en ce qui concerne les biens et entreprises français au Viet-Nam;

6° Conclure des accords économiques et culturels prévus aux articles 3 et 4 du *modus vivendi;*

7° En ce qui concerne la réunion des 3 « Ky » laisser au Viet-Nam et à la Cochinchine le soin de régler leurs rapports suivant la procédure démocratique de la consultation populaire;

8° Bien préciser que la Fédération Indochinoise n'est pas une organisation politique intermédiaire entre le Viet-Nam et l'Union Française, mais une organisation de coopération économique régionale et une union douanière entre les Etats de l'Indochine.

Comment entamer les négociations ?

Ou bien il faut s'adresser à HO CHI MINH, — en trouvant un intermédiaire. — (A ce sujet je rappelle que dès le 30 décembre, aussitôt après la constitution définitive du Bureau de l'Assemblée de l'Union Française, j'ai déposé, au nom du Groupe, un texte qui, entre autres, suggérait à l'Assemblée d'offrir ses bons offices au Gouvernement Français et au Viet-Nam pour faciliter la reprise des négociations de Paix. Ce texte n'a pas été adopté en raison de l'hostilité des communistes, du M.R.P., des Radicaux et du R.P.F.).

Ou bien il faut adresser un appel solennel « au Peuple Vietnamien » pour lui faire connaître la position de la France en invitant « ses représentants qualifiés » à entrer en négociation.

Si HO CHI MINH répond, négocier avec lui.

Personnellement, je crois que la première solution est plus efficace. Je me rallierais à la seconde si le C.D. la fait sienne.

Dès la réponse favorable, il faut conclure un armistice sur les bases suivantes :

1° Libération immédiate des otages et des détenus politiques, les prisonniers militaires devant être libérés à la conclusion de la Paix;

2° Les armées des deux belligérants restent sur les positions occupées par elles au moment de la cessation du feu. Les routes conduisant à des postes éloignés doivent être ouvertes pour le passage des convois français de ravitaillement et de transport des civils;

3° Désignation des commissions mixtes pour la surveillance des zones de rencontre;

4° Fixation de la date, du lieu et de la composition de la Conférence de Paix (de préférence en France et non en Indochine).

ORGANISATION DU PARTI DANS L'UNION FRANÇAISE

EN A. O. F. ET A. E. F.

La Commission du Parti de la France d'Outre-Mer a chargé une Commission restreinte — dans laquelle siègent des élus des territoires intéressés — d'examiner l'organisation actuelle du Parti en A.O.F. et dans certains territoires d'A.E.F., et de s'efforcer de mettre sur pieds dans les semaines qui viennent un système d'organisation adapté aux nécessités locales.

CONSTITUTION DE LA FEDERATION DE LA COTE D'IVOIRE

Le Parti Socialiste S.F.I.O. de la Côte d'Ivoire s'est constitué en Fédération au cours de son Congrès constitutif qui s'est tenu à ABIDJAN les 20, 21 et 22 août 1948.

Ces Camarades ont envoyé au Comité Directeur, pour approbation, les statuts qu'ils avaient établis et porté à sa connaissance la composition de leur bureau, le nombre des sections constituées, ainsi que le secrétariat de chacune d'entre elles.

Dans sa séance du 22 septembre 1948, le Comité Directeur a reconnu régulièrement constituée la Fédération de la Côte d'Ivoire, conformément à l'article 10 des statuts.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

« Instituer la République, c'est proclamer que des millions d'hommes sauront tracer eux-mêmes la règle commune de leur action; qu'ils sauront concilier la liberté et la loi, le mouvement et l'ordre; qu'ils sauront se combattre sans se déchirer; que leurs divisions n'iront pas jusqu'à une fureur chronique de guerre civile, et qu'ils ne chercheront jamais dans une dictature, même passagère, une trêve funeste et un lâche repos. »

Jean JAURES.

DE FIRMINY A LOURCHES

Les staliniens ont fait un tam-tam du tonnerre de dieu autour de FIRMINY — où, il faut bien le reconnaître ils ont remporté un réel succès. Il ne m'appartient pas de juger nos camarades de la Loire, mais il semble bien que tout n'a pas été mis en œuvre dans cette élection — témoin. Il m'a été dit que pas une seule réunion publique avait été organisée par le Parti, alors que les staliniens exibèrent tout un brelan de ténors.

Par suite du décès du Maire de LOURCHES (Nord), une élection partielle a eu lieu dimanche 9 janvier.

LOURCHES, grosse agglomération ouvrière de 8.000 habitants, à proximité de plusieurs puits de mines dont la fameuse fosse RENARD à quelques centaines de mètres des grosses compagnies métallurgiques « CAIL » et « DENAIN-ANZIN » occupant plus de 10.000 ouvriers. C'est la réplique de FIRMINY.

Venant quelques semaines après la grève des mineurs, ces élections paraissaient devoir être favorables au P. C.

Ce dernier représentait d'ailleurs comme tête de liste, un délégué mineur actuellement en prison pour entraves à la liberté du travail.

Dans sa presse il mettait au défi le Parti Socialiste d'organiser une réunion publique, et ces défis étaient en particulier lancés au signataire de ces lignes.

Le défi a été relevé et comment !

Nous annonçons une réunion publique et **contradictoire** pour le dimanche 2 janvier avec Rachel LEMPEREUR et Augustin LAURENT.

Surprise au camp stalinien. Ce dernier appose des affiches nettement provocatrices dont voici le texte : **« Augustin LAURENT « l'insulteur des mineurs », l'ami de MOCH aux mains rouges, a le cynisme de venir braver les mineurs — Vous relèverez l'outrage — Tous à la réunion des social-traitres !**

Pas besoin de dire que notre réunion fut pénible et dure, mais nous eûmes le dernier mot.

Nouvelle réunion publique et contradictoire le vendredi 7 janvier. Cette fois y sont annoncés Raymond GERNEZ et Guy MOLLET, Secrétaire Général du Parti.

1.200 personnes — Réunion tumultueuse bien sûr. Quelques incidents. GERNEZ et Guy MOLLET purent néanmoins parler. Ausgustin LAURENT répondit au contradicteur — Réunion commencée à 6 heures, terminée à minuit. A signaler un petit incident qui eut pour conséquence d'en rabattre aux staliniens : A un moment donné, l'orateur communiste insinuait que Guy MOLLET avait eu des contacts avec les pétinistes. D'un bond notre ami était sur l'insulteur et lui serra consciensement la gorge jusqu'à ce qu'il consentit à se rétracter. Invasion de la scène par amis et adversaires (quelques bousculades et horions, mais rétablissement du calme).

Là encore nous avons eu le dernier mot et l'avantage.

A noter que tous les tracts communistes ont été réfutés. Un Délégué Fédéral fut sur place toute la semaine qui précéda l'élection.

RESULTAT :

Inscrits : 3.205 — Votants : 2.562.
Liste Socialiste : 1.429, soit 56,7 %.
Liste Communiste : 1.090, soit 43,3 %.

En 1947, les résultats avaient été les suivants :

Inscrits : 3.193 — Votants : 2.810.
Liste Socialiste : 1.520, soit 55,5 %.
Liste Communiste : 1.230, soit 44,3 %.

Dans les élections général les candidats des partis de droite obtiennent ensemble une moyenne de 200 voix. Ce qui explique le plus grand nombre d'abstentionniste à l'élection de dimanche dernier.

Nous avons pensé que ces renseignements intéresseraient et peut-être serviraient aux camarades qui ne manqueront pas de constater que « là où l'on se bat... ».

AUGUSTIN LAURENT :
Secrétaire de la Fédération Socialiste du Nord.

LE PROBLÈME SCOLAIRE

Nous reproduisons une note de notre camarade DEIXONNE, sur les problèmes d'actualités relatifs à l'Education Nationale. Nous aurons à revenir sur cette importante question avec plus de détails. Est-il besoin d'alerter une fois de plus tous les militants sur les dangers que font peser sur les lois laïques les entreprises du cléricalisme ? Les récentes déclarations du chef du R. P. F. au dernier Conseil National de ce parti, la lettre des parlementaires M. R. P. de l'Ouest au Président du Conseil risquent de remettre au premier plan les préoccupations du problème scolaire. C'est dire que notre vigilance ne saurait se relâcher une seule minute.

Constructions scolaires.

A la Commission de l'Education Nationale, DELBOS, entendu à la demande des commissaires socialistes, a promis 6.000 écoles en 10 ans, dont 1.000 en 1949. QUEILLE, recevant une délégation du Groupe, a déclaré envisager des emprunts locaux, dont les crédits budgétaires seraient uniquement affectés à couvrir les charges. Une caisse de péréquation départementale, agissant en liaison avec le Crédit Agricole, couvrirait les collectivités contre le risque de demandes de remboursement prématuré. DELBOS annonce enfin 7 milliards pour les constructions déjà en cours, contre 200 millions l'an dernier.

Cadre unique.

On a l'espoir d'aboutir prochainement. Les retards sont dus aux Finances qui ne veulent pas admettre que la sévérité du recrutement permet à tous les enseignants d'accéder en 1re classe en fin de carrière. D'autre part, tandis que les Syndicats veulent que l'application commence au 2 janvier 1948, les Finances proposent le 2 octobre ou le 1er janvier 1949.

Indemnités de biadmissibilité et de doctorat.

Opposition absolue des finances. Le Groupe va déposer une proposition.

Bourses.

En ce qui concerne les bourses et les conditions de vie des étudiants, FARAUD est chargé de déposer un texte. Sur les bourses du 2e degré, une démarche de GUILLE va prochainement aboutir à un autre système de répartition plus centralisé avec péréquations nationales entre les différents départements.

Inspecteurs d'académie.

On espère qu'ils vont obtenir satisfaction en ce qui regarde leur vœu d'avoir au moins les avantages des proviseurs. En matière d'indemnité de logement, la doctrine du 2e degré est que leurs loyers doivent être pris en charge intégralement par les départements.

Age de la retraite.

La thèse de l'éducation nationale (qui doit être aussi la nôtre) est que la prolongation du service ne doit être que facultative. De plus l'administration doit se réserver le droit de mettre à la retraite tout fonctionnaire hors d'état de continuer son service.

Hygiène scolaire.

Les médecins qui en dépendent restent attachés aux Inspecteurs d'académie, conformément à leur vœu. Toutefois, l'ensemble du service dépendra, non pas du 2e degré, mais de l'enseignement supérieur, conformément à la tradition qui veut que les services qui ne constituent pas une direction autonome soient accolés au supérieur, moins chargé que le 1er degré.

Culture populaire.

Il faut s'attendre à des coupes sombres. Nous avons bien insisté auprès de DELBOS pour sauver le maximum de centres d'éducation populaire. Nous demanderons que MORICE soit appelé devant la Commission pour s'expliquer sur ses intentions.

Maître d'internat.

La direction du 2e degré est contre leur titularisation. Leur statut définitif sortira, sans doute, au cours du 2e trimestre 1949.

Maisons d'enfants.

QUEILLE et DELBOS nous ont promis de sauver ce qui reste des Maisons d'enfants de l'Entr'Aide Française.

Décret Poinso-Chapuis.

Le Cartel d'Action Laïque, BAYET en tête, insiste auprès de nous pour que SEGELLE ne dépose pas son rapport sur notre proposition de statut des Associations familiales. Des négociations sont en cours à ce sujet.

Centres d'apprentissage.

MAZIER a fait aboutir à l'Assemblée leur statut provisoire. Nous avons pu y introduire la seule réserve présentée par le Syndicat National des Instituteurs, à savoir que ce statut provisoire ne soit pas reconduit automatiquement d'année en année, en attendant le statut définitif.

Titularisation des intérimaires du 1er degré.

La proposition LEMPEREUR (titularisation des intérimaires ayant 4 ans de service et titulaires du C. A. P.) est le maximum de ce que nous pouvons obtenir (coût : 126 millions pour 3.500 intéressés). A l'Assemblée, le Groupe a voté contre le renvoi à la Commission de l'Education Nationale, demandé par DELBOS, mais il a dû accepter le renvoi devant la Commission des Finances, où les chances de succès sont sérieuses. Le statut général du personnel auxiliaire proposé par M. GARAUDY appartient pour l'instant à l'utopie.

Normaliens.

Obtenir le traitement de stagiaires pour les élèves de 4e année, ce fut un succès inespéré remporté par Rachel LEMPEREUR, DEIXONNE et RAMADIER : il sera très difficile d'étendre la mesure aux élèves-maîtres de 3e année, car la 4e année reste considérée comme une année supplémentaire d'études. L'indice de traitement n'est pas encore publié, car le Ministère veut obtenir un taux plus favorable que celui que proposent les Finances. Le montant de l'indemnité journalière de suppléance est également en litige, car il s'agit de ne pas défavoriser les suppléants permanents. Le régime du pécule peut peut-être s'assouplir, mais pas au point d'en mettre le principe en jeu. Enfin le droit syndical, qui n'est pas contesté aux élèves de 4e année, risque d'être revendiqué, s'il était étendu, par les élèves des classes correspondantes des lycées : ne pas oublier qu'à l'origine, l'accord était complet, sur le régime actuel, avec le Syndicat National des Instituteurs.

M. DEIXONNE.
(17-12-48)

DÉFENSE DE LA LAICITÉ

Nous publions une note de notre ami DEIXONNE sur la question de l'abrogation de l'ordonnance BILLOUX de 1945. Les informations qu'elle comporte permettront à nos militants de répondre aux attaques des adversaires de notre Parti. Soucieux de défendre les lois laïques, fondement de la République, nos efforts visent surtout à l'efficacité et non à de vaines manifestations spectaculaires.

A l'heure où de GAULLE vient de prendre position en faveur des subventions directes et indirectes à l'école cléricale, c'est-à-dire où la laïcité risque d'avoir à supporter prochainement un assaut redoutable de la part des forces de droite, il est sans doute nécessaire de vous indiquer brièvement où en est le problème de l'abrogation de l'ordonnance BILLOUX de 1945 et des deux décrets d'application des 22 mai et 20 juin 1948.

Notons d'abord que l'arrêté d'application des décrets n'a pas encore paru. Cela tient à ce que, conformément à l'avis du Conseil d'Etat, cet arrêté doit porter les signatures non seulement du Ministre de la Santé Publique (M.R.P.), mais des ministres de l'Intérieur (Socialiste) et de l'Education Nationale (Radical). Il s'ensuit que les subventions accordées par les collectivités locales aux unions d'Associations familiales restent jusqu'à présent bloquées, alors qu'avant l'offensive cléricale du décret POINSO-CHAPUIS, les bénéficiaires pouvaient en disposer librement.

Néanmoins, le Congrès du Parti a exigé l'abrogation des trois textes en question et de son côté le Cartel d'Action Laïque a adopté la même attitude.

En vertu de ces décisions, DEIXONNE a déposé, au nom du Groupe Socialiste, une proposition de loi dont SEGELLE a été désigné comme rapporteur. Pourquoi ce rapport, qui est prêt à être présenté par son auteur, ne l'est-il pas encore à ce jour ?

Vous avez pu observer que les principales organisations constituant le Cartel d'Action Laïque (Ligue de l'Enseignement, Syndicat National des Instituteurs) mettent depuis plusieurs semaines la sourdine sur le décret POINSO - CHAPUIS. Or, le Cartel nous a fait savoir à 3 reprises qu'à ses yeux le problème n° 1, celui qui réclame la totalité des forces de tous les laïques, est celui des constructions scolaires. Tel fut, par exemple, l'objet de la convocation qui nous fut adressée à une réunion de la Délégation Exécutive du Cartel, tenue au siège de la Ligue de l'Enseignement, 4, rue Récamier, le 21 - 12 - 48, sous la présidence d'Albert BAYET, et à laquelle le Parti était représenté par BREL, DEIXONNE et SEGELLE.

Voilà ce que vous devez savoir, non pas pour ouvrir des polémiques stériles à l'heure où les laïques se préparent à occuper des positions défensives, mais pour pouvoir répondre aux critiques injustes qui pourraient vous être adressées.

M. DEIXONNE.
(31-11-48)

LA QUESTION DES COLIS EXPÉDIÉS A LEURS FAMILLES PAR D'ANCIENS PRISONNIERS DE GUERRE TRANSFORMÉS EN TRAVAILLEURS LIBRES (Note d'information du Ministère du Travail)

En premier lieu, il convient de remarquer que le contenu de ces colis n'est pas prélevé sur l'économie française. On peut même aujouter, pour répondre aux protestations qu'ont pu élever ou qu'élèveront les familles françaises, que l'arrêt de l'expédition de ces colis n'aurait pas comme contrepartie la livraison sur son marché des denrées qu'ils contiennent.

En second lieu, il faut examiner les raisons profondes d'ordre économiques social ou diplomatique qui justifient la position qu'a cru devoir prendre le Gouvernement.

Le premier aspect du problème est uniquement d'ordre économique. Vous n'ignorez pas en effet qu'au cours des années 1947-1948, 135.000 prisonniers de guerre allemand ont demandé à demeurer en France comme travailleurs libres. Cette opération a permis à l'économie française de conserver une main-d'œuvre indispensable et donnant toute satisfaction, qui a permis de pallier à la pénurie de travailleurs dont souffrent des secteurs primordiaux comme les mines et l'agriculture. Sur cet effectif un pourcentage important a déjà fait connaître son désir de demeurer au travail en France au delà de la période initiale d'un an, durée du contrat qu'on leur avait demandé de signer. Or, les familles de ces traivailleurs se voient refuser de la part des autorités allemandes le paiement de l'allocation militaire du jour de la transformation en travailleur libre. Par ailleurs, lorsque l'option a été offerte aux prisonniers de guerre, le Gouvernement français a promis aux intéressés qu'ils pourraient transférer à leur famille une partie de leur salaire. D'autre part, les travailleurs introduits en France par les soins de l'Office National d'Immigration désirent de leur côté apporter une aide à leur famille dont ils ne peuvent assurer l'acheminement vers la France faute de logements disponibles pour les héberger. Par conséquent, qu'il s'agisse de travailleurs allemands ex-prisonniers de guerre ou de travailleurs allemands introduits, la question du transfert des salaires se pose avec acuité. On ne peut, en effet, songer à fixer sur notre sol des travailleurs s'il ne leur est pas possible de subvenir aux besoins de leur famille. Jusqu'à maintenant, les transferts n'ont pu s'effectuer que pour la zone française. Les négociations qui ont lieu avec les autorités de la bizone, et ce depuis plusieurs mois, ne sont pas encore sanctionnées par un accord définitif. D'ailleurs, quand ces transferts de fonds seront possibles, ils s'effectueront en Deutsche Marks, par conséquent sur la base dollar, et seront plus onéreux pour les finances françaises que des envois de colis dont les frais sont supportés en partie par des œuvres américaines de bienfaisance.

Ainsi, cet envoi de colis prend un aspect éminemment rentable du point de vue économique.

Du point de vue social il permet aux travailleurs de venir en aide à leurs familles dénuées de ressources.

Enfin, du point de vue diplomatique, il permet au Gouvernement français, d'une manière indirecte, de tenir les engagements qu'il a pris quand par accord d'avril 1947 avec les autorités américaines, il a décidé de procéder à la transformation en travailleurs libres des prisonniers de guerre encore stationnés sur son territoire.

●

LA QUESTION DE L'INSTALLATION A FONTAINEBLEAU DU COMITÉ DES COMMANDANTS EN CHEF

Les « Combattants de la liberté » organisme para - communiste a adressé aux parlementaires socialistes une lettre de protestation contre le vote favorable qu'ils ont émis pour l'installation à Fontainebleau du Comité des commandants en chef. Nous publions ci-dessous la lettre adressée par A. GAZIER à cette organisation :

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 21 décembre protestant contre le vote de crédits permettant d'installer à Fontainebleau, le Comité des Commandants en Chef.

L'expression de « quartier général étranger » qui figure dans votre lettre est impropre. D'abord, parce qu'un « **organe d'étude** » n'est pas un « **quartier général** ». Ensuite parce qu'un organisme **interallié** n'est pas un organisme **étranger.** Je vous rappelle sa composition : un anglais pour les problèmes de l'air, un français pour les problèmes maritimes, un français pour les problèmes terrestres travaillant tous trois **sous la présidence** et **non sous le commandement** du Maréchal MONTGOMERY.

Aucune atteinte n'est portée à la souveraineté nationale puisque le Comité relève d'un organe civil, le **Comité des Ministres** où toutes les décisions doivent être prises **à l'unanimité.**

J'ajoute que le Pacte de BRUXELLES est un traité purement défensif parfaitement conforme à notre constitution et à la Charte des Nations-Unies laquelle prévoit à son article 52 la conclusion d'accords régionaux.

Telles sont les raisons pour lesquelles j'ai voté les crédits dont il s'agit.

Veuillez accepter, Monsieur, l'expression de mes sentiments profondément pacifistes.

LE PRIX DES LOYERS

Prix de base du mètre carré
et classement des immeubles

La question de l'application de la loi sur les loyers fait couler des flots d'encre et suscite des discussions nombreuses. Nous croyons nécessaire à l'information des militants de reproduire une note de Jean MINJOZ sur ce problème.

Dans le **Populaire-Dimanche** du 12 décembre, nous avons indiqué comment les intéressés, locataires et propriétaires, devaient calculer la **surface corrigée** du local loué, compte tenu de la nature des différentes parties du local (pièces habitables, pièces secondaires, annexes), de son éclairement, ensoleillement, de ses vues, de sa situation, de son état d'entretien et de vétusté, de l'équivalence superficielle des éléments d'équipement installés par le propriétaire, etc...

Aujourd'hui, nous allons examiner comment sera calculé le prix du loyer, la surface corrigée exprimée en mètres carrés ayant été déterminée.

Tout d'abord, il faut faire rentrer le local loué, — et non pas l'immeuble, car les différents appartements d'un même immeuble peuvent présenter de grandes différences — dans l'une des cinq catégories suivantes :

1° la première comprend les locaux ayant réellement un caractère de luxe;

2° dans la deuxième entrent les locaux situés dans des constructions en matériaux de bonne ou très bonne qualité, assurant des conditions suffisantes d'habitabilité.

Cette catégorie comprend trois sous-catégories A, B, C.

3° la troisième catégorie constitue dans la plupart des communes, la grande majorité des constructions existantes. Y entrent des locaux situés dans des constructions en matériaux ordinaires et d'exécution économique assurant des conditions d'habitabilité ordinaire ou médiocre.

Elle comporte deux sous-catégories A et B et c'est dans la sous-catégorie A que se trouve le logement de référence (deux pièces, une cuisine, confort réduit avec W.C., eau, gaz et électricité) dans un immeuble de 50 ans d'âge et de qualité moyenne.

4° la quatrième catégorie est celle des taudis puisqu'elle comprend tous les locaux qui ne présentent pas ou plus les conditions élémentaires d'habitabilité;

5° Quant à la cinquième, c'est une catégorie exceptionnelle de luxe dans laquelle sont rangés les immeubles qui présentent des caractéristiques nettement exceptionnelles même par rapport aux immeubles de luxe de la première catégorie. Les prix de cette dernière seront majorés de 1,05 à 1,25.

Une fois le logement classé dans une des catégories ci-dessus, il suffit, pour connaître le prix du loyer exigible à partir du 1er janvier prochain, de multiplier le prix du mètre carré, tel qu'il est indiqué dans le tableau ci-dessous, par la surface corrigée, qui est arrondie au mètre carré inférieur.

Ce prix, qui ne comprend pas les prestations, taxes locatives et fournitures individuelles dues en sus, ne sera pas invariable : en effet chaque semestre, à compter du 1er juillet 1949 et jusqu'au 1er juillet 1954, le loyer applicable pendant le semestre précédent sera augmenté du cinquième du loyer tel qu'il a été calculé ci-dessus.

IMMEUBLES COLLECTIFS

CATEGORIES	Prix du mètre carré (par mois) pour chacun des 10 premiers m²	pour chacun des suivants
1	37, »	21, »
2 A	30, »	18, »
2 B	25, »	16, »
2 C	22, »	14, »
3 A	19,40	11, »
3 B	18, »	9, »
4	15, »	7, »

MAISONS INDIVIDUELLES

CATEGORIES	Prix du mètre carré (par mois) pour chacun des 10 premiers m²	pour chacun des suivants
1	39, »	19, »
2 A	32, »	16, »
2 B	27, »	14, »
2 C	23,30	12, »
3 A	25, »	9,50
3 B	20, »	8, »
4	17, »	6, »

En terminant, signalons :

1° que les prix, qui résulteront du tableau ci-dessus, ne concernent que les communes où aucun abattement de zone n'est applicable. Dans les localités où il y a un abattement, le loyer est affecté du pourcentage d'abattement correspondant à la zone dans laquelle la commune se trouve classée;

2° que le local peut être dans l'avenir changé de catégorie si le propriétaire y a fait des travaux tels que les éléments ayant servi de base à son classement, ont été profondément modifiés;

3° que l'article 5 du premier décret du 10 décembre 1945, dont nous venons d'analyser les dispositions essentielles, fixe le maximum que ne devront jamais dépasser les prix de base de la valeur locative mensuelle des locaux d'habitation, qu'ils soient situés dans un immeuble collectif ou une maison individuelle;

CATEGORIES	VALEUR LOCATIVE MENSUELLE	
	Pour chacun des 10 premiers mètres carrés de surface corrigée Francs	Pour chacun des suivants Francs
1	140, »	85, »
2 A	125, »	75, »
2 B	117, »	65, »
2 C	110, »	60, »
3 A	100, »	55, »
3 B	95, »	50, »
4	85, »	40, »

4° que si le prix actuel est supérieur à celui qui résultera du calcul indiqué plus haut, sans toutefois dépasser le maximum prévu au paragraphe précédent, le loyer sera maintenu au taux actuel.

JEAN MINJOZ.

PRODUCTION & CIRCULATION DES AUTOMOBILES

En réponse à une lettre circulaire attirant l'attention des députés sur la nécessité de développer la production et la circulation des automobiles, notre camarade GAZIER a été amené, au nom du Groupe Socialiste à l'A.N., à faire la réponde suivante :

Monsieur,

J'ai bien reçu la lettre-circulaire par laquelle vous avez attiré mon attention sur la nécessité de développer la production et la circulation des automobiles.

Peut-être serait-il habile de ma part de vous répondre que vous avez raison sur tous les points et que je suis absolument d'accord avec vous. Mais, par respect pour vous et pour les fonctions que j'exerce, je préfère vous exposer franchement mon opinion au risque de ne pas vous satisfaire complètement.

L'automobile est évidemment une industrie de très grande importance.

Contrairement à ce qui se dit habituellement elle a accompli des progrès sensibles au cours des dernières années. Voici pour le mois d'octobre les chiffres de production avec, entre parenthèse la moyenne mensuelle de 1938;

10.172 voitures particulières (15.200),

3.292 camionnettes (1.410),

4.743 camions (1.870),

Indice pondéré d'activité 103 (100).

Certes, la fabrication des voitures de tourisme est encore inférieure à celle d'avant-guerre, mais vous conviendrez qu'il fallait, après les ravages de la guerre, pousser avant tout la production des véhicules utilitaires et le transport des denrées alimentaires à priorité sur le transport des individus.

La production de voitures particulières a démarré à son tour. Elle était, par mois, de 2.536 en 1946, de 5.523 en 1947, de 7.760 en 1948 (sur dix mois) et je vous ai dit que les sorties d'octobre se sont montées à plus de 10.000.

Ces chiffres sont encore insuffisants, mais il ne faut pas oublier que la sidérurgie, malgré ses progrès, ne suffit pas à couvrir les besoins cumulés de l'industrie, de la reconstruction, et de l'équipement. Il ne suffit pas de réclamer pour l'industrie automobile une aumgentation des attributions de produits sidérurgiques, il faut encore indiquer à quel secteur ces quantités doivent être retirées. Ceux qui voudraient par exemple priver la S. N. C. F. d'une partie de sa répartition, ignorent certainement l'insuffisance inquiétante de son parc de wagons de marchandises.

Une grande partie de voitures automobiles construites par nos usines est vendue à l'étranger. J'ai remarqué que vous ne protestez pas dans votre lettre contre ces exportations. Vous avez donc parfaitement compris — et ce n'est pas si commun — que la France doit exporter pour vivre et que l'exportation d'automobiles est, pour le moment, absolument irremplaçable.

Il reste à examiner la question des carburants. La France importe aujourd'hui autant de pétrole brut que ses raffineries peuvent en traiter. N'oubliez pas que les bombardements de la guerre avaient réduit des 3/4 la capacité de raffinage de nos usines. Un gros effort de reconstruction aidé par une priorité de bon rang accordée aux raffineries dans la répartition de l'acier et par une politique de reconstruction de la flotte pétrolière a permis de dépasser cette année la capacité de production de 1938. On ne doit pas sous-estimer ce résultat.

Mais, tout en raffinant plus de pétrole, les usines produisent moins d'essence parce qu'elles doivent fournir beaucoup plus de fuel (environ deux fois plus qu'avant-guerre) et beaucoup plus de gas-oil afin de couvrir les besoins prioritaires de l'industrie, de la pêche, de l'agriculture et des transports.

Les importations de produits raffinés sont limitées par nos disponibilités en devises. La balance commerciale avec les pays européens et en particulier avec la zone sterling est déficitaire. Dans la zone dollar, nos seules ressources proviennent du plan MARSHALL. Là aussi, il ne suffit pas de demander l'augmentation de la part de devises réservées à l'essence. Il faut encore indiquer sur quel poste il faut restreindre les achats. Est-ce sur le coton ? sur les aliments du bétail ? sur les produits pharmaceutiques ? sur les machines ? Vous ne le pensez sûrement pas. On a parfois parlé de diminuer les achats de charbon et d'augmenter ceux d'essence; mais la substitution des produits pétroliers au charbon ne peut être poussée au delà d'une certaine limite et la grève des mines a contraint le Gouvernement à faire venir les Etats-Unis plus de charbon qu'il n'était prévu.

Pour toutes ces raisons la répartition de l'essence porte sur 180.000 m³ au maximum par mois, alors qu'il faudrait 280.000 pour rétablir la liberté. Certes cette quantité n'est pas convenablement répartie. Je crois que la répartition par les soins des organismes professionnels donne lieu à de nombreux abus et qu'il est nécessaire de laisser moins de liberté dans ce domaine aux syndicats d'industriels, de commerçants, d'agriculteurs et de membres des professions libérales. De plus, je pense comme vous que l'institution d'un double secteur présenterait beaucoup plus d'inconvénients que d'avantages.

Je m'excuse d'avoir si longtemps retenu votre attention. Je pense que l'on sert les intérêts de l'automobile, non en se bornant à des déclarations platoniques, mais en examinant la tituation telle qu'elle se présente, non pour s'incliner devant les difficultés, mais pour les surmonter les unes après les autres.

Veuillez croire, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Cette question faisant l'objet de nombreuses discussions dans la presse et dans l'opinion, nous avons jugé utile de reproduire dans le B. I. *les arguments que ne manqueront pas de développer nos propagandistes quand ils se trouveront aux prises avec les partisans du libéralisme économique.*

« Le prolétariat socialiste est fidèle à lui-même, à sa tradition profonde, à Babeuf, à Buonarotti, à Blanqui, lorsqu'il défend, au nom de ses intérêts de classe, le régime républicain et la liberté républicaine. »

Jean JAURES.

LIBRAIRIE POPULAIRE

61, Rue Lafayette, 61

PARIS (9e)

Compte chèque Postal R. BIZET 6680-41

La Librairie - Populaire possède un grand choix de livres et notamment concernant la propagande socialiste.

Les camarades des Fédérations et des Sections désirant en faire l'acquisition n'ont qu'à s'adresser à elle.

Tous envois de fonds devront être faits au compte chèque postal R. BIZET, 6680-41, PARIS (9e); pour éviter tous frais de correspondance, les camarades n'ont qu'à inscrire au verso du chèque la liste de leurs besoins en livres ou brochures.

Dans le Populaire-Dimanche *paraît la liste des nouveaux volumes parus. Les prix marqués s'entendent franco de port.*

Secrétaires Fédéraux, Secrétaires de Sections, créez une petite librairie à l'usage des camarades de votre département.

EXTRAIT DU CATALOGUE

Insignes du Parti : 3 flèches fond émaillé rouge. L'unité, 35 frs franco; les 10, 257 frs franco.

Convocations : le 100 : 90 francs franco; le 1.000 : 700 francs franco.

Enveloppes : le 100 : 100 francs franco; le 1.000 : 825 francs franco.

LIVRES ET BROCHURES

	Franco
Pour être Socialiste, de Léon BLUM	20. »
Le discours à la Jeunesse, J. JAURÈS	20. »
Le Socialisme, Jules GUESDE	35. »
Le Collectivisme, Jules GUESDE	35. »
Sports et Socialisme, E. FOURNOUT	20. »
(Remise 10 % pour achat de 10 numéros)	
« 15 % « « 25 «	
« 20 % « « 50 «	
Les Saboteurs, GERNEZ	15. »
(15 exemplaires ..... 200 Francs	
25 « ..... 300 Francs	
50 « ..... 550 Francs)	
Stalingrad (vêcu par un allemand), PLIEVIER	600. »
Zola (sa vie, son œuvre), ZEVAIS	275. »
Entre deux Guerres, Paul BONCOUR	725. »
(Souvenirs de la 3e Répuplique) 3 volumes :	
— *Les luttes républicaines* (1877 - 1918)	
— *Les lendemains de la victoire* (1919-1934)	
— *Sur les chemins de la défaite* (1935-1940).	

Envoi gratuit du catalogue sur demande.

« La République, en France, a historiquement une signification de progrès et de liberté. »
Jean JAURES.

• DOCUMENTS •

LA QUESTION DU MINIMUN VITAL

I. — INTROUCTION.

Depuis des mois et des mois notre Parti n'a cessé d'attirer l'attention du Gouvernement sur la gravité de la question sociale. Il a fait des propositions concrètes de compressions des prix, seul moyen à ses yeux de relever le pouvoir d'achat des travailleurs, de briser le cycle inflationistes. Ainsi le légitime mécontentement ouvrier n'aurait pu être exploité contre le régime démocratique par les gaullistes et les staliniens. Il faut d'ailleurs reconnaître objectivement que la gravité des événements de Novembre a permis à l'opinion publique de prendre conscience de l'état réel de la condition des grandes masses travailleuses de notre pays.

La presse réactionnaire a pris souvent une position démagogique sur la question des prix et salaires dans le but de dégager les écrasantes responsabilités du capitalisme et du libéralisme qui se sont toujours opposés à des mesures rigoureuses contre les prix.

On peut lire dans certaine presse de droite des articles défendant sur le papier la cause des travailleurs et dénonçant, en termes souvent violents la condition misérable des ouvriers. Mais dès qu'il s'agit de passer aux actes cette même presse soutient la thèse du Ministre de l'Economie Nationale. On rencontre souvent cette formule : « Il n'est pas certain cependant que la situation des ouvriers se soit aggravée » (Le Monde).

Le Ministre de l'Agriculture a fait au mois d'octobre 48 des déclarations tendant à persuader les organisations syndicales libres qu'une amélioration de l'équilibre entre les salaires et les prix s'était produite du mois de février 1947, date de l'élaboration du minimum vital prise comme période de référence, à fin octobre 1948. A ses dires l'amélioration du niveau des salaires serait de l'ordre de 14 à 16 % pour les 20 derniers mois. D'après une déclaration du secrétaire d'Etat aux Affaires Economiques cette amélioration serait de 6 % pour les deux mois de Septembre et Octobre 1948.

Cette thèse n'est pas acceptée par notre Parti. Il va sans dire qu'elle est aussi rejetée par les organisations syndicales (C.F.T.C. — F.O. — C.G.C.) qui ont eu l'occasion fin Novembre de préciser leur position. Pour appuyer leurs déclarations les ministres responsables de l'économie prennent comme moyen de mesure entre les prix et les salaires à un moment donné le montant du minimum vital calculé en Février 1947. C'est la traduction exposée en francs, de la quantité de produits alimentaires représentative de 2.700 calories journalières, plus une part de services et produits non alimentaires supposés rentrer dans le budget type d'un salarié.

Si ce minimum vital ainsi établi peut à la rigueur être considéré comme un instrument de mesure du coût de la vie au niveau dudit budget type, le cartel interconfédéral considère que ce minimum vital est sans relation directe avec le niveau réel des salaires pour les raisons suivantes :

a) *En février 1947 et en octobre 1948 et pour la période intercalaire, les salaires minima des manœuvres étaient inférieurs au montant du minimum vital avec les écarts ci-dessous :*

Février 1947		Octobre 1948	
Minimum vital (1)	7.795 *Francs*	*Minimum vital* (1)	12.760 *Francs*
Salaire minimum net (2) ..	6.219 *Francs*	*Salaire minimum net* (2) .	11.406 *Francs*

(1) Estimation du Ministère des Affaires Economiques.
(2) Le salaire est calculé sur la durée moyenne effective du travail telle qu'elle ressort des statistiques du Ministère du Travail (44 heures hebdomadaires).

Ainsi en Février 1947, le salaire minimum net des manœuvres n'était que de 80 % du minimum vital (2.700 calories alimentaires) et en octobre 48 de 90 % (toujours par rapport au minimum vital à 2.700 calories).

b) *Le minimum vital est établi compte tenu des prix dans la région parisienne. Il n'en est pas établi en province.*

Or, le cartel interconfédéral soutient que les abattements pratiqués sur les salaires parisiens, dans les basses zones de province, sont aujourd'hui très supérieures aux différences du coût réel de la vie entre les dites zones et Paris.

c) *Enfin le cartel affirme que la hiérarchie professionnelle (entre le manœuvre et l'ingénieur) des salaires n'est plus aujourd'hui aussi ouverte qu'elle l'était en Février 1947.*

La conclusion du cartel pour les raisons exposées ci-dessus, c'est que le pouvoir d'achat réel des salaires est sans rapport avec l'évaluation du minimum vital, lequel ne peut servir valablement à mesurer le rapport salaires-prix, ni en valeur absolue, ni par comparaison à une date de référence. Il ne le pourrait que :

1° *si le salaire de base était au niveau exact du minimum vital;*

2° *si la hiérarchie des salaires conservait une ouverture constante en valeur relative;*

3° *si les abattements de zone correspondaient au coût réel de la vie en Province.*

Or, d'après le cartel aucune de ces trois conditions suffisantes mais nécessaires n'est actuellement remplie.

Toujours d'après le cartel on arriverait aux mêmes constatations de déséquilibre des salaires par rapport aux prix en étudiant la variation de ces éléments depuis juillet 1946. En prenant comme base 100 au 1er juillet 46, l'indice des prix s'élève à fin octobre 1948 à 248, celui des salaires à 191. Le pouvoir d'achat serait donc à l'indice 77.

D'autre part, sur le calcul du minimum vital, le cartel estime que s'il pouvait être toléré qu'en février 1947 un salarié ne puisse disposer que de 2.700 calories journalières alimentaires, compte tenu du niveau de la production à l'époque et du peu de marchandises et produits disponibles sur le marché, il ne saurait en être obligatoirement de même en Octobre-Novembre 1948 alors que les disponibilités du marché sont nettement supérieures et que se sont accrus les besoins du renouvellement en articles vestimentaires et ménagers.

En d'autres termes, les salaires ne doivent pas seulement être accrochés aux prix, par le moyen du minimum vital par exemple, mais être en relation avec les quantités de produits existants sur le marché.

C'est pourquoi l'amélioration sensible du ravitaillement a conduit le cartel interconfédéral a porter le nombre de calories de la partie alimentaire au niveau moyen de 2.890 calories considéré comme normal par l'Institut National d'Hygiène.

Compte tenu de sa nouvelle composition, qui répond aux besoins et aux possibilités ci-dessus énoncés et compte tenu des prix actuels, le minimum vital se chiffrerait à 13.833 francs à fin octobre 1948 et à 14.674 fin Novembre 1948.

Les comparaisons du cartel s'établissent comme suit :

1°	*Minimum vital février 1947, base 2.700 calories*	7.795 *francs*
2°	« « *octobre 1948, base 2.700 calories*	12.760 *francs*
3°	« « *octobre 1948, base 2.890 calories*	13.833 *francs*
4°	« « *Novembre 1948, base 2.890 calories*	14.674 *francs*

Les écarts entre les chiffres ci-dessus exposés et le salaire mensuel du manœuvre de la Région Parisienne sont de :

— *avec le minimum vital octobre 1948, base 2.700 calories :* 12.760 — 11.406 = 1.354 *francs.*

— *avec le minimum vital octobre 48 sur la base de 2.890 calories :* 13.883 — 11.406 = 2.427 *frs.*

— *avec le minimum vital 15 novembre 48 sur la base de 2.890 calories : 14.674 — 11.406 = 3.268 francs.*

Ces chiffres dont la responsabilité doit être laissée au cartel qui les a établis montrent l'écart allant s'agrandissant entre un minimum vital moyen correspondant à la production accrue et le pouvoir d'achat des salaires.

Le Parti n'a cessé d'affirmer que les préoccupations générales des organisations syndicales libres sur le problème fondamental prix-salaires, coïncident avec sa volonté telle qu'elle était exprimée par la résolution finale votée par le Conseil National des 13 et 14 Novembre. C'est pourquoi d'ailleurs notre parti avait décidé d'adresser un appel solennel au Président du Conseil et à toutes les organisations républicaines, antitotalitaires, politiques, économiques et sociales pour dégager d'un commun accord les objectifs essentiels à atteindre dans le moindre délai.

Il appartiendra au Parti d'examiner le bilan de l'action engagée et d'en apprécier les résultats obtenus.

Nous publions aujourd'hui trois documents importants sur cette question du minimum vital, persuadés qu'ils intéresseront au plus haut point les militants de toutes nos sections et leurs suggèreront d'utiles réflexions.

II

MINIMUM VITAL ÉTABLI PAR LE CARTEL INTERCONFÉDÉRAL (C.F.T.C. - F.O. - C.G.T.)

MINIMUM VITAL MOYEN - 2.890 Calories

Besoins mensuels

I. — ALIMENTATION.

		Prix	Sommes
Pain	12 kg 160	35	426
Farine	0 kg 210	60	13
Pâtes	0 kg 460	114	52
Sucre	1 kg 000		94
Confiture	0 kg 250	150	38
Café	0 kg 125	280	35
Succédané chicorée	0 kg 245	100	25
Sel et condiments	0 kg 210	24	5
Viande			
Boucherie et charcuterie.	3 kg 955 (1)		1.925
Poisson	1 kg 150 (2)	151	174
Matières grasses :			
Beurre	0 kg 395	430	170
Margarine	0 kg 200	259	52
Huile	0 kg 180	268	48
Saindoux	0 kg 410	502	206
Fromage	0 kg 610 (3)		200
Pommes de terre	16 kg 960	12	164
Légumes frais	16 kg 730 (4)	42	703
Fruits	6 kg 080 (6)	128	778
Légumes secs	0 kg 910 (5)	127	116
Œufs	15 unités	28	420
Boisson :			
Vin	15, 20 litres	70	1.064
Bière	3, 80 litres	22	84
Cidre	3, 80 litres	22	84
			6.876

Remarque : Les rations officielles sont comptées au prix taxé et aux quantités déterminées chaque mois par le Ravitaillement Général. Les quantités restantes sont calculées aux prix du marché libre ou parallèle.

(1) Viande :

Bœuf (Beefteak)	0 kg 650	435	383
plat de côte	0 kg 250	204	51
Veau (quasi désossé)	0 kg 500	456	228
Poitrine	0 kg 250	287	72
Mouton (gigot)	0 kg 350	425	149
Poitrine	0 kg 255	281	72
Porc (jambon)	0 kg 500	898	449
Echine	0 kg 600	462	277
Pâté	0 kg 600	574	344
	3 kg 955		1.925

(2) Poisson :

Prendre dans la liste ci-dessous, les poissons de vente courante à l'époque et calculer le prix moyen :

Maquereau	170
Hareng	120
Colin	235

Moyenne à 151 :

Raie	160
Merlan	110
Morue	110

(3) Fromage :

Prendre le prix moyen du camembert et du gruyère.

(4) Légumes frais :

Prendre dans la liste ci-dessous, les légumes de vente courante à l'époque et calculer le prix moyen.

Carottes	20
Navets	20
Poireaux	34
Oignons	28
Choux	15
Epinard	28

Moyenne 42 :

Choux de Bruxelles	75
Petits pois	
Haricots verts	140
Tomates	
Salades moyennes	30

(5) Légumes secs :

Prendre le prix moyen de :

Lentilles	82

Moyenne 127 :

Pois cassés	88
Haricots secs	210

(6) Fruits :

Prendre dans la liste ci-dessous les fruits de vente courante à l'époque et en calculer le prix moyen :

Pommes	90
Poires	100
Bananes	128
Oranges	200
Fraises	

Moyenne 128 :

Pêches	
Abricots	
Mandarines	160
Prunes	
Raisins	90

II. — EAU - ECLAIRAGE - CHAUFFAGE.

Eau	1 m³	15	15
Electricité	15 kwh	18,30	274
Gaz	15 m³	13,30	200
Charbon (Boulets) + 10 fr. livr.	42 kgs	6,25	273
Bois	21 kgs	6,—	126
			888

III. — LOYER.

Référence : type 3 des H.B.M. améliorées collectives	1/12	400

IV. — HABILLEMENT.

Chemise (coton)	1/4	800	200
Maillots de corps (sans manch)	1/4	320	80
Caleçons courts	1/4	460	115
Chaussettes	1/2 (1)		81
Pull over (laine, manc. long)	1/24	2375	99
Cravate (rayonne)	1/6	225	38
Complet laine (2 pièces)	1/8	8200	456
Pardessus	1/36	9000	250
Imperméable	1/36	2450	68
Gants (laine)	1/12	400	33
Mouchoirs	1/2	70	35
Vêtements de travail	1/6	2200	367
Pyjama	1/24	1950	81
Coiffure (chapeau)	1/24	500	21
Ceinture (cuir)	1/24	220	9
Chaussures ville (cuir)	1/24	2200	89
Chaussures travail (cuir)	1/12	1900	158
Pantoufles (feutre)	1/6	390	65
Ressemelage (complet)	1/6	850	142
			2.387

(1) 3 paires laine 200; 3 paires coton 125.

V. — LINGE DE MAISON.

Serviettes toilette (nid d'abeilles)	1/6	200	33
Gant de toilette	1/4	50	13
Serviette de table	1/12	180	15
Drap (180 × 300)	1/24	2500	104
Taie d'oreiller	1/12	445	37
Couverture (laine)	1/120	3500	29
Torchon	1/3	180	60
Toile cirée (1,4 × 1,4)	1/36	790	22
Réfection matelas	1/60	600	10
Changement de toile matelas	1/180	1760	10
			333

VI. — DIVERS.

Matériel de ménage. Références :			
Assiette	1/6	45	8
Verre	1/6	10	2
Casserole	1/12	261	22
Entretien :			
Savon	200 gr		30
Douche (Et. Privé)	4	35	140
Coiffeur (coupe de cheveux)	1 1/2	80	120
Blanchissage :			
Chemises	6	55	300
Chaussettes	4	15	60
Caleçons	4	30	120
Serviettes de toilette	2	8	16
Torchons	2	8	16
Mouchoirs	6	5	30
Maillots de corps	2	30	60
Vêtements de travail	2	90	180
Draps	2	46	92
Taie d'oreiller	1	24	24
Teinturerie-Nettoyage :			
Costume (2 pièces)	1/12	450	37
Tabac :			
Paquets d'élégantes	2	38	76
Paquets de gauloises	2	65	130
Paquets de tabac gris	4	58	232
Journaux :			
Quotidiens	26	7	182
Périodiques	4	20	80
Spectacles (avant-dernier prix) :			
Cinéma	4	70	280
Théâtre ou Sports	1		100

Médecine-Pharmacie :			
Référence : Consultation médicale (comptés comme supplément à la Sécurité Sociale, soit 50 %)	1/3	300 à 50 %	50
Transports :			
Cartes de métro	8	75	600
Carnets d'autobus	2	100	200
Cotisations diverses :			
Références : salaire horaire net de manœuvre	3	59.50	179
Papeterie-Correspondance :			
Référence : timbres	5	10	50
Vacances :			
Voyage : 500 km. aller et retour au tarif du billet populaire	1/12		100
Séjour : Prix minimum quotidien de la pension × 12 moins les dépenses alimentaires du du présent budget pour 12 jours	1/12		274
			3.790

500 × 12 = 6.000
— 2.713
3.287

RECAPITULATION.

I . — Alimentation	6.876
II . — Eclairage, Eau, Chauffage	888
III. — Loyer	400
IV. — Habillement	2.987
V . — Linge de maison	333
VI. — DIVERS	3.790
	14.674

III

BUDGET MINIMUM VITAL ÉTABLI PAR LE MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES (Bureau de documentation)

A) BUDGET MINIMUM VITAL ALIMENTAIRE.

	Quantité mensuelle	*Prix unitaire*	*Dépense* *Produit*	*mensuelle* *par groupe*	*Dépense journalière*
BOUCHERIE-CHARCUTERIE					
Bœuf : beefsteak	0.525 kg	428. »	244.70	Boucherie	
plat de côtes	0.225 «	208. »	46.70	569.64	
Veau : quasi désossé	0.263 «	460. »	120.98	379.76	
poitrine	0.112 «	289. »	32.37		
Mouton : gigot entier	0.263 «	430. »	113.09		
poitrine	0.112 «	283. »	31.70		
Porc : jambon	0.300 «	910. »	273. »	Charcuterie	
échine	0.600 «	470. »	282. »	906.60	
pâté de campagne	0.600 «	586. »	351.60	604.40	
TOTAL	3.000 «	492.08		1.476.24	
POISSON	0.900 «	133.72	120.34	120.34	
ŒUFS — PRODUITS LAITIERS MATIERES GRASSES					
Œufs	6 unités	25.45	152.70		
Substitution) Viande	0.600 kg	492.08	295.25		
de 200 grs (Fromage	0.400 «	496.20	198.48		
de lait) Pommes de terre	1.600 «	11.35	18.16		
Fromage (ration)	0.200 «	342.40	68.48		
— (complément)	0.400 «	496.20	198.48		0.600
Beurre (ration)	0.100 «	595. »	59.50		
— (complément)	0.200 «	897.50	179.50		0.300
Margarine (ration)	0.100 «	126. »	12.60		
Huile (ration)	0.400 «	120. »	48. »		0.630
Saindoux (ration)					
— (complément)	0.130 «	682. »	88.66		
TOTAL				1.319.81	

PAIN (ration)					
— (complément)					
TOTAL	12 kg.	35. »	420. »	420. »	
LEGUMES ET FRUITS					
Pommes de terre	10.200 kg	11.35	115.77		
Légumes secs	0.540 «	155. »	83.70		
Légumes frais	10.200 «	32.84	334.97		
Fruits frais	4.500 «	86.63	389.83		
TOTAL				924.27	
EPICERIE					
Sucre	0.750 «	64. »	48. »		
Confitures	0.300 «	250. »	75. »		
Sel	0.210 «	12.50	2.63		
Denrées diverses (pâtes)	1.500 «	87. »	130.50		
TOTAL					
VIN	11.4 L.	73.50	837.90	837.90	

TOTAL DU BUDGET ALIMENTAIRE : 5.354.69

RECAPITULATION,

Boucherie-charcuterie	1.771.49
Poisson	120.34
Œufs - produits laitiers - matières grasses	006.40
Pain	420. »
Fruits et légumes	— 942.43
Epicerie	256.13
Vin	837.90
TOTAL	5.354.69

B) BUDGET MINIMUM VITAL NON ALIMENTAIRE.

(Prix pratiqués ou ayant fait l'objet de décision de principe au 15 octobre 1948)

I. — EAU - CHAUFFAGE - ECLAIRAGE	*Unité*	*Coefficient mensuel*	*Prix unitaire*	*Dépense mensuelle*
Eau	m³	1	15	15
Charbon (boulets livrés sac 50 kg.)	100 kg	0.4167	566,3+24%	292.60
Bois chauffage scié 3 traits, 10 h.	100 kg	0.2222	480	106.66
Electricité (éclairage 1re tranche)	Kwh	15	15,32+19,5%	274.60
Gaz	m³	15	10,64+25%	199.50
TOTAL I				888.36
II. LOYER.				
(1 pièce, 1 cuisine)	terme	1/3		316
III. — LINGE - HABILLEMENT - CHAUSSURES.				
Articles en coton				
Serviettes de toilette nids d'abeille	u	1/6		
Serviette de table à liteaux	u	1/12		
Gant de toilette éponge	u	1/6		
Torchon métis 55×80	u	1/4		
Drap métis 240×320	u	1/12		
Bleu de travail 2 pièces croisé	u	1/6		
Chemise percale coton col tenant	u	1/3		
Caleçon long coton vigogne	u	1/12		
Caleçon court coton	u	1/6		
Maillot de corps sans manche	u	1/12		
Chaussettes coton, pied standard	p	1/4		
Mouchoir coton	u	1/2		
Imperméable	u	1/48		
Cravate rayonne	u	1/12		

Articles en laine	Unité	Coefficient mensuel	Prix unitaire	Dépense mensuelle
Couverture 2,40	u	1/120		
Complet confection cardé 2 pièces	u	1/18		
Pardessus	u	1/48		
Chaussettes laine	p	1/4		
Pull-over à manches	u	1/36		
Chaussures				
Chaussures usage-ville ordinaires	p	1/12		
Chaussures travail	p	1/24		
Pantoufles charentaises	p	1/24		
Ressemelage cuir		2		
TOTAL III				2.290. »
IV. — ENTRETIEN.				
Amortissement vaisselle :				
— assiette blanche faïence	u	1/2	36. »	18. »
— verre	u	1/2	14. »	7. »
Blanchisserie :				
— chemise col tenant	u	4	50. »	200. »
— bleu de travail	1 p.	2	87.50	175. »
— draps ordinaires	1 p.	1	90. »	90. »
Teinturerie : nettoyage costume 2 pièces	u	3/5	430. »	258. »
Toile cirée 1 m. × 1 m. 40	u	1/36		15. »
Douches	u	4	35. »	140. »
Savon de Marseille 72 %	kg	1	103. »	103. »
Coupe de cheveux simple	u	1,5	61. »	91.50
Complément Sécurité Sociale :				
— Consultation médicale	u	1/2	300. »	150. »
— Sirop Vosges	1 fl.	1/2	122. »	61. »
TOTAL IV				1.308.50
V. — TRANSPORTS URBAINS.				
S.N.C.F. banlieue				
Carte hebdomadaire (Courbevoie-Saint-Lazare)	u	4	96. »	384. »
Métro : carte hebdomadaire	u	4	75. »	300. »
— tickets aller-retour	u	6	20. »	120. »
Autobus : carnet	u	2	100. »	200. »
TOTAL V				1.004. »
VI. — DEPENSES DIVERSES				
Journaux quotidiens	u	30	7. »	210. »
Hebdomadaires	u	5	20. »	100. »
Spectacles : entrée cinéma quartier	u	4	50. »	200. »
— entrée Vél' d'Hiv'	u	3	50. »	150. »
Tabac : paquets gauloises bleues		6	65. »	390. »
— — tabac gris	u	1	58. »	58. »
Cotisations diverses				80. »
S.N.C.F. — Voyage congé 500 km., 3e classe	500 km.	1/12	2.400. »	100. »
Dépenses supplémentaires de congé (2,5 % du budget minimum vital total)				310. »
TOTAL VI				1.598. »

RECAPITULATION

Eau, chauffffage, éclairage	888,36
Loyer	316, »
Linge, habillement, chaussures	2.290, »
Entretien	1.308,50
Transports urbains	1.004, »
Dépenses diverses	1.598, »
TOTAL	7.404,86
TOTAL GENERAL	12.754,55

Fondation Jean-Jaurès

PRIX RETENUS (15-10-48)

BEEFTEACK
Frais .....
Frigo .....

Prix moyen

PLAT DE COTE

Frais .....
Frigo .....

POISSON

Morue	
Merlan	107, »
Colin	236, »
Raie	134, »
Maquereau	96,85
Hareng	94,75
Prix moyen	133,72

LEGUMES SECS

Haricots	201, »
Lentilles	160, »
Pois cassés	116, »
Lentilles import..	125, »
Prix moyen	155, »

LEGUMES FRAIS

Carottes	13,75
Navets	17,40
Poireaux	23,25
Oignons	25,20
Choux	15,20
Choux-Fleurs	29,60
Epinards	23,70
Choux Bruxelles .	
Petits Pois	
Haricots Verts ..	102, »
Tomates	39,35
.. ..	
.. ..	

SALADE

Laitue	38,40
Mâche	
Endives	
Scarole	
.. ..	
Moyenne	38,40
Prix moyen	

GIGOT DE MOUTON

Frais .....
Frigo .....

Prix moyen

POITRINE DE MOUTON

Frais .....
Frigo .....

Prix moyen

ŒUFS

Frais .....
Conserve .....
Importés .....

Prix moyen

BEURRE

Taxé	595, »
Marché noir ...	1.200, »
Prix moyen	897,50

FROMAGE

Camembert :	
Taxé	291,80
Gruyère :	
Taxé	393, »
Prix moyen	342,40
Camembert :	
Marché noir	500, »
Gruyère :	
Marché noir	800, »
Prix moyen	850, »
Marché parallèle.	496,29

FRUITS

Pommes	74,10
Poires	98,25
Oranes	
Bananes	
Cerises	
Fraises	
Pêches	
Abricots	
Prunes	
Raisins	87,55
.. ..	
.. ..	

Coll. Fondation Jean Jaurès

IV

ÉVOLUTION DU BUDGET DU MINIMUM VITAL (base retenue par la Commission Prix-Salaires en Février 1947)

ELEMENTS DU CALCUL ETABLI POUR LE GOUVERNEMENT PAR LA DIRECTION DES PRIX DU MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

	Partie alimentaire	Partie non alimentaire	Total
Au 1er septembre 1948.	5.066	6.344	11.430
Au 25 octobre 1948...	5.355	7.405	12.760
Au 3 novembre 1948.	5.350	7.535	12.885

La partie non alimentaire aurait été ramenée à 7.450 et le total à 12.800 en tenant compte des baisses escomptées sur le prix de l'habillement, de la chaussure et sur les marges commerciales.

⁂

ANALYSE DES ELEMENTS DE HAUSSE DEPUIS LE 1er SEPTEMBRE

Partie alimentaire — Hausses enregistrées	
Corps gras	250
Pain	58
Sucre	23
Pâtes alimentaires	47
Vin : 102 ramené à ... en tenant compte de la baisse escomptée.	52
Œufs	27
	457

Baisses enregistrées	
Viande	152
Légumes et pommes de terre	20
	172

Partie non alimentaire — Hausses enregistrées	
Transports en commun Région Parisienne	500
Chauffage, éclairage, gaz	166
Dépenses d'entretien (blanchisserie, teinturerie, savon, pharmacie, divers)	225
Tabac	102
Journaux	55
Divers	77
	1.125

Ce total est ramené à 1.085, compte tenu des baisses escomptées des prix de l'habillement et de la chaussure et de l'incidence des escomptes de baisse.

⁂

Au total, du début de septembre au début de novembre, la fausse globale des dépenses entrant dans le calcul du minimum vital ressortirait à Frs :457—285 + 1.085 = 1.370 Frs.

⁂

Parallèlement et simultanément, le salaire minimum net (défalcation faite des charges sociales et de l'impôt cédulaire) se serait accru de 1.960 francs du 1er septembre au 1er novembre.

⁂

La différence représenterait un reliquat net de 590 francs pour les salariés (au bas de l'échelle hiérarchique).

⁂

Ce raisonnement a permis au Gouvernement de soutenir que depuis la fin d'août, après l'aménagement général des prix, le pouvoir d'achat des salariés s'est amélioré d'environ 6 %.

Cdt Fondation Jean Jaurès

Militants Socialistes...

PARTICIPEZ

A LA GRANDE ENQUÊTE SUR LES ZONES DE SALAIRES

Dans la presse, dans les réunions politiques et syndicales, au parlement, la question des zones de salaires est l'objet de discussions animées. On se trouve souvent en présence d'arguments et de faits contradictoires. Les partisans du maintien des zones de salaires citent des chiffres prouvant qu'en Province la vie est moins chère qu'à Paris.

A l'opposé les adversaires des abattements de zone démontrent, chiffres à l'appui, que la vie est aussi élevée, parfois davantage, dans telle petite ville que dans les grandes villes. C'est dire qu'il est difficile de se faire une opinion précise fondée sur des faits indiscutables.

Aussi avons-nous songé à demander à toutes nos Sections de participer à une grande enquête sur les zones de salaires.

Chaque section peut désigner un ou plusieurs camarades particulièrement compétents qui pendant 15 jours, par exemple du 1er au 15 février, seraient chargés de relever les prix à la consommation, pour les produits et services figurant aux différents tableaux du minimum vital établi par le cartel interconfédéral (C.F.T.C. — F.O. — C.G.C.) que nous publions dans le présent bulletin à la rubrique « Documents ».

Les renseignements qui nous parviendront serviront à la Commission Nationale Economique du Parti *d'éléments d'appréciation et de discussion.* Toutefois ces informations n'auront quelqu'utilité que dans la mesure *où elles seront parfaitement sincères.* En effet si nos camarades devaient nous donner des chiffres fantaisistes en vue d'appuyer telle ou telle thèse, il est clair qu'il serait impossible de tirer la moindre conclusion. Si nous insistons tout particulièrement sur ce point, c'est que nous connaissons des organisations syndicales qui ont tenté la même expérience. En présence de chiffres visiblement truqués, donnés essentiellement pour démontrer le bien fondé de telle ou telle opinion, elles ont dû renoncer à les utiliser. Aussi la question n'a-t-elle pas avancé d'un pas ! C'est la raison pour laquelle nous attirons l'attention de nos sections sur la *nécessité impérieuse d'une absolue sincérité dans les informations qu'elles nous feront parvenir.*

Précisons que si nous fixons à titre d'exemple, du 1er au 15 février pour réaliser cette enquête c'est qu'il y a lieu d'établir pour certaines denrées alimentaires surtout, un prix moyen. En effet certains prix peuvent varier en fonction d'éléments saisonniers (gelées, difficultés d'approvisionnement, etc...).

Vous aurez à faire figurer sur votre fiche de renseignements l'indication de la zone de salaires, c'est-à-dire l'abattement appliqué par rapport aux salaires de la Région Parisienne (Zone O).

Vos fiches de renseignements devront être adressées à Secrétariat Général du Parti Socialiste S.F.I.O.

« Commission Nationale Economique »

12, Cité Malesherbes, Paris (9e)

Les rubriques sont données à titre indicatif. Les compléter par toutes informations que vous pourrez recueillir.

MODÈLE DE FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Fédération .....

Section .....

Zone de salaires .....

Prix à la consommation

I. — ALIMENTATION.

Prix au kg

— Pain .....
— Farine .....
— Pâtes .....
— Sucre .....
— Confiture .....
— Café .....
— Succédané chicorée .....
— Sel et condiments .....

VIANDE :

— Bœuf : beefteak .....
plat de côte .....
— Veau : quasi désossé .....
Poitrine .....
— Mouton : Gigot .....
Poitrine .....
— Porc : Jambon .....
Echine .....
Pâté .....

POISSON :

— Maquereau .....
— Hareng .....
— Colin .....
— Raie .....
— Merlan .....
— Morue .....

— FROMAGE .....

MATIERES GRASSES :

— Beurre .....
— Margarine .....
— Huile .....
— Saindoux .....

POMMES DE TERRE .....

LEGUMES FRAIS :

Prendre dans la liste ci-dessous les légumes de vente courante à lépoque et en calculer le prix moyen.

— Carottes,
— Navets
— Poireaux
— Oignons
— Choux
— Choux-fleurs
— Epinards
— Choux Bruxelles
— Petits Pois
— Haricots verts
— Tomates
— Salades moyennes

LEGUMES SECS. — Prendre le prix moyen de:

— Lentilles
— Pois cassés
— Haricots secs

FRUITS. — Prendre dans la liste ci-dessous les fruits de vente courante à l'époque et en calculer le prix moyen.

— Pommes
— Poires
— Oranges
— Bananes
— Cerises
— Fraises
— Pêches
— Abricots
— Prunes
— Raisins
— Mandarines

Œufs (Prix à la douzaine) .....

BOISSONS (Prix au litre)

— Vin .....
— Bière .....
— Cidre .....

II. — EAUX - ECLAIRAGE - CHAUFFAGE.

— Eau ..... le m^3
— Electricité ..... le kwh
— Gaz ..... le m^3
— Charbon ..... le kg.
— Bois ..... le kg.

III. — LOYER.

— Type : 3 pièces avec eau, gaz électricité W.C.

IV. — HABILLEMENT.

— Chemise (coton) ..... l'unité
— Maillot de corps (sans manche) l'unité
— Caleçon court ..... l'unité
— Chaussettes ..... la paire
— Pull-over (laine manches long.). l'unité
— Cravate (rayonne) ..... l'unité
— Complet laine (2 pièces) ..... l'unité
— Pardessus ..... l'unité
— Imperméable ..... l'unité
— Gants (laine) ..... la paire
— Mouchoirs ..... l'unité
— Vêtements de travail ..... l'unité
— Pyjama ..... l'unité
— Coiffure (chapeau) ..... l'unité
— Ceinture (cuir) ..... l'unité
— Chaussures ville (cuir) ..... la paire
— Pantoufles (feutre) ..... la paire
— Ressemelage (complet ..... l'unité

V. — LINGE DE MAISON.

— Serviettes toilette (nid d'abeille)l'unité
— Gant de toilette ..... l'unité
— Serviete de table ..... l'unité
— Drap (180×300) ..... l'unité
— Taie d'oreiller ..... l'unité
— Couverture (laine) ..... l'unité
— Torchon ..... l'unité
— Toile cirée (1,4×1,4) ..... l'unité
— Réfection matelas ..... l'unité
— Changement de toile matelas.. l'unité

VI. — DIVERS.

MATERIEL DE MENAGE — Prix à l'unité

— Références : assiette .....
— Verre .....
— Casserole .....

ENTRETIEN

— Savon ..... le kg.
— Douche (établissement privé).. l'unité
— Coiffeur (coupe de cheveux) .. l'unité

BLANCHISSAGE — Prix à l'unité

— Chemises .....
— Chaussettes .....
— Caleçons .....
— Serviettes de toilette .....
— Torchons .....
— Mouchoirs .....
— Maillots de corps .....
— Vêtements de travail .....
— Draps .....
— Taie d'oreiller .....

TEINTURERIE-NETTOYAGE

— Costume (deux pièces) .....

JOURNAUX

— Quotidiens .....
— Périodiques .....

SPECTACLES (avant-dernier prix)

— Cinéma .....
— Théâtre ou Sports .....

MEDECINE-PHARMACIE

— Référence : consultation médicale (comptés comme supplément à la Sécurité Sociale, soit 50 %)

TRANSPORTS

COTISATIONS DIVERSES

— Référence : salaire horaire net de manœuvre.

Le Niveau de Vie des Travailleurs Soviétiques

Le thème général de la propagande soviétique consiste à affirmer qu'en U.R.S.S. « le pays du socialisme » le niveau d'existence de toute la classe ouvrière se trouve à la hauteur inconnue pour l'Europe et l'Amérique. Ces affirmations reproduites par toute la presse stalinienne du monde entier tendent à accréditer l'idée qu'au pays du « prolétariat libre » les conditions de vie des travailleurs sont supérieures aux conditions de vie des travailleurs des pays capitalistes. Ce slogan vise à démontrer la victoire du socialisme sur un sixième du globe. Quiconque conteste les assertions les plus fantastiques de la propagande soviétique est taxé de réactionnaire antisoviétique. Quiconque prétend dégonfler cette effroyable mystification est injurié et traité d'anticommuniste congénital.

Trop de travailleurs honnêtes sont sincèrement abusés par les dogmes de la politique stalinienne. C'est pourquoi nous estimons qu'il n'y a pas d'œuvre plus salutaire que de montrer aux travailleurs français la réalité des conditions misérables des travailleurs soviétiques. Ils seront ainsi mieux armés pour combattre l'action dangereuse pour la classe ouvrière des agents du stalinisme international.

Nous avons tiré du livre de Mme Suzanne LABIN, *Staline le Terrible* (1) des chiffres et des faits d'autant plus significatifs qu'ils sont tous puisés aux sources officielles soviétiques.

Il va de soi que chiffres et conclusions ne valent que pour les grandes masses du peuple soviétique. Les privilégiés du régime (bureaucrates, hauts dignitaires, techniciens supérieurs, artistes, écrivains, etc...) dont les gains sont plusieurs centaines de fois supérieurs aux gains du manœuvre et de l'ouvrier qualifié, ne se posent jamais les angoissants problèmes alimentaires, vestimentaires et autres. Ils sont « à l'abri pour le nécessaire et à l'aise pour le superflu ».

Les chiffres cités se raportent à la période 1936-1940 c'est-à-dire **à l'époque où l'économie russe était à son point culminant.** A une époque aussi où l'U.R.S.S. n'avait pas été ravagée par la guerre et l'occupation hitlériennes. La Russie, comme beaucoup de pays d'Europe et notamment la France, a connu les effroyables destructions de la deuxième guerre mondiale. C'est assez souligner que les choses ne se sont point arrangées. Elles ont même empiré.

(1) On peut se procurer cet ouvrage à la « Librairie Populaire ».

I. — NIVEAU DE VIE ALIMENTAIRE DES MASSES RUSSES.

Il est intéressant d'examiner l'évolution du niveau de vie alimentaire des masses russes de 1928 (fin de la N.E.P.) à 1940.

Le tableau ci-dessous indique les indices des salaires (base 100 en 1928) et l'indice pondéré des prix alimentaires (base 100 en 1928). Ces chiffres ont été obtenus par voie de regroupement sur la base de 12 documents officiels soviétiques.

Années	Indice des salaires		Indice pondéré des prix alimentaires		Rapport Salaires Prix alimen
		% d'aug. chaque année		% d'aug. chaque année environ	
1928	100		100		100
1932	164	6,4 %	283,5	183,5 %	57,83
1933	181	10, %	577	202 %	31,25
1934	211	16,5 %	798	138 %	24,43
1935	265	25, %	879	10 %	30,15
1936	321	26, %	892	2 %	35,98
1937	342	6,5 %	909	2 %	37,82
1938	385	12,5 %	1.000	10 %	38,50
1939	475	23, %	1.100	10 %	44,—
1940	505	6, %	1.200	9 %	49,80

Il est facile de déduire de ces chiffres un certain nombre de constatations :

a) de 1928 à 1940 les salaires ont augmenté de 405 % et pendant la même période les denrées alimentaires de 1.100 %. En gros les prix ont augmenté deux fois et demie plus vite que les salaires;

b) le niveau de vie alimentaire des masses russes a considérablement baissé. L'indication quantitative de cette évolution figure dans la dernière colonne du tableau ci-dessus par le rapport salaires/prix alimentaires. On observera que c'est surtout pendant la période dite de famine (1932 à 1934) que la chute a été brutale. En 1934, le niveau de vie alimentaire était tombé à 25 % environ de ce qu'il était en 1928. A partir de 1935 la stituation s'est redressée mais très lentement puisqu'en 1940 le niveau de vie alimentaire n'était encore qu'à peine 50 % du niveau de 1928.

Une autre observation s'impose également à l'auteur de l'ouvrage. Les chiffres indiqués ci-dessus concernent les masses ouvrières. « Le niveau de vie des masses paysannes tomba au-dessous du

minimum vital lors de la famine de 1932-1934. Il fut par la suite toujours inférieur à celui des masses ouvrières ».

II. — NIVEAU DE VIE EN PRODUITS MANUFACTURES.

La situation dans le domaine des produits manufacturés est aussi grave sinon plus grave. Le niveau de vie en produits manufacturés est tombé de 1928 à 1940 encore plus bas que le niveau de vie alimentaire. En effet, l'Etat russe contraint d'assurer un certain niveau de consommation à la masse restreignait l'augmentation des prix des denrées alimentaires. En ce qui concerne, au contraire, les produits manufacturés, la production insuffisante de ces derniers a entraîné une limitation du niveau de vie. Cette limitation de la consommation de ces produits a été obtenu par une augmentation exorbitante des produits. Les travailleurs ne disposant que de salaires dérisoires étaient contraints de se priver de l'usage des produits manufacturés.

En 1928, un habitant russe achetait en moyenne par mois, 4, 6 roubles de textiles et de chaussures. En 1936, la même quatité de produits coûtait 55,62 roubles, soit une augmentation en 8 ans de 1.170 %. Pendant la même période, les produits alimentaires ont augmenté de 792 % et les salaires de 221 % seulement. Ainsi donc avec son salaire de 1936, l'ouvrier soviétique ne peut acheter qu'un quart des objets manufacturés qu'il pouvait acquérir en 1928.

III. — IMPOTS DIRECTS ET REDEVANCES DE TOUTES SORTES PAYES PAR LES MASSES SOVIETIQUES.

Les travailleurs soviétiques dont le niveau d'existence est considérablement réduit par la hausse des prix des produits alimentaires et des produits manufacturés doivent en plus supporter des prélèvements considérables de toutes sortes.

Obligations sociales et politiques auxquelles sont astreints les salariés soviétiques :

Impôts sur le revenu	2,5 %	du salaire
Impôt culturel	2 à 3,5 %	du salaire
Emprunts d'Etat	8 à 10 %	du salaire
Cotisations syndicales ...	1 à 2 %	du salaire
Total des impôts directs.	14 à 17,5 %	du salaire
Assurances	1 %	
Journaux d'usine, brochures	5 %	
Coopératives de maison	12 à 25 %	
(Cotisation payée par les Hauts Fonctionaires)		
Armée rouge	0,25 à 2 %	
Aide au village	0,50 %	
Aide aux Etrangers (secours rouge international)	1 à 1,50 %	
Autocar (aide à la construction des routes)	0,25 %	
(Cotisation payée par les membres du P.C.)		
Cotisation Parti communiste	1,50 %	
Impôt pour le plan quiquennal .	5 %	
Total obligations sociales ..	13 à 15,25 %	

Ainsi donc les salarié soviétique ristourne à l'Etat sous forme de cotisations sociales et d'impôts directs de 27 à 33,75 % de son salaire.

IV. — METHODES EMPLOYEES PAR L'ETAT RUSSE POUR SUREXPLOITER SES MASSES TRAVAILLEUSES.

a) **Fiscalité antidémocratique** (Impôts indirects).

L'U.R.S.S. possède l'un des systèmes fiscaux les plus injustes du monde. Les staliniens de France par la bouche de Jacques DUCLOS dénoncent constamment le système français comme antidémocratique dans la mesure où les impôts directs ne représentent qu'un faible pourcentage des recettes fiscales. Jamais *l'Humanité* et la littérature communiste ne font état de la masse des impôts de consommation, qui frappent les masses travailleuses soviétiques.

En 1937, sur un budget de 98 millions de roubles, les impôts **directs** produisaient 2,6 % seulement. Le reste, c'est-à-dire 97,4 % provenait d'impôts indirects.

En 1936, sur 100 roubles d'achats, les Russes payaient 62,3 roubles d'impôts indirects.

Sur 100 roubles de viande vendue aux consommateurs, 35 roubles représentent les prix de revient, les bénéfices de l'usine, les frais de transport, manipulation et stockage, les frais du Commissariat à l'approvisionnement; les 65 autres roubles représentent la dîme que paient les consommateurs au profit de l'Etat.

Voici pour un certain nombre d'autres produits essentiels pour la vie des travailleurs russes, les pourcentages d'impôts indirects payés par les consommateurs.

Sucre	86 %	Sel	83 %
Conserves	76 %	Savon	62 %
Margarine	50 %	Mouchoirs (coton)	74 %
Fromage	80 %	Pétrole	93 %
Harengs	62 %		

La taxation du sucre et du pétrole est aujourd'hui deux fois plus forte qu'en 1913. Or, dans les campagnes on s'éclaire et on cuisine au pétrole.

Si les chiffres cités se rapportent aux années 1936 et 1937 cela ne signifie pas qu'aujourd'hui la situation se soit améliorée. Bien au contraire, elle s'est aggravée.

L'exploitation des paysans est aussi féroce que celle des ouvriers.

L'état bureaucratique soviétique achète les produits des paysans à des prix bas. Il les revend très chers aux ouvriers qui ne reçoivent cependant que des salaires dérisoires. Ainsi à la plus-value capitaliste, l'état totalitaire russe à substitué une plus-value plus forte. L'exploitation a changé de nom;

elle n'a pas disparue. Elle s'est aggravée. A l'exploitation capitaliste de l'homme par l'homme a succédé l'exploitation, par une caste bureaucratique privilégiée, de la masse du peuple russe. Pour reprendre un slogan famililer des staliniens, ce sont les pauvres qui paient.

b) **Spoliations par reprise directe.**

Outre une fiscalité antidémocratique l'Etat soviétique dispose de nombreux moyens pour surexploiter les masses russes.

Les spoliations par reprise directe sont un de ces moyens. Elles affectent des formes aussi variées que familières aux régimes capitalistes que les staliniens se proposent, par ailleurs, de détruire.

Nous nous bornons à une sèche énumération mais combien significative :

— Expropriation des biens des koulacks qui ne passèrent pas aux kolkhozes mais purement et simplement à l'Etat;

— Appropriation de biens appartenant à des artisans, commerçants et petits industriels libres;

— Appropriation, par centaines de milliers, des biens des condamnés par les Tribunaux ou le guépéou sous prétexte d'opposition trotskyste;

— Application des systèmes de surimposition, d'emprunts forcés, de reprise aux particuliers des métaux précieux;

— Etc., etc...

Après quoi les staliniens peuvent bien condamner dans leur propagande les dévaluations des démocraties bourgeoises, les expropriations des Juifs et des démocrates dans les régimes fascistes. L'exemple qu'ils donent en U.R.S.S. et ailleurs ne leur confère aucune qualité de censeurs.

⁂

Nous avons bien d'autres chiffres à citer et bien d'autres informations à soumettre à l'attention des travailleurs. Nous demandons de réfléchir sur ces quelques données qui résultent d'un examen objectif de la situation du prolétariat russe. Elles sont suffisamment éloquentes et démontre que, hélas ! le paradis soviétique n'est pas une réalité !

Coll. Fondation Jean-Jaurès

« Nous ne voulons pas de ces alliances offensives et querelleuses. Nous ne voulons qu'une alliance, l'alliance de la France avec toute l'Europe, en vue de la paix générale et du désarmement universel. »

Jean JAURES.

LA VIE INTERIEURE DU PARTI

SECTION D'ORGANISATION

ENTR'AIDE OUVRIÈRE FRANÇAISE
AIDE AUX FOYERS

I. — Exposé général

Jusqu'à ce jour, nous avons fait de la solidarité en ordre dispersé, ou sans ordre... Nos efforts sont sans doute méritoires mais ils sont vains, si le résultat est décevant.

Et pourtant, ce n'est pas la bonne volonté qui manque dans nos rangs, il n'est pour s'en convaincre que de constater le nombre important de groupuscules d'entr'aide dus à l'initiative personnelle ou par nos Fédérations.

Nous sommes trop souvent dépourvus de moyens efficaces devant les cas de misère qui nous sont signalés et la dispersion de nos efforts fait que nous arrivons bon dernier lorsqu'il s'agit de solliciter des subventions pour nos colonies de vacances et pour nos œuvres, et que nous sommes souvent dénués de moyens pour combattre l'action démagogique ou « cléricale » de nos adversaires.

Nos amis BELGES et SUISSES qui ne demandent qu'à nous aider n'aiment pas traiter avec des dizaines d'organismes socialistes poursuivant les mêmes buts; cela crée des difficultés énormes avec les Administrations françaises surtout depuis les décisions restrictives prises pour l'importation des colis familiaux.

La solidarité envers nos Amis réfugiés de l'Europe Centrale des Balkans ou d'ailleurs, s'impose de plus en plus et devient plus lourde au fur et à mesure que les « démocraties populaires » étendent leur régime terroriste.

Par ailleurs, tout laisse supposer que le terrain des Associations Familiales est actuellement choisi par nos adversaires pour mener la lutte politique contre la Sécurité Sociale et l'Ecole Laïque.

Enfin, nos Congrès et Conseils Nationaux ont voulu, par la réorganisation du PARTI, unifier les efforts dans toutes les branches d'activité du PARTI.

C'est aujourd'hui chose faite en ce qui concerne les Œuvres Sociales et d'Entr' Aide. Sous le nom d' « ENTR'AIDE OUVRIERE FRANÇAISE », Section Française de l' « ENTR'AIDE SOCIALISTE NATIONALE », organisation créée sous le bénéfice de la Loi de 1901, nous voulons réunir en une seule direction toutes les œuvres existantes et empêcher que des initiatives personnelles continuent les errements du passé.

Les statuts de « L'ENTR' AIDE OUVRIERE FRANÇAISE » qui sont joints à cette circulaire, vous indiqueront les garanties que le PARTI a dans le contrôle de l'Association. Il est utile d'ajouter que les **Membres Fondateurs**, prévus à l'article 2 sont :

Guy MOLLET, Secrétaire Général;
Georges BRUTELLE, Secrétaire Général Adjoint;
Henry MALACRIDA, du Comité Directeur;
Berthe FOUCHERE, Secrétaire Générale de la Commission Féminine;
Lucienne BRET, Secrétaire Générale de « L'AIDE aux FOYERS »;
André BREL, Secrétaire de la Section d'Organisation du Parti.

Le Conseil d'Administration est composé de neuf membres qui sont :

Gilberte BROSSOLETTE, Vice-Présidente du Conseil de la République;
Berthe FOUCHERE,
Lucienne BRET,
Jack JAMET, comptable du Parti;
André BREL,
Henry MALACRIDA,
Georges BRUTELLE,
Etienne PEILLE, membre du Conseil d'Administration de l'U.N.A.F.

Enfin le Bureau de « L'ENTR'AIDE OUVRIERE FRANÇAISE » est composé comme suit :

Gilberte BROSOLETTE : *Présidente*; Berthe FOUCHERE, Etienne PEILLE : *Vice-Présidents*; Lucienne BRET : *Secrétaire Générale;* André BREL : *Secrétaire Général Adjoint;* Jack JAMET : *Trésorier.*

II. — Instructions concernant « L'ENTR'AIDE OUVRIERE FRANCAISE » et les COLIS FAMILIAUX de l'Amitié Internationale

a) **Fédération :**

Chaque Fédération constitue une Section Fédérale de « L'ENTR'AIDE OUVRIERE FRANÇAISE —

AIDE AUX FOYERS », dirigée par une **Commission des Œuvres Sociales** dans le cadre de la Section Fédérale d'Organisation.

Ses buts immédiats :

— Créer des Sections de « L'AIDE AUX FOYERS »;
— Aider les Réfugiés Socialistes de l'Est;
— Organiser des colonies de vacances, et des hébergements d'enfants ou d'étudiants (ou participation à ces œuvres). Ces branches seront centralisées au Siège National;
— Répartir les colis familiaux offerts par les œuvres Socialistes Internationales — notamment SUISSE et BELGE;
— Aide à l'Enfance et à la Vieillesse (Parainages).

b) **Section :**

Il ne serait pas concevable d'envisager sur le plan local un appareil administratif similaire à celui des Fédérations. Les tâches seraient trop lourdes aux quelques Militants dévoués qui assument toutes les responsabilités; c'est pourquoi — sauf les cas particuliers des grosses Sections des grandes Villes qui elles, ont intérêt à constituer les mêmes organismes que sur le plan fédéral — il est recommandé aux Sections locales de ne créer à la base qu'une seule organisation sociale qui sera « L'AIDE AUX FOYERS ». Comme cette Section est socialement et administrativement dépendante de la Commission Fédérale des œuvres Sociales, tous les avantages seront consentis à « L'AIDE AUX FOYERS » qui deviendra la cheville de base de notre « ENTR'AIDE OUVRIERE FRANÇAISE ».

Les instructions complémentaires que vous ne pourrez donner aux Sections seront demandées directement à « L'AIDE AUX FOYERS » et « L'ENTR'AIDE OUVRIERE FRANÇAISE », **5, Rue Lamartine, Paris (9e).**

Les Sections doivent déjà savoir :

— que seules les organisations sociales du PARTI pourront obtenir les secours offerts par les Œuvres Internationales; il n'est plus possible de laisser ces secours s'organiser au nom du PARTI sans contrôle effectif.

— que les Colonies de Vacances 1949 organisées au nom du PARTI le seront par « L'ENTR'AIDE OUVRIERE FRANÇAISE » et « L'AIDE AUX FOYERS ».

— que les colis familiaux seront distribués aux Membres et Sympathisants dans le besoin, dès réception des fiches.

c) **Colis familiaux de l'amitié internationale.**

Nous disposons actuellement de plusieurs milliers de COLIS FAMILIAUX offerts par nos AMIS BELGES.

Ces colis doivent être livrés **gratuitement,** il est interdit aux Sections de prélever une somme quelconque à la livraison aux Bénéficiaires.

Toutes nos Sections Fédérales constituées, pourront nous faire parvenir d'urgence les noms des destinataires qui devront être des Personnes **dans le besoin** (Veillards, Etudiants, Veuves, Sinistrés, Réfugiés, Enfants malheureux, économiquement faibles, travailleurs dans le besoin, etc., etc...

MODÈLE DE FICHE A REMPLIR

et à adresser à

L'ENTR'AIDE OUVRIÈRE FRANÇAISE
AIDE AUX FOYERS
5, Rue Lamartine - PARIS (9e)

NOM et PRENOMS : (Ecrire lisiblement) .....
.....
AGE : .....
PROFESSION : .....
ADRESSE EXACTE : .....
.....
SITUATION de FAMILLE : .....
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS :
Réfugiés - Sinistrés - Malade - Infirme - Famille abandonnée - Orphelins - Economiquement faibles - etc...
LE CAS ECHEANT, adresse de *L'AIDE aux FOYERS* ou du CENTRE vers lequel les colis seront expédiés :
.....

Signature et Cachet du Secrétaire de la

SECTION : (obligatoire)
NOM de la FEDERATION : (Obligatoire) .....
Veuillez souligner sur vos Fiches Récapitulatives, les NOMS des MEMBRES du PARTI.

A L'ATTENTION DES LOCATAIRES

De nombreuses réclamations de protestations doivent vous parvenir.

Il faut empêcher nos amis, nos camarades de se réclamer de la *Fédération* ou de la *Confédération des Locataires*, c'est un organisme para-politique dans les mains des staliniens.

Orientez vos correspondants VERS L'UNION CENTRALE des Locataires, présidé par notre ami Gautherie. Créez vos groupes de locataires, adressez la correspondance, 85, rue Mademoiselle, Paris (15e).

La Commission des
◆ Locataires.
◆ Habitat.
◆ Petits propriétaires.

Ne vous encombrez pas de grandes commissions. Créez des petites équipes efficaces. Il n'est pas nécessaire que vous ayez le même nombre de commissions que sur le plan national. Un seul Camarade peut suivre plusieurs secteurs d'activité dans les petites Fédérations.

Avez-vous un responsable à l'organisation dans votre Fédération ? La vie de tous les milieux doit être suivie, l'influence du Parti doit pénétrer partout. Chaque Fédération, chaque Section doit s'organiser pour cela.

UNE COMMISSION QUI FONCTIONNE BIEN...

COMMISSION NATIONALE D'ORGANISATION DES ANCIENS COMBATTANTS & VICTIMES DE LA GUERRE

Depuis des mois notre Commission se réunit régulièrement cité Malesherbes ou à l'Assemblée Nationale. Le Secrétariat Général du Parti et les Parlementaires des Commissions des Pensions à l'Assemblée Nationale et au Conseil de la République lui ont demandé son avis sur toutes les questions d'actualité relatives aux nombreux problèmes posés par les deux guerres.

Les Spécialistes de ces problèmes ont étudié sans relâche les solutions conformes à la fois à l'intérêt général et aux besoins des intéressés. Nous aurons l'occasion de montrer à nos camarades lecteurs du *Populaire-Dimanche*, combien son action s'est trouvée efficace et comment elle s'est traduite d'une façon tangible par des propositions au Parlement.

Dès le début de cette année, nous entendons former dans toutes les Fédérations des Commissions semblables à la nôtre, dont les avis seront précieux pour ceux qui travaillent sur le plan national.

Grâce à l'action de cette Commission, nous serons bientôt en mesure de renseigner utilement nos Secrétaires Fédéraux sur une réalisation qui bien conduite ne manquera pas d'intérêt pour le Parti et pour les Anciens Combattants et Victimes des deux Guerres.

Il n'était pas concevable que près de 5 millions de Français, dont le sort est particulièrement digne d'intérêt, ne soient pas représentés par un organisme national, travaillant en commun avec les organismes réguliers du Parti. C'eût été laisser aux Staliniens et R.P.F. la possibilité de moyauter toutes les organisations sans que s'établisse un barrage républicain à leurs entreprises démagogiques. Cela serait contraire aux intérêts bien compris de ces Français qui entendent voir étudier les propositions qui les intéressent avec sérieux et objectivité. Il est en effet prouvé que les propositions tenant compte de la situation du pays sont en fin de compte les plus efficaces puisque seules réalisables.

Cette Commission entend poursuivre ses efforts qui démontrent qu'une organisation nouvelle de nos méthodes de travail était nécessaire; nous tenons à remercier ici tous ceux qui lui ont apporté leur concours et leur dévouement et notamment son secrétaire Deville Cavellin. Ils ont droit à la reconnaissance du Parti tout entier et des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre.

La Commission A,C. et V. de G.

- Femmes Socialistes -

DES COMMISSIONS FÉDÉRALES FÉMININES, PARTOUT

Il existe encore des Fédérations qui n'ont pas constitué leur commission féminine. Nous le déplorons et insistons vivement auprès des Secrétaires fédéraux défaillants pour qu'ils envisagent la création rapide d'une commission de propagande et d'éducation féminine dans laquelle seront délégués quelques camarades hommes. Nous rappelons, à nouveau, que ces commissions n'ont aucun caractère d'autonomie; elle agissent sous le contrôle des Fédérations et n'ont pas d'autre but que d'organiser la propagande, qui est de plus en plus nécessaire, parmi les femmes auprès desquelles les autres Partis déploient une activité sans cesse accrue, et aussi de préparer les cadres sérieux, solides, éduqués qui sont indispensables à tout mouvement qui veut se développer et rayonner.

Il est possible de trouver dans chaque Fédération quelques camarades dévouées et de bonne volonté, décidées à seconder le Parti dans ses efforts de recrutement féminin. Et les Secrétaires fédéraux qui n'ont pas encore trouvé le moyen de former les commissions féminines prescrites par le Parti, ne se doutent pas qu'ils n'agissent pas selon les intérêts du socialisme.

JEUNESSES SOCIALISTES

CONFÉRENCE NATIONALE DE BAGNEUX

26 Septembre 1948

Texte des rapports des différentes commissions. Ces rapports ont tous été adoptés.

RAPPORT SUR LA PROPAGANDE

PLAN NATIONAL

1. — Propagande écrite.

Il est évident qu'une grande partie de cette activité incombe au Responsable à la presse (liaisons avec les journaux du Parti, Populaire-Dimanche, etc...).

Cependant en dehors de toute question de presse, la propagande sur le plan national peut sinspirer de deux thèmes

a) **Réalisations socialistes pour la Jeunesse.**

— position d'attaque —

Pour étendre notre mouvement, il faut attaquer d'abord, se défendre ensuite. C'est pourquoi nous mettons au premier plan de notre propagande :

1° Etablir et consolider les contacts avec la Fédération des Elus Socialistes afin d'utiliser sa documentation pour la propagande J.S.;

2° Les 2e et 3e paragraphes relatifs à la propagande écrite sont inclus dans le rapport de la Commission de la presse.

b) **Thèmes politiques.**

— position de défense —

Guy MOLLET : « Cette action nécessite de la part des militants un certain courage et forge les véritables socialistes. »

1) suppression de l'affiche (inopportune et trop chère).

2) adapter les papillons et bandes affiches aux mots d'ordre du Parti, les utiliser en temps opportun (pas de stock).

3) Demander aux secrétaires fédéraux à la Propagande de signaler au Responsable National les événements importants intéressant les relations des J.S. et des autres mouvements de jeunes en vue de leur utilisation sur le plan national.

Demander aux journaux régionaux socialistes un abonnement gratuit pour le B.N. en vue de l'utilisation des articles intéressants, par le Responsable National.

4) Créer un lien de solidarité entre les jeunes soldats en vue de regrouper nos forces et de les accroître (fichier, lieux de garnison, accueil, etc...).

2. — Propagande orale.

a) Pas de tournée de masse et de réunion publique spécifiquement J.S., mais pratiquer une politique de présence à toutes les manifestations à caractère socialiste.

b) Se mettre en rapport avec fédérations adultes en vue de prospecter des orateurs jeunes à qui l'on réservera un *stage spécial de perfectionnement.*

c) Utiliser la documentation cinématographique du Parti et éventuellement profiter de ces projections pour manifester la présence J.S. (présentation du film par orateur jeune, compte rendu des séances, etc...).

d) Edition d'un plan de causerie passe-partout sur le thème général et invariable (but du mouvement et relation avec les autres mouvements de jeunesse).

SUR LE PLAN FEDERAL

Avant tout, répercuter et amplifier les mots d'ordre du Bureau National. Ensuite :

a) Organiser si possible des permanences tenues par des camarades pouvant renseigner les jeunes sur leurs droits divers (conseils oraux ou chronique juridique dans les journaux socialistes).

b) Echange de fédé à fédé et profiter de ces sorties pour manifester la présence J.S.

c) Etablir rapports avec élus socialistes du département en vue de profiter des réalisations de ceux-ci.

SUR LE PLAN LOCAL

Relations suivies avec les élus municipaux.

Mais n'oublions jamais que la meilleure propagande ce n'est pas celle qui consiste à coller des affiches, qui ne sont la plupart du temps que très peu lues, ou bien celle qui résulte d'une réunion publique.

La meilleure propagande, c'est celle de tous les instants, sur les chantiers, dans les écoles, dans les manifestations. C'est la propagande de bouche à oreille.

Ce n'est que lorsque vous aurez le courage de faire cette propagande, que toutes les réalisations sur le plan national pourront être faites. Les circulaires et les mots d'ordre ne sont rien si l'on n'a pas le courage de les diffuser.

RAPPORT SUR LA PRESSE

1. — SITUATION ACTUELLE.

La Commission de la Presse avait pour mission d'envisager dans quelles conditions et par quelles mesures il nous était possible actuellement de faire entendre — dans la presse — la voix des jeunesses socialistes.

Cette réalisation nous oblige à envisager rapidement la situation dans 3 domaines :

1° la presse en général;

2° la presse socialiste;

3° la presse pour les Jeunesses socialistes en particulier.

1° le problème de la presse en général.

La « commercialisation » de la presse.

Nous pouvons regretter cet état de fait, mais nous sommes obligés de le constater — et d'en tenir compte — c'est-à-dire qu'à l'heure actuelle nous serions obligés de faire de notre journal une « *opération ouvrable* ».

2° le problème particulier de la presse socialiste.

Situation mauvaise.

Chacun de nous peut mesurer les difficultés dans lesquelles se trouve la presse socialiste, en constatant les efforts que fournit quotidiennement notre camarade René NAEGELEN pour le maintient du *Populaire* et le lancement du *Populaire-Dimanche*.

3° presse des Jeunesses socialistes.

Elle est l'exact reflet de la situation de la presse en général et de la presse socialiste en particulier.

D'une part, il est bien certain que le Parti n'est pas en état de nous fournir actuellement — comme il l'a toujours fait jusqu'à ce jour — les fonds nécessaires à la publication de notre journal.

D'autre part, il n'est pas possible, dans l'actuelle situation financière du mouvement, de mettre sur pied et de tenir un hebdomadaire strictement J.S.

La conclusion logique de cet état de faits est donc là : Le mouvement est donc dans l'impossibilité totale de publier un journal.

Il nous fallait donc trouver *quand même* un moyen d'exprimer notre pensée.

Les solutions sont donc d'utiliser au mieux ce qui existe déjà dans le domaine de la Presse.

I. — UTILISATION DES JOURNAUX EXISTANTS

a) plan fédéral.

Dans le cas des hebdomadaires fédéraux socialistes il faut utiliser ce journal. Il faut demander aux secrétaires de rédactions de vos journaux de vous accorder régulièrement une place.

b) plan régional.

Il existe dans un certain nombre de régions des quotidiens socialistes. Et nous pensons qu'il est souhaitable et qu'il est possible d'obtenir de ces rédactions de journaux socialistes qu'elles nous aident.

Mais sur ces deux propositions j'attire votre attention car il ne suffit pas de demander qu'on mette à notre disposition des journaux, si nous ne sommes pas capables, si les secrétaires fédéraux jeunes ne sont pas capables, si le Bureau National n'est pas capable de remplir leurs engagements avec continuité.

Il est bien évident que si nous demandons un effort sérieux aux fédérations, le Bureau national devra, en contre-partie, apporter un sérieux appui aux fédérations.

II. — LE BULLETIN DE PRESSE

But :

Faire parvenir régulièrement dans chaque fédération:

a) des informations sur le mouvement.

b) des informations sur d'autres mouvements.

c) des articles entièrement rédigés et qui pourront être directement transmis pour insertion à la presse fédérale et régionale.

Ce bulletin qui, en quelque sorte, remplacera nos « 3 flèches » serait expédié régulièrement aux fédérations.

III. — LE POPULAIRE DIMANCHE

Dans le nouvel hebdomadaire que va créer le Parti, il faudrait que les J.S. puissent avoir la disposition d'une page entière, avec possibilités de réalisations *techniques*, ce qui nous permettrait de donner une certaine homogénéité à cette page.

IV. — LE BULLETIN INTERIEUR

Ce problème n'est pas seulement du ressort de la commission de la Presse. Le Bureau national doit assurer une partie de la rédaction, et le responsable à la presse la parution. Il faudra que ce bulletin paraisse régulièrement.

Conclusion :

Voilà quelles sont les solutions que vous propose la Commission de la Presse. Ces solutions valent ce qu'elles valent. Mais en tous les cas, vous pouvez être certains qu'elles ne seront valables, non pas dans la mesure où vous les approuverez, mais dans la mesure où vous serez capables de les appliquer.

RAPPORT SUR L'ÉDUCATION

L'esprit même du Mouvement J.S. lui impose une conception originale de l'éducation; mouvement essentiellement démocratique dans ses fins comme dans ses méthodes, la J.S. veut convaincre en s'adressant à la raison et non enseigner un catéchisme.

Nous devons considérer avoir agi en socialistes et pour le socialisme si nous pouvons faire en sorte que les jeunes venus dans notre organisation aient nettement le sentiment que leur adhésion à la doctrine socialiste est le résultat d'un CHOIX libre fait avec une conscience nette des responsabilités de tous ordres que ce choix impose.

L'éducation est ainsi la raison d'être du Mouvement J. S.

Le but que poursuivra le mouvement en matière d'éducation sera doublé.

1° D'une part, donner aux J.S. la formation théorique et pratique leur permettant de s'affirmer dans la société comme les agents actifs de la construction du régime socialiste;

2° D'autre part, leur fournir une formation théorique et pratique leur permettant de diffuser, par toutes les techniques de propagandes, les idées socialistes, les aspirations comme les réalisations.

I. — Que doit-on rechercher ?

— Une connaissance aussi complète que possible de la filiation et de l'histoire de notre Parti et de sa doctrine.

— Une connaissance égale de nos adversaires politiques.

— Une vision de l'actualité qui n'isole pas le fait politique de son contexte économique, social, humain, etc.

— Un développement de l'esprit critique.

II. — Mais l'éducation n'est pas la même pour tous.

Il faut que les camarades aient la formation correspondant au poste qu'ils occupent, au milieu où ils ont à faire leur propagande.

L'éducation de base se fait dans le groupe. Celui-ci utilise les matériaux mis à sa disposition par les éditions ou publications des diverses branches du Parti.

Un plan national sera établi et étudié dans tous les groupes.

III. — Le programme.

Dans l'ensemble du programme précisons seulement ceux sur lesquels il sera bon d'insister :

a) La double lutte historique des socialistes pour la démocratie politique et la transformation économique de la société;

b) Le régime du salariat et ses séquelles : guerre, intolérance... Nos armes pour lutter : la coopération, la laïcité, la mixité, etc;

c) L'organisation des partis, organisations de jeunesse et leur presse, leurs filiales, leurs méthodes de propagande;

d) Les grandes organisations de tous ordres : syndicales, culturelles, coopératives, sportives, etc;

e) Les Partis Frères, leur organisation, leurs méthodes.

IV. — Comment réaliser ce programme ?

Il faut que le groupe vive son éducation avec un camarade du parti le plus compétent et le plus intéressé.

On travaillera avec les documents du parti : arguments et ripostes en particulier; ce matériel sera étoffé par une brochure sur les mouvements de jeunesse, et une autre sur le parti socialiste édictées par le centre.

Le bulletin intérieur ne doit pas être une brochure remplie de fastidieuse théorie.

Il comprend : la (ou les) grande question du mois; la présentation de réalisations fédérales, compte rendu de fêtes, manifestations, avec l'exposé des difficultés rencontrées, des moyens utilisés pour réussir néanmoins.

Il entretient un sentiment hautement éducatif : l'émulation.

Le *B. I.* devra contenir des aperçus sur l'activité des organisations concurrentes ou amies : les fédérations y trouveront conseils et mises en garde.

Pour les meilleurs éléments, des stages seront créés qui leur permettront de préciser les connaissances acquises dans les groupes;

Au cours de ces stages, des aptitudes particulières se révèleront : elles seront précisées dans des stages de spécialisation (propagande orale à caractère général pour milieux ruraux, ouvriers, propagande écrite, administration, activités de jeunesse, etc.).

V. — La formation des responsables.

Le responsable national devra établir immédiatement un plan national des stages en procédant à un recencement des possibilités matérielles.

En fonction de ces possibilités et suivant les besoins des fédérations il établira un programme dont les dates seront diffusées dès que possible.

Dans un souci d'efficacité on essayera de faire ces stages les plus homogènes possibles.

VI. — Le rôle des responsables.

La mission principale des différents responsables est le contrôle.

Les responsables fédéraux à l'éducation, trop souvent n'ont pas une nette vision de leur rôle; ils n'ont pas à créer un matériel documentaire. Celui-ci est fourni, meilleur et moins coûteux, par le centre. Ils doivent surtout veiller à son utilisation, voir si le plan d'éducation est suivi dans les groupes, et signaler au centre les imperfections.

Ils seront les réalisateurs et les animateurs de soirées, week-end, semaines fédérales, suivant les possibilités. Ils rechercheront ceux qui, dans l'intérêt du parti, doivent suivre les stages nationaux.

Le responsable national assurera le contrôle des fédérations.

Créer le matériel, savoir comment s'en servir, veiller à ce qu'il soit utilisé, sont les buts que nous nous fixons et que la Conférence nationale fixe au bureau national et au responsable national.

Nous nous sommes volontairement limités à des tâches précises, à fixer des objectifs définis; nous pourrons ainsi plus facilement contrôler l'efficacité du travail.

Cette simple méthode, si nous savons l'appliquer partout, aura un résultat éducatif important : la J.S. saura être efficace.

La Jeunesse Socialiste sera révolutionnaire, non pas en paroles, mais en réalisations.

RAPPORT SUR LES SPORTS ET LOISIRS

La conférence nationale des J.S. à l'occasion du tracé des perspectives « Sports et Loisirs » pour l'année à venir, tient à réaffirmer que la tâche essentielle des J.S. est et demeure une tâche politique, c'est-à-dire l'éducation et la défense des intérêts de la jeunesse travailleuse pour la formation d'une avant-garde consciente du prolétariat en vue de la révolution socialiste internationale.

La question « Sports et Loisirs » doit donc être envisagée sous l'angle politique.

Les J.S. doivent lutter pour obtenir des garanties légales permettant aux jeunes de profiter au maximum des loisirs qui leur sont accordés.

A cet effet, un cahier revendicatif résumant les aspirations de la jeunesse travailleuse dans le domaine des « Sports et Loisirs » doit être établi. Les modifications pourront porter en particulier sur les points suivants :

1° Création d'un plan national d'équipement sportif du pays avec priorité pour les cités ouvrières et les localités rurales déshéritées.

2° Obtention des crédits nécessaires à la réalisation de ce plan par réduction de certains crédits (guerre, militaire, police).

3° Développement de l'éducation physique dans l'apprentissage, en utilisant (comme pour les scolaires) des heures prises sur l'horaire de travail et payées comme telles.

4° Démocratisation des sports bourgeois.

5° Rétablissement du billet collectif à 75 %, simplification de la procédure pour l'obtention des billets populaires de congés payés, et le rétablissement des billets de week-end avec taux de réduction pour les mouvements de jeunesse et le rétablissement collectif « aller ».

6° Obtention pour les jeunes désirant suivre un stage d'entraînement, de congés exceptionnels : ceci pour les jeunes de 18 à 25 ans.

7° Droit aux jeunes de disposer de toutes ou d'une partie de leurs vacances à n'importe quel moment de l'année.

Un manifeste précisant les positions du mouvement sur la question des « Sports et Loisirs » sera publié.

Coopération avec les autres mouvements.

Défendre les revendications des jeunes seront insuffisantes si, parallèlement, notre mouvement et l'action de ses militants ne visait à appuyer l'œuvre des organisations démocratiques et populaires, présentant toute garantie tant au point de vue social que laïque.

Le caractère politique de notre mouvement ne doit pas exclure pour nos militants la pratique des « Sports et Loisirs ». Nos J.S. doivent, non seulement, dans les organisations voisines rechercher leur détente et leur plaisir, mais aussi militer afin d'y développer notre esprit et d'essayer de faire prévaloir, en toutes circonstances, les solutions préconisées par notre mouvement.

Une certaine latitude doit être laissée aux fédérations pour déterminer leur position, vis-à-vis des autres mouvements, suivant les contingences locales.

ACTIVITE AU SEIN DES J. S.

Tous les J.S. ne veulent ou ne peuvent aller dans des organisations spécialisées.

Il est donc nécessaire de donner à nos J.S. des possibilités de détente et de loisirs au sein même de notre mouvement.

Pour cela, notre mouvement devra s'attacher au développement des foyers Léo Lagrange, par l'intermédiaire du mouvement Léo Lagrange.

Le mouvement devra s'attacher à faire participer le maximum de J.S., au stage de formation d'animateurs de foyers, organisés par la direction des mouvements de J. S.

Le Congrès demande d'élargir les expériences des années précédentes :

a) organisation de caravanes ouvrières, en liaison avec le M.L.A.J.;

b) préparer une délégation française imposante pour le prochain camp international organisé par l'I.U.J.S. probablement en HOLLANDE;

c) participer aux camps d'hiver franco-autrichiens;

d) apporter une collaboration active, à la maison internationale des jeunes.

L'Organisation à une journée nationale des « Sports et Loisirs » qui se déroulerait simultanément dans toutes les fédérations. Un pourcentage des bénéfices serait prélevé et versé à une caisse pour constituer un stock de matériel de camping et de sport.

L'édition d'un carnet de chants et de pièces théâtrales.

Conclusion :

Le développement des « Sports et Loisirs » de notre mouvement assurera, à nos militants, la possibilité d'une formation humaine et culturelle dans un sens socialiste, en même temps qu'elle permettra le renouvellement de nos méthodes de propagande, elle assurera à nos fédérations et groupes de dynamisme et l'activité dont elles ont besoin.

RAPPORT SUR LES JEUNES PAYSANS

Il ne s'agit pas sous peine de faire double emploi avec les organisations syndicales et la commission agricole du Parti de dresser ici un programme agricole et de l'adapter avec plus ou moins de bonheur à la jeunesse rurale.

Nous nous contenterons de dégager quelques revendications que toute la nation nous paraît susceptible d'accepter, sans que l'on puisse parler de démagogie.

Nous demandons d'abord que le prêt national que l'on accorde à tous les jeunes exploitants dont les ascendants peuvent être les répondants, puisse être étendu à tous.

C'est ainsi que le régime qui permet au fils d'un grand propriétaire d'obtenir pour son installation une somme de 500.000 à 1 million de francs, tandis que le fils d'un petit propriétaire et à plus forte raison d'un ouvrier agricole, ne peut rien recevoir, doit d'être réformé, malgré la résistance de certaines organisations agicoles.

Dans l'agriculture comme dans l'industrie, les lois sociales doivent être appliquées strictement, en ne sacrifiant que le moins possible les circonstances locales qui servent souvent de prétexte pour leur sabotage. Nous pensons particulièrement à la loi LEVINDREY et au repos hebdomadaire.

En attendant l'extension de la sécurité sociale aux salariés agricoles, nous demandons que les directions

départementales de l'hygiène et de la santé, organisent un contrôle médical gratuit dans les campagnes, comme il en existe un dans les villes pour les jeunes ouvriers et pour les étudiants.

Dans les départements viticoles du Sud-Est, l'exode des jeunes ruraux pose de graves problèmes; seul l'aménagement et le développement des avantages en nature peut l'enrayer.

Dans une agriculture en pleine évolution, l'enseignement doit jouer un rôle de premier plan.

Notre technique est trop routinière. Des fermes modernes, des écoles d'agriculture soit permanentes, soit hivernales, soit ambulantes, sont nécessaires pour que les jeunes paysans perfectionnent leur technique suivant les procédés modernes. Le problème de l'enseignement agricole dans le premier degré devra être étudié avec beaucoup de soins.

Les jeunes agriculteurs doivent pouvoir bénéficier des mêmes loisirs que leurs camarades des villes : création et développement de terrains de sport, de cinéma et de bibliothèques ambulantes, de cours du soir donnant un enseignement à la fois général, technique et pratique, et autres œuvres laïques et péri-scolaires (patronage, garderie, scoutisme, excursions, etc.), foyers ruraux.

Ces revendications, présentées avec netteté, répétées avec insistance dans tous nos villages doivent attirer vers les J.S. cette immense masse d'inorganisés ruraux, que la démagogie UJRF et le conservatisme clérical de la JAC ont éloignés de l'action militante.

Comment notre mouvement peut-il diffuser ces mots d'ordre dans la jeunesse rurale ?

C'est une question qui touche à la fois la propagande et l'éducation (formation de cadres ruraux spécialisés).

Il est certes plus difficile d'organiser dans nos campagnes des groupes d'études syndicales, comme il en existe dans les villes. Cependant, parfois, la C.G.A. a réussi à créer ces « Groupes de jeunes ».

Les J.S. doivent y militer, en créer d'autres, leur insuffler un esprit socialiste. Ils doivent être à l'avant-garde de la lutte pour la modernisation de la vie rurale. Ils doivent être les plus instruits, ceux à qui on demande un conseil; ceux à qui l'on confie les responsabilités syndicales et coopératives.

Le B. N. pourrait, à la fois envoyer une documentation plus ample sur les questions rurales, et éventuellement organiser des journées d'étude pour les jeunes militants ruraux avec la participation des techniciens du Parti.

*
**

ÉTUDIANTS SOCIALISTES

La Conférence Nationale des Etudiants Socialistes s'est tenue les 27 et 28 novembre dernier à Toulouse. Le Comité Directeur du Parti y a délégué Pierre COMMIN, Alain COURTOIS et Norbert ESPINASSE. L'impression générale qui se dégage de ces 2 journées est que le Parti peut avoir à sa disposition un certain nombre de jeunes intellectuels susceptibles de servir fructueusement notre idéal.

Les E. S. ont établi une liste des revendications étudiantines que la presse du Parti a diffusé. Il est bon ici de marquer l'état d'esprit des jeunes gens et jeunes filles qui se trouvaient à Toulouse. Il n'existe pas chez eux cette mentalité de « l'intellectuel » au sens péjoratif. Aussi, la coordination du travail des E.S. et celui des J.S. est-elle facile, non seulement à l'échelon de la direction, mais encore à la base. Et il faut se féliciter de cette bonne compréhension mutuelle.

En un an la formule actuelle d'organisation des E.S. qui comprend celle d'avant-guerre, s'est révélée féconde. Il convient de la conserver et d'offrir à la jeunesse universitaire, en lui donnant les moyens de se grouper au sein de la Fédération de nos étudiants, une raison de plus de s'attacher au Parti. Aussi les Fédérations adultes et J. S. ont-elles le devoir de recenser les étudiants et les membres de l'enseignement des départements en vue de constituer des groupes E. S. qu'elles mettront en rapport avec le B.N. des Etudiants.

Pour être, dans certains cas, difficile ce travail n'en demeure pas moins nécessaire. Si nous voulons dans la société de demain avoir et **conserver** la place qu'exige notre qualité de socialiste, nous avons besoin de pouvoir fournir à l'administration et à la direction du pays une véritable pépinière où seront puisés les hommes et les femmes qui faciliteront la tâche de ceux que le Parti aura placés aux postes de commande.

Le **Bureau National** des E. S. est ainsi composé : Gaston KARILA, Secrétaire National;

Simone LODS, Administration;

Jacques BOETSCH, Propagande, camps de vacances;

René GEORGES, Documentation, Education, Presse.

Il comprend en outre :

Henri MALACRIDA, Délégué du Parti;

Daniel LIGOU, Secrétaire National des J. S..

Le **Comité National** des E. S. est composé des membres du B. N., plus les camarades suivants :

Robert AMOUROUX - Denise DEVREESE - Jacques KARILA - Pierre MATRAJA et Rémy RENOU.

Le Comité Directeur a élu le 8 décembre 1948 notre Camarade Henri MALACRIDA, Secrétaire National adulte des JEUNESSES SOCIALISTES en remplacement de Jean COURTOIS appelé aux fonctions de Secrétaire Administratif du Groupe Socialiste de l'Assemblée Nationale.

Henri MALACRIDA, membre du Parti depuis 1935 a été membre du Comité Directeur clandestin. Trésorier Général Adjoint du Parti il était, en outre, chargé du Bureau des Affaires Internationales.

COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS

BEN SOUSSAN
contre
FÉDÉRATION D'ORAN

SENTENCE

La Commission Nationale des Conflits dans sa séance du 18 novembre 1948 a rendu la sentence suivante :

Considérant que Georges BENSOUSSAN de la Section d'ORAN a régulièrement interjeté appel de la sentence de la C.F.C. en date du 15 novembre 1947 qui a prononcé son exclusion du Parti;

Considérant qu'il résulte du dossier que les faits retenus à l'encontre de BENSOUSSAN sont graves. Qu'en dehors des dénégations qu'il oppose aux accusations portées contre lui BENSOUSSAN n'apporte aucune preuve écrite ou verbale susceptible de leur donner quelque crédit;

Par ces motifs,

Confirme la sentence d'exclusion rendue par la C.F.C. d'Oran le 15 novembre contre BENSOUSSAN.

Dit que ce camarade devra remettre les mandats électifs qu'il peut détenir par Délégation du Parti.

JEAN BONNET
contre
FÉDÉRATION DU MAROC

SENTENCE

La C.N.C., dans sa séance du 18 novembre 1948, a rendu la sentence suivante :

Considérant que le camarade BONNET de la Fédération du MAROC, a régulièrement interjeté appel de la sentence de la Commission Fédérale des Conflits de ladite Fédération en date du 15 juin 1948 qui a prononcée son exclusion du Parti.

Considérant qu'il résulte de l'examen du dossier et des explications écrites fournies par Jean BONNET et que les faits qui lui ont été reprochés sont constants et graves; qu'ils sont de nature, en raison du mandat détenu par ce camarade au 3e Collège de porter préjudice au Parti.

Considérant, d'autre part, que la sanction prise contre BONNET, ne paraît pas lui avoir été notifiée et qu'en tout cas, elle a été publiée dans le *Petit Marocain* et la *Vigie Marocaine* du 3 juillet 1948, contrairement aux dispositions des statuts du Parti. Que ces faits constituent une faute à l'encontre des organismes fédéraux que la C.N.C. est dans l'obligation de relever.

Par ces motifs,

Confirme la sentence fédérale en date du 15 juin 1948 qui a exclu Jean BONNET du Parti Socialiste.

Dit que BONNET devra remettre le ou les mandats dont il est investi par délégation du Parti.

CUBEAU
contre
FÉDÉRATION DE LA SEINE

SENTENCE

La C.N.C. dans sa séance du 17 décembre a rendu la sentence suivante :

Considérant que le camarade CUBEAU de la Section du PERREUX a régulièrement interjeté appel de la sentence de la Commission Fédérale des Conflits de la Seine en date du 12 juin 1948 qui a prononcé son exclusion du Parti.

Considérant qu'il résulte des renseignements recueillis et des confrontations auxquelles il a été procédé par la C.N.C. que le citoyen CUBEAU a plusieurs fois évoqué devant la section réunie en Assemblée Générale le différend qui l'oppose depuis des années au citoyen DEVENAT; qu'il en est résulté de vives discussion nuisibles, au surplus, au travail normal de la section.

Que CUBEAU a eu certainement tort de s'adresser à la Section au lieu de saisir la juridiction disciplinaire du Parti.

Considérant toutefois que contrairement à l'affirmation écrite adressée au Secrétaire de la Fédération Socialiste de la Seine, CUBEAU s'est vu interdire l'accès des réunions de la section du PERREUX ainsi qu'il appert des déclarations des camarades de la dite section entendus par la C.N.C. Qu'aucun doute n'a été élevé sur l'authenticité de la lettre du secrétaire de la Section à ce sujet.

Considérant, en outre que le citoyen DEVENAT dans ses rapports avec des tiers ayant fait confiance au Parti, prête le flanc à la critique. Que ses conceptions personnelles de la gestion du journal dont il est chargé sont contestables et appellent les plus expresses réserves. Qu'ainsi l'ensemble des griefs et reproches faits par CUBEAU et DEVENAT apparaissent comme fondés et n'ont eu à aucun moment un caractère diffamatoire. Que CUBEAU n'a pas agi dans l'intention de nuire à DEVENAT qu'il estime préjudiciable au Parti.

Par ces motifs,

Annule purement et simplement la sentence rendue par la Commission Fédérale des Conflits de la Seine à la date du 12 juin 1948 et dit que CUBEAU n'a jamais cessé d'être membre du Parti.

INDISCIPLINES PARLEMENTAIRES



MARCEL POUYET ET PAUL RIVET, DEPUTES.
Sont exclus du Parti :

Considérant que le Citoyen Paul RIVET, Député de la Seine, s'est mis en état d'indiscipline grave en ne respectant pas la discipline de vote du Groupe Parlementaire,

Considérant son refus de prendre l'engagement de respecter à l'avenir cette discipline, malgré les pressantes démarches faites à différentes reprises par le Président du Groupe Parlementaire et le Secrétaire Général du Parti,

Considérant son refus, dans de telles conditions, de remettre son mandat de Député à la disposition du Parti,

Et en vertu des décisions du Congrès de Lyon donnant mandat au Comité Directeur (en attendant que soit modifié le second paragraphe de l'article 59 des statuts) d'appliquer aux Parlementaires indisciplinés les sanctions prévues à l'article 51;

Le Comité Directeur a prononcé l'exclusion du Parti du Citoyen Paul RIVET.

Dans les mêmes conditions, le Citoyen Marcel POUYET, Député de l'Allier, a également été exclu du Parti.

■

TEXTE VOTÉ PAR LE CONGRÈS DE LYON

1° Considérant que le cas d'indiscipline des parlementaires qui lui ont été soumis se rattanchent au même refus de se soumettre à la discipline de vote, quelle qu'ait été la forme de la manifestation de leur indiscipline;

2° Considérant que les statuts du Parti ne font pas une obligation au Comité Directeur de sanctionner les indisciplines des parlementaires, que le Comité Directeur n'a pas cru devoir lui-même proposer des sanctions;

Estime que cet acte d'indiscipline caractérisé doit être sanctionné collectivement et demande au Congrès de leur adresser un rappel à l'ordre sévère.

Pour permettre la sanction rapide des actes d'indiscipline inhérents aux mandats parlementaires, notre Commission propose :

1° Pour l'immédiat, que le Congrès donne mandat au Comité Directeur d'appliquer automatiquement jusqu'à la révision des statuts à intervenir, les sanctions prévues par l'article 51;

2° Pour l'avenir, que l'article 51 des statuts soit complété par le prochain Congrès National sur la base des principes suivants :

a) sanctions automatiques par le Comité Directeur et application immédiate des peines;

b) échelle de peines particulières, certaines des peines prévues par l'article 51 étant inapplicables à des élus;

c) possibilité d'appel non suspensif.

Le Congrès a adopté le rapport de la Commission.

■

LETTRE ADRESSEE AUX PRESIDENTS DES GROUPES A L'ASSEMBLEE NATIONALE ET AU CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

23 septembre 1948.

MON CHER CAMARADE,

Dans les circonstances difficiles que nous traversons, il est apparu nécessaire au Comité Directeur d'inviter tous les militants du Parti à faire en sorte que nous puissions apparaître au maximum comme un bloc uni devant l'opinion publique. Il a décidé à nouveau de faire un appel tout particulier aux membres de son Groupe Parlementaire, afin qu'ils restent unis par les liens de la plus étroite solidarité et que, pleinement conscients de leurs responsabilités, ils fournissent à tous les militants un exemple d'unité dans l'action.

En attendant l'adoption par le prochain Congrès d'un barème de sanctions spécial et d'application automatique pour les cas d'indisciplines de parlementaires, et conformément aux décisions du Congrès de Lyon, le Comité Directeur a également décidé, dans sa séance d'hier soir, d'appliquer de la façon la plus rigoureuse, les sanctions prévues à l'article 51 des statuts du Parti.

Les Présidents des Groupes à l'Assemblée Nationale et au Conseil de la République devront immédiatement informer par lettre le Secrétariat du Parti de tout cas d'indiscipline. Le Comité Directeur, saisi dès la première réunion qui suivra la communication, décidera de l'application de l'une quelconque des peines suivantes:

— Avertissement privé,
— Blâme,
— Suspension temporaire de toute délégation,
— Exclusion du Parti.

Il est précisé que la même sanction ne pourra être appliquée deux fois pendant une même législature au même parlementaire; dans tous les cas de récidive, le Comité Directeur se prononcera obligatoirement pour l'une des peines supérieures à celle que l'intéressé aura déjà encourue.

Je te serais reconnaissant de bien vouloir informer de cette décision les membres de ton Groupe en leur faisant connaître que le Comité Directeur a adressé trois avertissements privés au cours de la même séance.

Bien cordialement.

Guy MOLLET :
Secrétaire Général.

Aux Secrétaires

DES FÉDÉRATIONS ET DES SECTIONS

POUR
LE "POPULAIRE-DIMANCHE"

●

Nous vous signalons qu'environ 50.000 abonnements de trois mois, souscrits à notre hebdomadaire national *Populaire-Dimanche* viennent à expiration fin Janvier.

Pour éviter un travail considérable à l'Administration de notre hebdomadaire qui entraînerait des frais importants, pour éviter aussi les frais onéreux de recouvrement (140 francs au lieu de 100 francs), pour maintenir enfin la prospérité de notre hebdomadaire, nous prions les secrétaires des fédérations, les secrétaires des sections et les militants de collecter autour d'eux les billets de 100 pour le deuxième trimestre de l'abonnement, et de les envoyer au Compte chèque postal du POPULAIRE, PARIS 410.15.

Nous leur demandons d'agir vite. Avec ces 63.000 abonnés, le *Populaire-Dimanche* est la meilleure des armes de propagande et de lutte socialiste. Sa place est dans tous les foyers. Nous savons que le *Populaire-Dimanche* plaît à tous nos camarades, mais nous savons aussi que beaucoup des nôtres négligeront de se réabonner ou ne prendront pas la peine d'aller à la poste pour expédier le mandat.

Contribution Jean-Jaurès

Raymond GERNEZ

DEPUTE DU NORD

MAIRE DE CAMBRAI

LES SABOTEURS

DU REDRESSEMENT FRANÇAIS

« Le Parti Socialiste a contribué à sauver dans les rapports nationaux et internationaux ce qui manque généralement le plus : la bonne foi et la moralité. »

M. Jacques FAUVET

Une Semaine dans le monde (Mai 48)

PRÉFACE DE **Guy MOLLET**

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU PARTI SOCIALISTE

Cette brochure est en vente à la

LIBRAIRIE DU PARTI SOCIALISTE S. F. I. O.

61, Rue Lafayette - PARIS (9e) - C. C. P. Bizet-Paris 6680-41

au prix de **15 Francs**

Expédition à Domicile

Coll. Fondation Jean Jaurès

Imp. F. BEROUD,
25, rue Michel-le-Comte, Paris-3e

Le Gérant : Guy MOLLET